NEUCHATEL — N° 281 (20 pages) UN NUMÉRO 30 CENTIMES MARDI 1er DÉCEMBRE 1964

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

RUE SAINT-MAURICE 4 ● PARAIT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE ● TÉLÉPHONE (038) 5 65 01

LE PLUS ANCIEN JOURNAL DE LANGUE FRANÇAISE • FONDÉ EN 1738

LES IDÉES ET LES FAITS

La troisième session du concile

Au moment où le pape s'envole pour Bombay, nouvelle étape dans la voie de cette « ouverture » au monde que l'Eglise catholique romaine s'efforce désormais d'assumer, il vaut la peine de revenir sur l'ensemble des travaux de la troisième session du concile qui vient de se terminer et dont les dépêches hâtivement publiées de temps à autre et forcément tronquées par manque de place n'ont pu que donner une idée sommaire. Ce concile a laissé l'impression d'un mauvais Grand conseil, nous disait plaisamment un confrère catholique avec cette liberté d'expression qu'on décèle souvent dans les milieux romains !

Cela est vrai si l'on se réfère aux commentaires d'une certaine presse française, dite sérieuse et à plus forte raison à sensation où, effectivement, il n'était question que de tendances qui s'opposaient, de pères discutant passionnément en couloir, de manœuvres administratives qui tendaient à couvrir la parole des évêques, de pétitions qui circulaient, d'interventions dont on ne publiait, comme M. Fesquet dans le « Monde », que des fragments sans insister sur leur contexte.

× × ×

C'est cette optique particulière relative à l'information conciliaire qui a failli fausser le sens de beaucoup de choses. A ce propos, nous accorderions beaucoup plus de crédit aux commentaires des frères de Taizé qui ont décelé le positif des travaux, à travers les discussions inévitables — les pères étaient là pour débattre des sujets capitaux — qui se sont déroulées.

Car enfin, on l'a déjà dit à l'occasion des précédentes sessions, et il faut le répéter, le concile n'a rien d'un parlement. Droite et gauche n'y ont pas la signification qu'elles comportent en démocratie. En politique démocratique, il est toujours possible de remettre en cause telle ou telle idéologie, la politique, chose humaine, étant forcément relative. Et c'est le mal fondamental des doctrines totalitaires d'en vouloir faire, sur ce plan-là, un absolu.

Mais dans le domaine religieux, les pères étaient, en vertu de la constitution même de l'Eglise catholique, liés à une fidélité aux dogmes établis depuis deux mille ans. D'autres confessions contestent ces dogmes et c'est leur droit le plus absolu. Mais là était le nœud du problème le plus délicat à trancher par les pères conciliaires du moment qu'ils avaient en vue principalement l'œcuménisme et l'ouverture au monde.

Leurs débats, leurs tendances, leurs disputes mêmes ont porté dès lors avant tout sur les méthodes, les moyens de renouveau intérieur de l'Eglise pour tenter de se rapprocher de ce but cher aujourd'hui aux autres Eglises chrétiennes, pour réaliser cet « aggiornamento » dont avait parlé Jean XXIII, dont personne ne conteste la nécessité mais que les uns parmi les pères voudraient atteindre par étapes progressives, que d'autres voudraient précipiter davantage. Ici, il faut tenir compte du fait capital que les circonstances intérieures ne sont pas les mêmes pour tous les évêques, selon les régions — et maintenant ces régions se répartissent dans l'univers entier — qu'ils administrent du point de vue religieux.

René BRAICHET.

(Lire la suite en dépêches)

Alors que M. Tchombé arrivait à Paris

Les rebelles cernent Stanleyville et abattent un appareil belge

Soumialot demande des hommes et des armes

LÉOPOLDVILLE (ATS-AFP). — Un quadrimoteur de la compagnie aérienne belge effectuant des vols pour le compte de l'armée congolaise a été abattu par les rebelles, dimanche à Stanleyville, au moment du décollage. Il a été touché par une rafale de mitrailleuse.

On a dénombré 7 morts et 8 blessés ont été conduits à l'hôpital.

Les informations en provenance de Stanleyville indiquaient hier que les forces gouvernementales congolaises n'avaient pas réussi jusqu'ici à prendre pied solidement dans la capitale rebelle.

Nouvelles menaces

Même l'aéroport de Stanleyville semble échapper partiellement à leur contrôle, comme le montre le fait que les avions au service du gouvernement de M. Tchombé ne peuvent plus s'y poser.

Les personnes arrivées de Stanleyville rapportent que l'aéroport est cerné par les rebelles et que les avions militaires congolais mitraillent la jungle autour de l'aéroport dans le but de déloger les rebelles.

Hier matin, un autre DC-4 que celui qui a été abattu appartenant à la compagnie Air-Congo a averti la tour de contrôle de Léopoldville qu'il était dans l'impossibilité d'atterrir à Stanleyville et qu'en conséquence il faisait demi-tour. Un autre vol pour Stanleyville a été annulé dans la matinée d'hier.

Ce que dit « La libre Belgique »

« Tout civil noir qui ose se montrer dans les rues de Stanleyville est en danger de mort », écrit l'envoyé spécial à Stanleyville de « la libre Belgique », journal catholique conservateur.

Le journaliste relate ainsi la répression qu'il a observée jeudi : « Nous avons vu mourir de pauvres diables. Des soldats les arrêtaient. D'une main tremblante, ils fouillaient leurs poches et d'un geste devenu automatique sous le régime mulelisteste, ils sortaient leur carte de membre du « mouvement national congolais-Lumumba ».

Sans cette carte sous le régime mulelisteste, on était un traître à découper en morceaux. Tous les Noirs de « Stan » en avaient une. C'était leur talisman de vie. Aujourd'hui, c'est un talisman de mort. Et les pauvres diables ne comprennent pas ce qui a changé. Une rafale les punit de leur pauvre bêtise ».

Beaucoup de mercenaires eux-mêmes sont dégoûtés par la répression aveugle et « féroce, presqu'autant que la rébellion qu'elle doit punir », ajoute le journaliste, qui décrit des exécutions sommaires, des civils noirs amenés vivants au bord du fleuve où leurs corps sont jetés », pour ne pas devoir faire de trous pour les enterrer ».

Nouveaux troubles au Kouilou

Des troubles se seraient à nouveau produits dans la province du Kouilou, au Congo, qui fut au début de l'année, le théâtre d'une rébellion dirigée par Pierre Mulele, annonce le journal de Léopoldville « Etoile du Congo ».

Ces troubles seraient dus, selon le journal, à un réseau d'espions et d'agents subversifs, qui terroriseraient la population, et paralyseraient les efforts des autorités du gouvernement central pour rétablir l'ordre dans cette région.

Quatre cents Congolais d'Imbongo auraient été ainsi forcés de quitter ce village pour se réfugier dans la brousse. Ils auraient emmenés avec eux six fonctionnaires du gouvernement, membres de la « mission de pacification ».

(Lire la suite en dépêches)

Tout à l'heure, cette Londonienne, Doreen West, verra la fin de son cauchemar. Blessée par les rebelles, elle va être conduite en lieu sûr par les mercenaires blancs. (Bélino AP)

NOUVELLES MANIFESTATIONS A PÉKIN

PÉKIN (ATS-AFP). — Plusieurs dizaine de milliers d'ouvriers et d'étudiants ont recommencé lundi matin à défiler dans les rues de Pékin pour protester contre « l'intervention de l'impérialisme belgo-américain au Congo ».

De longues colonnes précédées de détachements de la milice ouvrière avec leurs armes et leurs drapeaux se sont dirigées vers le centre de la ville, selon certains bruits, ces manifestations se sont encore poursuivies mardi toute la journée, marquant ainsi davantage le grand intérêt porté par les dirigeants chinois aux événements du Congo pour leur action dans le « tiers monde ».

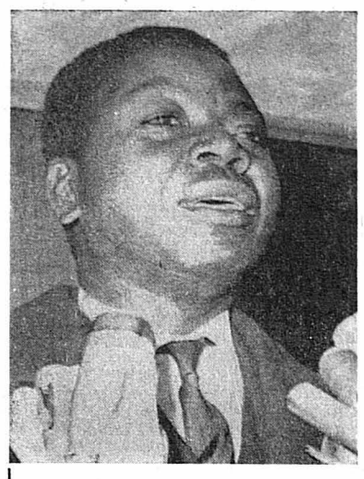

Vers une médiation française ?

TCHOMBÉ: « Je ne viens pas demander des armes à la France »

M. Moïse Tchombé, premier ministre congolais, qui avait quitté Léopoldville, dimanche, à 23 heures, est arrivé hier matin à Paris.

Dans une brève déclaration à la presse, M. Tchombé avait signalé qu'il ne se rendrait pas à Bruxelles ni à Washington, après sa visite à Paris, mais qu'il reviendrait directement à Léopoldville :

« Je resterai deux ou trois jours à Paris », avait-il dit. Comme on lui demandait s'il comptait voir le général de Gaulle, M. Tchombé a répondu : « Je ne suis pas venu à Paris spécialement pour voir le général de Gaulle, mais pour m'occuper des affaires de la République démocratique du Congo. »

Mater la rébellion

« On ne peut parler d'intervention étrangère au Congo, a déclaré M. Moïse Tchombé à son arrivée à Paris. Il s'agit seulement de troupes de secours appelées dans un but humanitaire. Ces troupes ont accompli leur mission à la pleine satisfaction de la grande majorité de la population congolaise. Ceux qui ne le reconnaissent pas, ne sont pas conscients des réalités. Quant aux Etats africains arabes, nous savons qu'ils veulent perpétuer chez nous un état d'anarchie dont ils voudraient tirer profit. Le gouvernement congolais a la situation bien en main. Il ne s'oppose pas à la réconciliation nationale, mais ne peut continuer à tendre la main à ceux qui la refusent... La rébellion sera matée. »

« Le gouvernement congolais, a poursuivi le premier ministre, rejette la résolution qui vient d'être adoptée par la commission «ad hoc» de l'Organisation de l'unité africaine. Cette commission a failli à sa mission... »

« Nous sommes et resterons attachés à une coopération franche avec l'Organisation de l'unité africaine. Une telle volonté de coopération ne devrait pas autoriser l'O.U.A. à s'immiscer dans nos affaires intérieures. »

Echange de vues

« Je n'ai pas l'intention de demander des armes à la France, a poursuivi M. Tchombé. Mon intention est de rendre visite aux plus hautes autorités françaises pour un échange de vues sur le problème le plus important de l'heure. »

« Je verrai le général de Gaulle demain. Je lui ferai les remerciements du gouvernement congolais pour la compréhension que lui-même et son gouvernement ont montrée à notre égard dans la situation difficile que mon pays traverse », a conclu M. Tchombé.

L'élément féminin dans la politique des Etats-Unis

En raison de l'importance numérique de la population féminine dans le corps électoral des Etats-Unis, on a prétendu que le président Johnson avait dû aux suffrages des femmes le renouvellement de son mandat.

Sans aller jusqu'à approuver de telles allégations, on ne saurait négliger l'influence qu'exerce maintenant l'opinion féminine sur la conduite des affaires publiques.

L'ÉTERNEL FÉMININ

Le nombre des électrices l'emporte de trois millions sur celui des électeurs ; c'est assez dire combien les candidats doivent se soucier de cette précieuse clientèle.

John Kennedy s'était remarquablement appliqué à séduire politiquement les milieux féminins ; il n'avait rien épargné pour tenter de gagner à la cause du parti démocrate les électrices incertaines.

Ses auxiliaires avaient établi à travers le pays un système de « quadrillage » qui permettait au jeune sénateur du Massachusetts de se produire dans les sociétés féminines à l'heure du thé et d'y tenir les propos répondant le plus favorablement aux vœux de ses auditrices.

Multipliant les sourires et ces pressions de main qui, assorties d'un regard précisément ajusté, semblent le gage même de la loyauté, John Kennedy opérait sur les cœurs comme sur les esprits.

H. E. A.

(Lire la suite en 14me page)

L'anniversaire de Winston Churchill:

des lys de la reine au bouquet de la petite fille de Sloane Square

Winston Churchill a reçu hier beaucoup de cadeaux. Mais peut-être celui qui l'a le plus touché était celui-ci apporté hier matin à Hyde Park Gate, par une petite fille de 7 ans Louise Pearson.

Elle avait pensé acheter ces fleurs avant de se rendre à son école située non loin de là.

(Belino AP)

LONDRES, (ATS-AFP). — Pour s'épargner toute fatigue inutile, sir Winston qui a fêté hier ses quatre-vingt-dix ans, a fait la grasse matinée jusqu'à midi.

Après un petit déjeuner léger mais consistant : œuf, jambon, tartine à la confiture d'orange et café au lait, le vieux « lion » a ouvert dans son lit ses premiers cadeaux d'anniversaire que lui offraient lady Churchill et les membres de son personnel.

Les legs de la reine

Puis, il a lu le message de félicitations, accompagné d'un bouquet de lys adressés par la reine Elisabeth.

Durant toute la matinée, facteurs et porteurs de télégrammes se sont succédé sans interruption à la résidence de briques rouges qui domine Hyde Park.

Malgré le froid, de nombreux badauds sont restés postés pour guetter une apparition de l'ancien premier ministre à la vitre de son salon.

La chapelle

Hier après-midi, le premier ministre, M. Wilson, est venu saluer sir Winston et lui présenter les vœux officiels de son gouvernement.

Pour fêter l'événement dans son domaine campagnard de Chartwell Manor (Kent), les cloches de la petite chapelle paroissiale où furent baptisés plusieurs de ses enfants, ont sonné hier soir pendant trois heures.

Au Limousin Jean Blanzat le prix Femina avec « Le Faussaire »

PARIS, (ATS-AFP). — Le prix Femina a été attribué à Jean Blanzat pour « Le Faussaire ». Le prix Medicis a été attribué à Monique Witting pour son livre « L'Opoponax ».

Jean Blanzat est né le 8 janvier 1905 dans un village limousin, d'une famille paysanne. De ses origines, il a gardé les habitudes et le comportement.

Ses romans portent l'empreinte de la vie agreste et de ce paysage du Limousin qui a été celui de son enfance. Il est aujourd'hui lecteur aux éditions « Gallimard » par qui son livre a été publié.

« LE FAUSSAIRE »...

ou peut-être le malentendu

Jean Blanzat, dans le Faussaire (1), *imagine la donnée suivante. Le Démon rapelle à la vie quelques morts d'un cimetière de campagne ; il y a là une fillette, un garçon roux, une jeune femme, un grand paysan, un vieux, une vieille. Ont-ils bien ou mal vécu ? Plutôt mal.*

En tout cas, loin de la religion et des sacrements, mais sans trop soupçonner l'existence du Démon, sans faire exprès de le servir.

Ayant repris leur place parmi les vivants, ils pourront ou redevenir eux-mêmes, ou devenir autres, choisir n'importe quelle forme, même celle d'un animal, même celle d'une chose.

Mais, de toute manière, le lendemain à minuit, ils devront tous être de retour. L'aventure sera finie.

L'aventure

Voyons maintenant ce qui va se passer pour deux ou trois de ces malheureux. La fillette, innocemment, rentre chez elle, sans même se douter du choc qu'elle va produire. Sa mère, lorsqu'elle l'aperçoit, est terrorisée.. Le père, plus sagement, se contente d'être embarrassé. « Bon Dieu ! se dit-il. C'est à moi que ça arrive ! Qu'est-ce que j'ai fait ? » Il se gratte la tête. La mère, le même soir, prie Dieu de lui rendre sa vraie fille, non pas celle qui est là et qui n'est qu'un fantôme. Mais « le Rien répond à sa façon qui est le rien ».

P. L. BOREL.

(Lire la suite en dépêches)

(1) Gallimard.

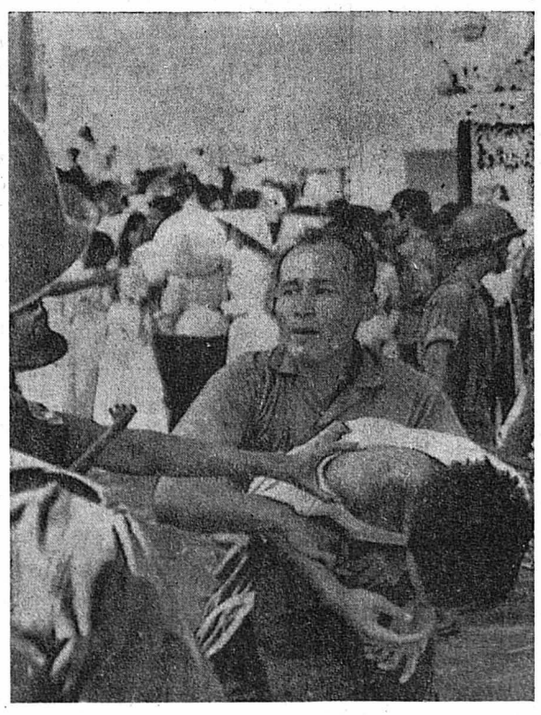

Une scène devenue presque quotidienne à Saigon. La troupe s'opposant aux bouddhistes. (Belino AP)

S'agit-il d'un attentat du Vietcong ?

Une machine « folle » déraille en pleine gare de Saigon

L'accident a fait dix morts et de nombreux blessés

SAIGON (ATS - AFP). — Dix morts et plusieurs dizaines de blessés, dont treize grièvement atteints, tel est le bilan d'un accident qui s'est produit hier matin en gare de Saigon et qui paraît bien être un attentat vietcong.

LIRE EN DÉPÊCHES

Les Suisses, sujets en or

pour un dramaturge bernois (réfugié à Neuchâtel)

Si le temps m'était dispensé généreusement par l'horloge de nuit, j'écrirais volontiers trois ou quatre colonnes sur le spectacle d'hier soir, sur ce qu'il était, sur ce qu'il inspire, sur ses rapports avec, non le Suisse, mais les Suisses, aussi différents entre eux que peut l'être un Esquimau d'un Hottentot. Hottentot ? Tenez, Dürrenmatt s'est fait étriller par la critique zuricoise avec son « Hercule ». A Bâle, sa pièce a été trouvée niaise... A Neuchâtel, le public s'est royalement amusé, et il y eut six rappels. Et le critique approuvait le public.

Outre-Thielle et outre-Sarine, on n'a sans doute pas supporté de voir Dürrenmatt persifler nos sacro-saintes institutions politiques. Car c'est là un des thèmes centraux de cette pièce que l'incapacité du régime parlementaire de travailler rapidement. L'auteur montre très bien comment, sitôt une décision sage prise par l'exécutif, elle est anéantie par la discussion des notables. Faut-il être Romand pour éclater de rire aux mots de « commission », de « sous-commission », de « supercommission » ? Ces mots lancés hier soir sur le plateau ont fait s'esclaffer le public. Pas à Zurich ni à Bâle ? Tout aussi comique était l'allusion à tous les bureaux et à toute la paperasserie qu'un projet (ici le décrottage de l'Elide) mobilise. Enumérez encore Pro Familia, le Service des eaux et l'Union suisse du commerce du fromage, et vous obtiendrez un effet irrésistible !

On dira que tout cela est facile et peu original. Je crois, au contraire, à la vertu tonique de cet humour. Dürrenmatt, en effet, ne se moque pas tant du Pouvoir, des bureaux et de la « Käse-Union » que de nous tous, Helvètes trop attachés à un ordre devenu une habitude et dépourvus de plus en plus d'imagination. N'est-il pas paradoxal que, dans le pays de la liberté, l'unique remède soit le recours à l'Etat ? L'Etat devrait faire ceci, la commune devrait faire cela... Ce n'est plus une profession de foi, c'est devenu une rengaine.

Mais revenons à nos moutons, qui, dans la pièce de Dürrenmatt, sont des vaches. La satire économico - politique ne constitue pas toute la trame de ce spectacle. Ce dernier est en réalité un apologue, c'est-à-dire qu'il conduit à une conclusion morale. Et c'est ici que l'auteur se fait le philosophe quelque peu désenchanté de la condition non de l'Helvète moyen, mais de l'homme tout court. Car dans le royaume d'Augias (lequel est président du Grand conseil et le plus riche paysan du pays), même les héros sont fatigués. Hercule renonce à libérer le pays du fumier qui s'y amoncelle. Augias est le seul personnage à tenter d'espérer en l'avenir : le fumier devient humus et il fait pousser un beau jardin. Cela ne convainc pas le fils d'Augias. Et ce dernier met le point final au conte durrenmattien en mordant dans une belle pomme de son verger et la trouvant amère. On débouche en pleine impasse. L'auteur s'abstient d'indiquer une voie de salut. Il s'est contenté de dresser devant les spectateurs un certain miroir. A nous de savoir corriger notre image après en avoir ri à gorge déployée.

L'accueil réfrigérant fait en Suisse allemande à « Hercule » et celui, ne disons pas enthousiaste mais chaleureusement amusé, réservé à cette pièce en Suisse romande, illustrent des différences que l'on peut atténuer et ne jamais supprimer. Comme le fond de croyance aux mythes présent dans l'âme de nos Confédérés. Guillaume Tell est un héros pour eux. Pour nous Charlemagne est le père de l'école primaire. Pour eux, la Constitution de 1874 est une charte. Pour nous, l'image d'une époque. Ils ont un « Vaterland » et un « Heimat » et nous, nous n'avons que la patrie, qui dans le langage courant est surtout le canton (la preuve en est que chaque canton romand a son hymne).

Il semble que j'oublie de parler d'« Hercule et les écuries d'Augias ». Je n'ai fait jusqu'ici qu'en parler. Et si j'ai émis les considérations précédentes, c'est que Friedrich Dürrenmatt n'est pas un Romand de souche. Sa satire, qui nous amuse, il savait qu'elle irriterait à Berne, Zurich ou Bâle, et c'est sans doute pourquoi il l'a écrite, car l'auteur dramatique a cette supériorité sur le théoricien et l'homme politique de pouvoir utiliser un langage percutant, et cela en toute liberté. Un homme libre, voilà le héros moderne !

En fait, que voit-on sur le plateau ? Le décor représente des gradins de fumier, disposés au centre de montagnes de fumier. La République de l'Elide, renommée par ses vaches et ses produits laitiers, succombe sous le fumier. Il faut en finir une bonne fois. On fait appel à Hercule, l'homme le plus fort de la Grèce, qui accepte le travail parce que poursuivi par ses créanciers. Il n'est pas un révolutionnaire et c'est parce qu'il est respectueux des lois, parce qu'il attend l'autorisation du département des travaux publics, de la police des étrangers, etc., qu'il baisse pavillon. Il finira comme athlète dans un cirque en faillite. Déjanire est sa compagne et elle ensorcèle le jeune fils d'Augias, alors qu'Hercule provoque une flamme chez la petite Iole. Polybios est le secrétaire d'Hercule, le récitant et le chœur. Lychas, le facteur des PTT, n'a qu'une scène : c'est terrible pour les facteurs et pour les PTT.

Charles Apothéloz, le directeur artistique du Théâtre de Lausanne, a mis en scène la pièce de Dürrenmatt. Il a trouvé une aide dans la version française de Jean-Pierre Porret, qui a « latinisé » le texte original. Apothéloz a créé « Hercule » à l'occasion de l'Exposition nationale et il n'a pa caché qu'il manquait à la pièce, à côté du héros (Hercule) et de l'Homme courageux (Augias), un troisième personnage : le révolutionnaire. Il semble le regretter. Nous pas, car Apothéloz a pu ainsi donner à la pièce son allure de satire comique, sans s'empêtrer dans la politique « engagée » (celle qui fait les plus mauvaises pièces). Le spectacle relève souvent du cabaret, et la scène du Grand conseil est à cet égard une réussite. William Jacques fait un Augias excellent. Jacques Bert est Hercule, Erika Denzler est une bien ravissante Déjanire. Bernard Junod est parfait dans son Polybios et Alain Knapp se tire adroitement de son rôle de facteur. Ils sont encore une quinzaine, tous dans le ton. Apothéloz s'est montré remarquable meneur d'acteurs. Enfin citons Jean Monod, le décorateur, qui a réalisé un dispositif scénique habile et qui a su fort bien atténuer l'effet du fumier au profit de celui des costumes.

D. Bo.

Vol d'une motocyclette

Une motocyclette de marque « Vespa », beige clair, portant plaque NE 63, a été volée devant l'hôtel du Banneret, entre le 28 novembre à 9 h et le 29 à 19 h.

Un legs de M. Ernest Kaeser

M. Ernest Kaeser, décédé le 19 octobre dernier, fut membre de la commission de la maison de Belmont durant 24 ans. Il a toujours suivi avec intérêt le développement de cette institution. Par clause testamentaire, il a légué à la maison de Belmont la somme de 3000 francs. Le Conseil communal, reconnaissant envers la mémoire de notre concitoyen, propose au Conseil général d'accepter ce legs. Il se propose d'utiliser ce montant au cours des années à venir pour permettre aux enfants de faire quelques voyages à travers le pays qu'ils ne connaissent que peu, et à apporter quelques améliorations au camp de vacances.

Etat civil de Neuchâtel

NAISSANCES. — 25 novembre. Poggiali Sandra, fille d'Armando, technicien dentiste à Peseux et de Ginette, née Peter-Comtesse ; Martinez, Ana-Maria, fille de Blas, sommelier à Neuchâtel, et de Marie-Odile, née Blum. 26. Birbaum, Anouk-Katia, fille de Jules-Michel, ouvrier de fabrique à Neuchâtel, et de Marinette-Nelly, née Evard.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. — 27 novembre. Dubois Louis-Georges-Vital, ingénieur à Berne, et Koch, Renate-Astrid-Esther, à Neuchâtel ; Faivre, Charles-André, commerçant à Neuchâtel, et Schilte, Yolande-Ghislaine-Noëlle, à Moutier ; Benallal, Mohamed El Mahnouf, étudiant, et Pfeufer, Astrid, les deux à Neuchâtel.

MARIAGES CÉLÉBRÉS. — 27 novembre. Pessotto, Beniamino, chef de service à Neuchâtel, et Reichardt, Ingrid-Anna, à Bad-Kreuznach ; Bajoni, Carlo-Saturnino, employé de bureau, et Schnurr, Margaret-Mary, les deux en séjour à Neuchâtel.

DÉCÈS. — 25 novembre. Grossenbacher, Roger, né en 1903, représentant à Neuchâtel, époux de Louise-Alice, née Speiser. 26. Ravenel, Emile-Henri, né en 1879, retraité à Neuchâtel, époux de Marie-Louise, née Schmid.

CARNET DU JOUR

NEUCHATEL

CINÉMAS. — **Arcades,** 20 h 30 : Les Amitiés particulières.
Rex, 20 h 30 : Crime et châtiment
Studio, 20 h 30 : Tom Jones
Bio, 20 h 30 : La Chatte sur un toit brûlant
Apollo, 15 h et 20 h : La Chute de l'empire romain
Palace, 20 h 30 : Les Nuits de l'univers
Aula de l'Université. — 20 h 15 : conférence de M. André Chouraqui
Pharmacie de service. — Cart, rue de l'Hôpital (jusqu'à 23 h. De 23 h à 8 h, en cas d'urgence, le poste de police indique le pharmacien à disposition)

PESEUX

CINÉMAS. — **Cinéma de la Côte,** 20h 15: Le ciné-club de Peseux présente La Diablesse en collants roses de Cukor.

SAINT-BLAISE

CINÉMAS. — **Royal,** 20 h 30 : L'Amour à vingt ans.

VAL-DE-RUZ

Pharmacies de service. — Marti (Cernier) ; Piergiovanni (Fontaines).
Permanence médicale et dentaire. — Votre médecin habituel

VAL-DE-TRAVERS

CINÉMAS. — **Casino** (Fleurier), 20 h 30: Les Maraudeurs attaquent
Colisée (Couvet), 20 h 30 : L'Ainé des Ferchaux
Pharmacies de service. — Schelling (Fleurier) ; Bourquin (Couvet
Permanence médicale et dentaire. — Votre médecin habituel

Service de dépannage accéléré eau et gaz. Permanence (038) 5 00 00

Naissances

Monsieur et Madame Armin WAGEN-VILLARD ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur fille et petite-fille

Pascale

Niederlenz, Zielweg 733 — Neuchâtel, Saint-Maurice 13

Monsieur et Madame Bernard MEYLAN et leur fille Corinne ont le plaisir d'annoncer la naissance de

Philippe-François

Maternité — Hôtel de la Croix-Blanche, Cressier

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 30 novembre. Température : moyenne : 0,6 ; min. : -0,4; max.: 2,1. Baromètre: moyenne : 711,5. Eau tombée : 5,7 mm. Vent dominant : direction : sud, sud-ouest ; force : faible de 12 h à 17 h. Etat du ciel : couvert, neige intermittente jusqu'à 12 h.

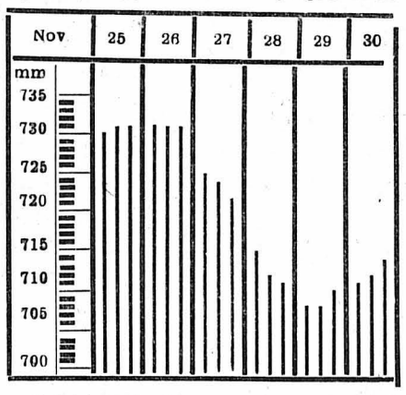

Prévisions du temps :
Nord des Alpes, Valais et Grisons : très nuageux ou couvert. D'abord peu ou pas de précipitations. Nouvelles précipitations dès cet après-midi probables. Température en plaine voisine de zéro degré. Léger gel en cas d'éclaircie nocturne.
Sud des Alpes : ciel en général très nuageux ou couvert. Quelques précipitations. Température en plaine comprise entre 3 et 8 degrés.

Niveau du lac du 30 nov. à 7 h 429,05.
Température de l'eau 8 °

Communiqués

« ISRAEL ET LA PAIX » par André Chouraqui

Conseiller personnel du premier ministre Ben Gourion, M. André Chouraqui, docteur en droit de l'Université de Paris et homme de lettres, a l'oreille du public, comme auteur de nombreux ouvrages fort répandus et comme conférencier en français, en anglais, en hébreux ou en espagnol. Il dirige, aux Presses universitaires de France, la remarquable collection « Sinaï ».

M. Chouraqui parlera ce soir, mardi, à 20 h 15, à l'aula, d'« Israël et la paix ». Les Neuchâtelois apprécieront l'aubaine d'entendre un homme pareillement informé traiter un sujet si capital, que les propagandes partisanes embrouillent à l'extrême. (Entrée libre.).

Au Conseil général de Travers

Des impôts aux ordures...

D'un de nos correspondants :

Le Conseil général de Travers a tenu séance lundi soir au château, sous la présidence de M. Pierre Bourquin (soc.). Trente membres étaient présents, de même que M. Jacques Béguin, architecte à Neuchâtel.

Aménagement communal. — En juin 1963, une commission avait été nommée, sa mission consistant à élaborer un règlement communal d'aménagement quant à la division territoriale, à l'implantation des bâtiments, aux toitures et façades, aux voies privées, ou aux garages et stationnements. M. Béguin a été consulté en qualité d'expert. Nous avons déjà eu l'occasion de faire part à nos lecteurs des nouvelles dispositions prévues par le Conseil communal. Nous nous dispensons donc d'y revenir aujourd'hui. Le nouveau règlement d'aménagement a été accepté à l'unanimité.

Loi sur les contributions directes. — Un arrêté a été pris qui concerne les impôts communaux ; une surtaxe de 2 % sera perçue sur toute somme versée plus de trente jours après l'échéance. La commune renoncera à prélever d'autres impôts spéciaux.

Enlèvement des ordures. — Pour des raisons d'hygiène, le service d'enlèvement des ordures doit être remplacé par un camion. Un garagiste de Couvet a fait des offres, c'est-à-dire qu'il se charge de ce service moyennant une redevance de 3 fr. 50 par habitant et par an. Comme il y a 1000 habitants qui entrent en ligne de compte et qu'au budget une somme de 2000 fr. seulement avait été inscrite, un crédit complémentaire de 1500 fr. a été voté. La dépense figurera dans les charges du dicastère des travaux publics.

Rapport sur immeuble H.L.M. — Il a été donné connaissance du rapport de la commission spéciale de contrôle de l'H.L.M. de M. Michel Pellaton. Des conclusions de cette commission spéciale, il résulte que l'immeuble a été construit conformément aux plans et si certains points de détail ont été examinés en collaboration avec l'Etat, cela n'a eu aucune influence sur l'aspect général du problème. La mission de la commission est maintenant terminée. C'est dans cet H.L.M. occupé depuis l'automne 1963, qu'a été transféré le poste de la police cantonale.

Bonne nouvelle. — Le Conseil communal a informé l'assemblée que l'Etat rembourserait à titre de ristourne sur la régale de la mine d'asphalte un montant annuel de 20,000 fr. au lieu de 7000, ceci avec effet rétroactif au 1er janvier 1964.

FLEURIER

Un nouvel agent de police

(c) Le Conseil communal a nommé un nouvel agent de police. Il s'agit de M. Willy Pasche, lequel succédera à M. Edgar Nourrice, démissionnaire, qui entrera dans la police cantonale.

LES BAYARDS

A propos de la réforme scolaire

(c) Sur invitation de la commission scolaire, de nombreux parents d'élèves ont suivi, jeudi dernier, la conférence donnée par MM. Kuster, directeur, et Jeanneret, professeur de l'Ecole secondaire des Verrières. Cette conférence renseignait sur la nouvelle organisation de cette école et les nouvelles dispositions entrant en vigueur dès le printemps prochain, ensuite de la réforme scolaire.

Vignoble

MARIN-ÉPAGNIER

Nouveau conseiller général

(c) Le Conseil communal a élu membre du Conseil général M. Ambros Gotsch, troisième suppléant de la liste libérale, en remplacement de M. Gérard Feissli, démissionnaire par suite de départ de la localité.

Renversée par une voiture à Colombier

Alors qu'elle s'apprêtait à traverser la chaussée au sud du château de Colombier, Mme Raymonde Propst, habitant cette localité, a été renversée par une voiture conduite par M. R. G., de Neuchâtel. Transportée à l'hôpital des Cadolles par l'ambulance de la police locale, Mme Propst souffre d'une forte commotion.

CORNAUX

DEUX CHARS DÉFONCENT UN MUR DE VIGNE

(c) Un agriculteur de Savagnier, M. Girard, a vécu quelques secondes d'intense émotion, lorsque descendant le chemin à l'est de Cornaux avec son tracteur auquel étaient attelés deux chars chargés de gravier, ceux-ci se mirent à patiner et à zigzaguer, gagnant le tracteur de vitesse pour terminer leur course en éventrant un mur de vigne. Si M. Girard est heureusement sorti indemne de cette aventure, par contre le tracteur et les deux chars ont subi de sérieux dégâts.

PESEUX

La Grèce, terre des dieux

(sp) Il semble qu'un renouvellement de l'intérêt pour les arts se fasse sentir à la Côte neuchâteloise, ce qui est fort réjouissant. En effet, après la causerie-audition de M. L. de Marval qui eut un succès évident, Mlle Anne-Charlotte Sahli, professeur de dessin à l'école secondaire régionale, présenta dernièrement une conférence avec projection à l'Aula de la maison de commune de Peseux et devant une salle comble.

La Grèce, terre des dieux et, ajouta la conférencière, terre des arts est un titre s'appliquant parfaitement à l'exposé de Mlle Sahli. En effet, abandonnant les routes gastronomiques ou les palaces, nous avons pu apprécier les sites archéologiques tels que Olympie, Corinthe, Delphes ou même Athènes. Ici un temple, là une statue d'un dieu ou encore une amphore crétoise avec la pieuvre traditionnelle, tout inspire la beauté, l'esprit de création. Cet esprit de l'humain, Mlle Sahli a su nous le faire partager. Ayant reçu beaucoup de ses voyages dans un pays hospitalier par excellence, la conférencière n'a pas eu de difficulté à nous faire partager ses expériences. Un voyage par l'image au travers des iles du Péléponnèse, joyau de la nature et la soirée se termina par la présentation d'objets tels qu'icônes, nattes et métiers à tisser. En conclusion, belle soirée enrichissante organisée par l'Amicale des arts de la Côte dont le programme de cet hiver est d'une richesse exceptionnelle.

A. V.

Val-de-Ruz

GENEVEYS-SUR-COFFRANE

Fête de la jeunesse 1964

(c) Les résultats du lâcher de ballons ont été proclamés, moment très attendu par notre jeunesse. Il appartenait à M. Jomini, président de la Société d'Emulation de faire le point et de distribuer les récompenses promises lors de la Fête de la jeunesse 1964. La gagnante est Mary-Lise Gretillat, Coffrane (570 km - Autriche) ; puis viennent Béatrice Magnin, Coffrane (510 km - Autriche) ; Francis Monnier, Coffrane (400 km - Allemagne) ; J.-P. Hirchi, les Geneveys-sur-Coffrane (355 km) ; Alain Brunel, les Geneveys-sur-Coffrane (355 km), etc.

Soulignons que la Société d'émulation ne cesse de s'occuper très activement de tous les problèmes intéressant notre village. En effet, pour la saison 1964 et 1965, tout un programme est prévu, où nous aurons l'occasion de suivre soit des conférences instructives soit des films de valeur certaine.

Aux sociétés locales

(c) La répartition des différentes dates pour la saison 1964-1965, intéressant nos différentes sociétés est chose faite. Les soirées ont débuté, les matches au loto se suivent, et chaque société dans son cadre propre attend un nombreux public.

CERNIER

Chez les gymnastes

(c) Mercredi soir, la société des « Gymhommes » a tenu son assemblée annuelle dans la grande salle de l'hôtel de l'Epervier, sous la présidence de M. Jean Kurz.

Après le rapport de ce dernier sur l'activité de la société au cours de l'année écoulée, le caissier donna connaissance de la situation financière de la société qui est satisfaisante. Tous les rapports furent acceptés, ainsi que la gestion. Puis le comité a été constitué comme suit : président : M. Jean Kurz ; vice-président : M. Jean-Louis Devenoges ; secrétaire : M. Maurice Gioria ; caissier : M. Willy Giroud ; moniteur : M. François Hayoz. En fin de séance, la date du 4 décembre a été retenue pour un match amical qui aura lieu à l'hôtel de l'Epervier, et celle du 16 décembre, pour la fête de Noël, dans le même local.

FAN

Vous serez au courant de tout en vous abonnant dès ce jour à

LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

le journal le plus lu en pays neuchâtelois

jusqu'au 31 déc. 1964 Fr. 5.—

Nom :

Prénom :

Localité :

Rue : *No :*

Adressez ce bulletin lisiblement rempli, en précisant la durée d'abonnement choisie, sous enveloppe ouverte, affranchie à 5 c., au Service des abonnements de la

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL
Case postale
NEUCHATEL 1

Montagnes

LA CHAUX-DE-FONDS

Conférence de l'Association Suisse-Israël

(c) Hier soir a eu lieu à la Chaux-de-Fonds une importante conférence : celle de M. André Chouraqui, délégué général de l'Alliance israélite mondiale, ancien conseiller privé du président Ben Gourion, qui traita, à l'Amphithéâtre du Collège primaire, de « Israël et la Paix ». A cette occasion, l'on procéda à la création provisoire d'une section neuchâteloise de l'Association Suisse-Israël, doublée d'une association Israël-Suisse en Palestine, sous la présidence de Me Pierre Aubert, avocat à la Chaux-de-Fonds et député au Grand conseil. Mlle Edmée Montandon, professeur à Neuchâtel, en est la déléguée au Comité central, que préside le président du Conseil d'Etat genevois.

Soit que nous vivions,
Soit que nous mourions,
Nous sommes au Seigneur.
Rom. 14 : 8.

Monsieur Charles Ducommun ;
Monsieur Pierre Ducommun ;
Mademoiselle Marie-Louise Ducommun ;
Monsieur et Madame Claude Jacot-Ducommun et leur fils François,
les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Madame

Marie DUCOMMUN-PIGUET

leur chère épouse, maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui.

Neuchâtel, le 30 novembre 1964.
(Rue de la Côte 86)

L'incinération, sans suite, aura lieu mercredi 2 décembre. Culte à la chapelle du crématoire, à 14 heures.

Domicile mortuaire : hôpital des Cadolles.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Aimer, c'est se surpasser.
Tout ce qui aura été lié sur la terre sera lié dans le ciel.
Mat. 18 : 18.

Monsieur Paul Perregaux, à Neuchâtel ;
Madame Emile Nobs - Vuilleumier, à la Chaux-de-Fonds ;
Madame et Monsieur Edmond Muller-Vuilleumier, à Neuchâtel ;
Monsieur et Madame Marcel Perregaux, au Locle, leurs enfants et petits-enfants ;
Madame René Perregaux, à la Chaux-de-Fonds, ses enfants et petits-enfants;
Madame Rose Mettant, à Neuchâtel ;
les familles Vuilleumier, Evard, Perregaux et alliées, ses chers élèves,
ont le grand chagrin de faire part de la perte douloureuse qu'ils éprouvent en la personne de

Madame Paul PERREGAUX

née Jane VUILLEUMIER
professeur de piano

leur très chère épouse, sœur, belle-sœur, tante, nièce, cousine, parente et amie, que Dieu a rappelée à Lui, après une maladie vaillamment supportée.

Neuchâtel, le 28 novembre 1964.
(Rue de la Côte 14)

Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés.
Mat. 5 : 6.

L'incinération aura lieu mardi 1er décembre.

Culte à la chapelle du crématoire, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Monsieur Robert Duscher, à Saint-Blaise ;
Monsieur Jean-Pierre Duscher, à Neuchâtel ;
Madame et Monsieur Jean-Paul Corbaz - Duscher et leur petite Catherine, à Bâle ;
Monsieur Emile Helfenfinger, à Berne;
Mademoiselle Ida Helfenfinger, à Winznau (SO);
Monsieur et Madame Walther Klinger et famille, à Winterthour ;
Madame veuve Mathilde Bula, à Neuchâtel, ses enfants et petits-enfants ;
Madame et Monsieur Louis Tymecki et leur fils, au Canada ;
Madame et Monsieur Guido Dassetto, à Zurich, et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Georges Duscher, à Serrières,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Madame Robert DUSCHER

née Claire HELFENFINGER

leur chère et regrettée épouse, maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, marraine parente et amie, enlevée subitement à leur tendre affection, dans sa 57me année.

Saint-Blaise, le 28 novembre 1964.
(Chemin des Perrières)

Vous aurez des afflictions dans le monde ; mais prenez courage, j'ai vaincu le monde.
Jean 16 : 33.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu mardi 1er décembre.

Culte au temple, à 13 h 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Le comité de la **Société des patrons boulangers** a le pénible devoir d'informer ses membres du décès de

Madame Robert DUSCHER

épouse de leur collègue Robert Duscher, membre d'honneur de la société.

Pour l'ensevelissement, prière de se référer à l'avis de la famille.

AVIS TARDIFS

Lebendiges Christ sein heute

darüber spricht : Pastor H. Bruns
vom 2. - 6. Dez., 20.15 Uhr
Salle des Conférences - Neuchâtel

Ce soir, à 20 h 15 : CAUSERIE
« Le sanctuaire de Moïse et le christianisme »
Eglise adventiste, 39, fbg de l'Hôpital

MONTRES TOUS GENRES
de qualité, directement de fabrique. Bulletin de garantie. Service après vente.
FLORIMONT WATCH S.A.
(G. & M. SCHALDENBRAND)
Fbg Lac 9, 2me ét. - A côté Ciné Studio

Richelieu NIGHT CLUB
CE SOIR DANSE JUSQU'A 2 HEURES

PERDU
deux jeunes chiennes
de chasse, Bruno du Jura, région de Lignières, répondant aux noms de Mirette et Thaillaude. Adresse sur le collier. Tél. (038) 7 51 02.

LES NEUF DE CHŒUR
dédicaceront leur nouveau disque
chez Hug & Cie, musique
le **mercredi 2 décembre,**
de 17 à 18 heures

La noble et vertueuse compagnie des
Pêcheurs et Cossons
de la Ville de Neuchâtel sera assemblée lundi 7 décembre 1964, à 14 heures à l'hôtel de ville.
L'avoyer.

Ce soir, de 17 h à 19 h 30
consultations juridiques
pour les femmes
au Restaurant Neuchâtelois
Centre de liaison des sociétés féminines

Association Suisse-Israël
Mardi 1er décembre 1964, à 20 h 15
à l'AULA DE L'UNIVERSITÉ
Conférence de M. André CHOURAQUI, ancien conseiller privé de M. Ben Gourion:
« ISRAËL ET LA PAIX » - Entrée libre

Jeudi 3 décembre
SALLE DES SYNDICATS
LES NEUF DE CHŒUR
avec The SUNSHINES
Location : Hostettler-Radio
Prenez vos billets d'avance

IMPRIMERIE CENTRALE
et de la
FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL
S. A.
rue Saint-Maurice 4 - Neuchâtel
Direction générale : Marc Wolfrath
Direction politique du journal : René Braichet
Rédacteur en chef : Jean Hostettler

Dès janvier prochain, remplaçant une demi-douzaine de professeurs

Un «robot bavard» enseignera l'anglais à l'Ecole de commerce

A partir de janvier prochain, les élèves de l'Ecole de commerce de Neuchâtel n'auront plus à s'encombrer de pesants manuels. Et le temps qu'il consacraient naguère à «emmagasiner» de longues listes de vocabulaire, ils pourront désormais en user pour se distraire. Les professeurs également n'auront plus de devoirs à corriger.

En effet, un robot vient de faire son entrée dans la vénérable école neuchâteloise. Cet appareil à la constitution aussi complexe que subtile, mais certainement efficace, remplace à lui seul une demi-douzaine de professeurs et enseigne les langues par la méthode dite audio-visuelle. Il se compose d'une série de magnétophones individuels, d'écouteurs, reliés à un tableau de commande générale surveillé par un seul professeur. La leçon d'anglais par exemple, enregistrée sur des bandes magnétiques est diffusée aux élèves qui répondent aux questions qui leur sont posées au fur et à mesure et sous le contrôle du professeur. Chaque erreur commise par l'élève est relevée automatiquement par l'enregistreur. Ceci évite donc à l'enseignement, la monotonie de la répétition — et aux élèves avancés l'ennui et la perte de temps.— Les leçons sont en outre illustrées cinématographiquement.

Hier les promoteurs de cette nouvelle méthode avaient invité les autorités neuchâteloises à une présentation officielle de cette installation. Cette méthode avait déjà été adoptée par l'Université qui l'utilise avec succès depuis bientôt quatre ans.

M. Olivier Cornaz, président de la commission de l'Ecole de commerce, salua les personnalités présentes et donna la parole à M. René Jeanneret, professeur de français à l'Ecole de commerce. Ce dernier présenta longuement l'utilisation de ces nouvelles installations. Pour terminer, une démonstration pratique a été organisée avec la participation d'une classe. On a pu se rendre compte combien cette méthode présentait d'avantages autant sur le plan de l'efficacité de l'enseignement qu'elle diffuse que sur celui de l'économie d'un personnel enseignant de plus en plus rare et difficile à former.

L. M.

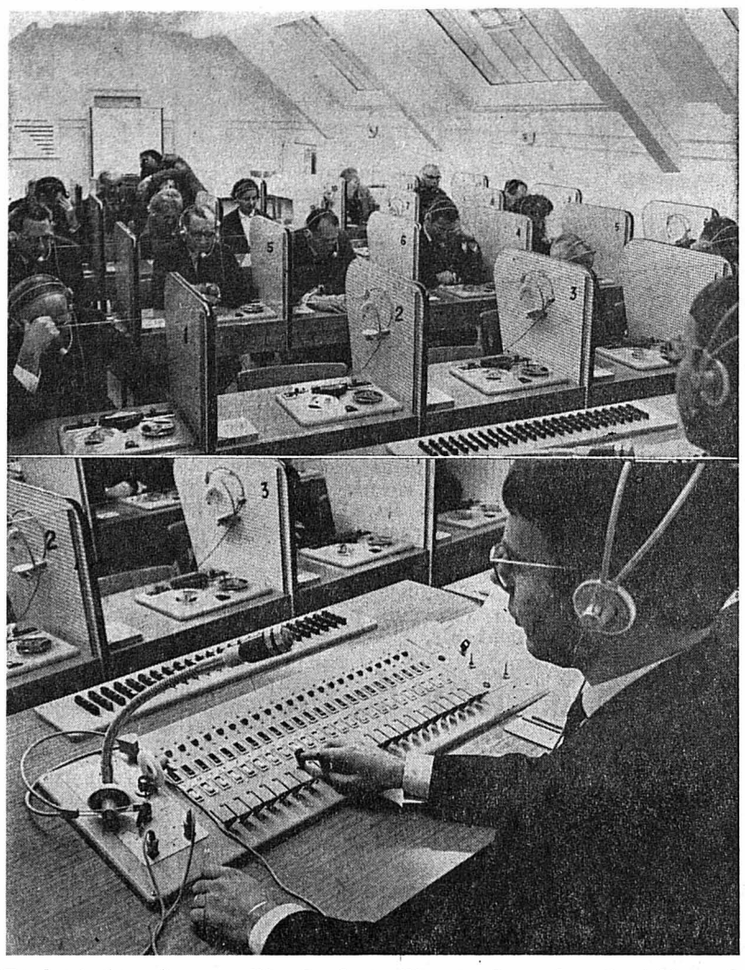

En haut, les «boxes» d'écoute des «élèves» et, en bas, le tableau de commande du robot. (Avipress - J.-P. Baillod)

«Pussy is a cat and Tom is a dog...»

La S.R.T.R. - Société de radiodiffusion et télévision de Suisse romande - EST NÉE HIER À NEUCHÂTEL

Hier a été fondée à Neuchâtel, la Société de radiodiffusion et télévision de Suisse romande (SRTR), qui est l'une des trois sociétés membres de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, ceci conformément au nouveau statut octroyé par le Conseil fédéral à la SSR. Le siège de la Société régionale SRTR est à Lausanne.

M. Hans Osprecht, président central de la SSR, a ouvert la séance en saluant la présence des 24 délégués représentant les deux sociétés romandes, à savoir, la Fondation romande de radiodiffusion (Lausanne), et la Fondation de Radio-Genève, les délégués des cinq cantons romands, et ceux des deux villes-studios, soit Lausanne et Genève. Il reste à nommer les huit délégués du Conseil fédéral pour porter à 32, le chiffre statutaire des membres de la Société générale de la SRTR.

La direction générale de la SSR était représentée par M. Marcel Bezençon, directeur général, M. Dominique Carl, directeur administratif, et M. Regis de Kalbermatten, chef du service information et conseiller juridique. M. Gaston Clottu, conseiller d'Etat neuchâtelois, a été élu par acclamation, président de cette assemblée constitutive. Il a souligné l'importance de cette réunion, et exprimé le vœu que la SRTR marque la volonté de resserrer la collaboration des cantons romands sur le pan des moyens de diffusion modernes, ceci dans l'intérêt des auditeurs et des téléspectateurs.

Les statuts de la SRTR ont été mis au point et adoptés à l'unanimité après une discussion approfondie. Ceux-ci sont entrés immédiatement en vigueur, sous réserve d'approbation par le comité central de la SSR qui se réunira le 17 décembre à Berne.

Le comité de la SRTR, composé de 14 membres conformément aux statuts, a été contsitué comme suit :

MM. Roger Pochon (Fribourg) et Charles Gilliéron (Lausanne), comme délégués de la Fondation romande de radiodiffusion, MM. Charles Cornu et André Fazel, comme délégués de la Fondation des émissions de Radio-Genève, les conseillers d'Etat Virgile Moine (Berne), Paul Torche (Fribourg), André Chavanne (Genève), Gaston Clottu (Neuchâtel), Pierre Oguey (Vaud), et Marius Lampert (Valais), comme représentants des cinq cantons romands, et enfin MM. Edmond Ganter et Georges-André Chevallaz, comme représentants des deux villes-studios.

Les deux délégués du Conseil fédéral au comité seront désignés ultérieurement.

Le premier président de la SRTR a été élu en la personne de M. Charles Cornu, ancien procureur général, président de la Fondation des émissions de Radio-Genève. M. Charles Gilliéron, président de la Fondation romande de radiodiffusion, a été désigné comme vice-président de la SRTR.

La vérification des comptes a été confiée à tour de rôle à des représentants des cantons romands.

Après le déjeuner, le comité nouvellement élu s'est réuni sous la présidence de M. Charles Cornu. Il a proposé M. Jean-Pierre Méroz, directeur de Radio-Lausanne, en qualité de directeur de la Radiodiffusion de Suisse romande, et M. René Schenker, chef du programme romand de la Télévision suisse, en qualité de directeur de la Télévision en Suisse romande.

Ces nominations ne seront effectives que lorsqu'elles auront été approuvées par le comité central de la SSR, sur préavis de M. Marcel Bezençon, directeur général.

AU LOCLE
vernissage de l'exposition du peintre Lermite,
le chantre de la Brévine

L'un des grands peintres suisses, Lermite (de son vrai nom Schmidt, de Bienne), ouvrait samedi au Musée des beaux-arts du Locle une exposition à la fois rétrospective et actuelle de ses œuvres. A la barre se trouvait — outre le peintre bien entendu, dont on sait qu'il habite les Bayards et est le chantre inépuisable de la Brévine et de son plateau menacé — M. René Faessler, depuis peu président de la Société des amis des arts, et qui a défini en termes heureux l'apport de ce bon artisan de la peinture. «Symphonie pastorale en noir et blanc», rappel du titre du célèbre livre d'André Gide écrit précisément à la Brévine, c'est bien là l'ensemble d'œuvres à la fois très proches de la nature et très construites en peinture que Lermite propose, avec une série particulièrement savante de lithographie, ses projets (en réduction) pour les vitraux de l'église de Couvet, et aussi des réalisations à l'Exposition nationale.

Le travail profondément ancré dans la terre de ce poète du lieu fut judicieusement loué, tandis qu'un quatuor issu de l'Orchestre de chambre de la Chaux-de-Fonds, MM. Pierre Brandt, flûte, Pierre Schneeberger, violon, Jean Pantillon, alto, et J. Cl. Schneider, violon, jouait l'un des plus beaux quatuors de Mozart. L'assistance du vernissage n'était pas seulement locloise, mais romande.

J.-M. N.

Vingt-neuf ans plus tard, un accident a été reconstitué hier dans le Doubs!

Pas de torpédo ni de procès-verbaux anciens mais un témoin de l'époque et des craies de couleur pour rendre à la route sa largeur d'autrefois...

A gauche : «Je suis tombée en arrière...» et la victime de 1935 ferme les yeux pour mieux se souvenir. A droite : «J'ai heurté la voiture à l'arrière et mon bras a traversé la glace. Oui, comme cela!» (Avipress - D. Schelling)

Hier après-midi, sous une tourmente de neige, on a reconstitué les circonstances de l'accident qui s'était produit il y a... 29 ans au carrefour des routes Montbenoît-Gilley et Montbenoît-Morteau !

Ceux qui espéraient que cet événement allait s'apparenter à une reconstitution historique de grand style ont été passablement déçus. L'expert commis par le tribunal, M. Bouton, avait même renoncé à mobiliser une voiture d'époque. Il avait décidé que des inscriptions à la craie de différentes couleurs serviraient aussi efficacement à la manifestation de la vérité que les manœuvres d'une torpédo sortie du Salon de 1934 de sorte que le spectacle, même vu de haut et notamment du haut de la voiture d'enregistrement de la télévision française, n'avait rien d'insolite, ni de suranné...

Le témoin de jadis

Donc, le 10 septembre 1935, un heurt se produisit entre la «pétrolette» de Mme Maugain, sage-femme, et la voiture de M. Alfred Isabey, entrepreneur, Les protagonistes de la collision étaient là, bien sûr, avec sur les épaules le poids de leur 29 années de plus. Ils se tenaient à bonne distance d'un de l'autre auprès de leurs avocats. Un seul témoin avait été convoqué, M. Alexis Callier, le garagiste qui creusait une tranchée pour l'adduction d'eau en ce bel automne 1935, juste à l'aplomb du carrefour fatidique.

La tranchée n'avait qu'un mètre de profondeur et M. Callier a tout vu ou presque à la hauteur des chapeaux de roues. A la façon dont l'avocat de la plaignante le harcèle et s'extasie avec un rien d'ironie sur la fidélité de sa mémoire, on serait tenté de croire que sa déposition n'apporte que peu d'eau au moulin de Mme Maugain.

Et l'on entre dans le vif du sujet, la détermination de l'endroit où se produisit le choc. Mme Maugain le situe à peu près à 200 m de l'endroit que désigne M. Isabey. Selon sa version, elle aurait amorcé le tournant l'amenant de la route de Gilley à celle de Morteau sans avoir aperçu l'auto qui l'aurait heurtée un peu avant le bureau des PTT. Selon la version de M. Isabey, la collision se serait produite en plein virage en dépit de la manœuvre faite par lui, et qui, estime-t-il, sauva la vie de la sage-femme.

Hélas, cette dernière eut le bras gravement atteint. Il en résulta une incapacité permanente qui l'empêcha de reprendre sa profession. Elle fixe le préjudice subit à six millions d'anciens francs et son action civile est tenaire ne jouera qu'en 1965.

En tout cas le tribunal n'aura pas la tâche facile : le dossier de procédure pénale, ouvert à l'époque, a disparu et les archives de la gendarmerie de Montbenoît ont été brûlées en juin 1940, peu avant l'arrivée des Allemands.

J. V.

Sur la route de Chaumont
Un automobiliste s'arrête trop tard...

Un train routier allemand, conduit par M. F. F., descendait la route de Chaumont, hier à 15 h 15, lorsqu'il glissa en travers de la chaussée, immobilisant tout le trafic. Un service de dépannage fut appelé sur les lieux pour sortir le train routier de sa malheureuse situation. Pendant ce temps, une voiture conduite par M. J.-C. W. de Valangin, arriva un peu trop rapidement et ne put s'arrêter. Elle enfonça l'arrière d'une voiture allemande stationnée au bord de la route. Dégâts matériels.

Pour protéger la route des chutes de pierres et des intempéries
Une galerie de protection pourra être construite à la Clusette

(c) En réponse à une pétition demandant que des mesures soient prises pour améliorer la Clusette, le chef du département cantonal des travaux publics, M. P.-A. Leuba, a confirmé que ce problème pourrait être résolu. Une galerie artificielle pourra être construite, ce qui permettra d'éviter les chutes de pierres et de circuler par les temps les plus maussades. Un rapport sera présenté à ce sujet au Conseil d'Etat, puis au Grand conseil neuchâtelois.

Le pire évité près de Vaumarcus
Une voiture glisse sur la neige et tombe sur la voie ferrée

Le conducteur - de Neuchâtel - parvient à se dégager quelques instants avant le passage d'un train!

De nos correspondants :

M. Daniel Marendaz, de Neuchâtel, peut dire qu'il revient de loin ! Hier matin, au volant de sa voiture, il roulait sur la R.N. 5 entre Concise et Vaumarcus. Arrivé au dangereux pont de la Raisse, la voiture glissa sur la neige, fit une embardée, sortit de la route à droite et fut précipitée sur la voie du chemin de fer, à environ six mètres en contrebas. Par miracle, le conducteur, partiquement indemne, put sortir de son véhicule qui se trouvait alors sur le ballast, légèrement en dehors des rails. A peine l'automobiliste s'était-il dégagé qu'un train arrivait : celui qui quitte la gare de Concise à 8 h 11. La locomotive a accroché une partie de la carrosserie de son marchepied et a repoussé la voiture. Le train direct qui suivait a dû s'arrêter quelques minutes pour permettre le dégagement complet de la voie. La voiture neuchâteloise est complètement inutilisable et la locomotive a subi quelques dégâts à un marchepied avant.

Peu de temps auparavant, deux autres accidents se produisaient au même endroit. Une voiture vaudoise a glissé, elle aussi, sur la route enneigée et est sortie de la chaussée. Troisième accident, à ricochet, celui-là : une autre voiture neuchâteloise a fait une embardée et s'est jetée contre une fourgonnette qui était stationnée au bord de la chaussée. Là encore, pas de blessés mais des dégâts matériels qui ont été constatés par la gendarmerie de Concise.

AU TRIBUNAL DE POLICE DU VAL-DE-TRAVERS
Horreur ! Il avait perdu la tête et volé un chapeau...

D'un de nos correspondants :

Non pas objecteurs de conscience mais mauvais payeurs, un certain nombre de citoyens ont été cités lundi à Môtiers devant le tribunal de police du Val-de-Travers, composé de MM. Philippe Favarger, président et Gaston Sancey, substitut greffier, pour ne pas avoir réglé leur taxe militaire dans les délais prescrits et après que les sommations d'usage aient été notifiées. Oubli, maladie ont été les excuses de ceux qui ont pris la peine de venir s'expliquer. Ils ont bénéficié d'acquittements ou d'un jour d'arrêt avec sursis. Deux absents ont été respectivement condamnés à trois et dix jours d'arrêts sans sursis et à 20 fr. de frais chacun.

Le jour de la foire de Travers, un ressortissant étranger domicilié dans cette localité, a profité de l'absence momentanée d'un marchand ambulant pour lui subtiliser un chapeau tyrolien ! Le voleur a été aperçu d'une fenêtre par un habitant de la localité, mais qui ignorait l'identité du coupable. La police l'a démasqué. Il s'agit de S. C.-R., lequel a fait des aveux en précisant qu'il n'expliquait pas son geste inconsidéré. Le fameux couvre-chef a été séquestré. Conformément aux réquisitions du ministère public, S. C.-R. a écopé de trois jours d'emprisonnement sans sursis pour vol et de 25 fr. de frais.

Il y a quelques semaines, un accident s'était produit sur une place près de la rue des Mines, à Travers, entre une auto et un camion. La voiture avait subi d'importants dommages. Sur la base du rapport de police, seul le chauffeur du camion, C. G., a été renvoyé devant le juge, le propriétaire de l'auto ayant été entièrement mis hors de cause par le procureur général.

Après des débats longs et confus, le tribunal a retenu que le camion avait fait une marche arrière de cinquante centimètres et, ceci constituant une contravention à la L.C.R. en l'occurence, C. G. a été puni de vingt francs d'amende et de 47 fr. de frais.

Ancienne employée de Mme M. B., Mme P. de Travers, a porté plainte contre sa patronne (et son amie autrefois) parce que celle-ci, lors d'un bal, aurait dit que Mme P. n'avait pas tapé sur la caisse enregistreuse la totalité des consommations et qu'elle aurait délesté un client d'une assez forte somme. Malgré de louables efforts, le président n'est pas arrivé à la conciliation, Mme P. voulant un certificat d'honnêteté que Mme B. lui refusait. Comme chacune de ces dames est restée sur ses positions, un «déballage» public devra avoir lieu car plaignante et prévenue semblent croire qu'un mauvais procès vaut mieux qu'un arrangement même boiteux...

au Jour le jour
Un million de fr. de taxes

Une des tâches les plus spectaculaires de la police locale de Neuchâtel est de contrôler la zone bleue et d'apposer les petits papiers blancs que vous savez. C'est la tâche la plus spectaculaire, du point de vue des automobilistes, bien entendu.

Nemo, qui collectionne les petits papiers blancs, s'est dit que toutes les amendes encaissées devaient représenter un bien joli magot pour la caisse communale. Il a donc potassé le budget de la Ville pour 1965 et il vous livre les résultats de son enquête (et de ses profondes méditations).

D'abord, qu'est-ce le dicastère de police dans le ménage communal? Il comprend l'administration, la police des habitants, le corps de police portant uniforme, la police sanitaire, le cimetière, les bains chauds, les bains du lac et les abattoirs. Tous ces services coûteront l'an prochain 1,965,500 fr. Les recettes totales sont supputées à 1,714,000 francs.

Si nous examinons le budget du seul corps de police, nous constatons qu'il coûte 982,425 fr. (dont 868,500 fr. pour les traitements) et que ses recettes s'élèvent à... 55,000 francs. La moitié de ces recettes est constituée par les amendes, soit 25,000 francs. Ainsi tous les petits versements faits par les automobilistes distraits, négligents, anarchistes, malchanceux, myopes, fanfarons, daltoniens et mauvais citoyens ne font que 25,000 francs! C'est peu. En 1962, ces taillables avaient versé près de 22,900 francs. Le budget de 1964 prévoit 20,000 francs, chiffre qui sera certainement dépassé, et le budget de l'an prochain va jusqu'à 25,000, ce qui sera non moins certainement dépassé.

On se demandera comment le dicastère de police arrive à 1,7 million de francs de recettes, avec ces pitoyables amendes. Eh! bien, les automobilistes bons citoyens, scrupuleux, consciencieux dociles et obéissants versent à la Ville 300,000 francs de taxes (part communale rétrocédée par l'Etat). La taxe des chiens rapporte 23,000 francs, ce qui donne à nos compagnons à quatre pattes certains droits (et à leurs maîtres certaines obligations). La taxe sur les spectacles, qui figurait pour 340,000 fr. dans le budget de 1964, a été portée à 400,000 fr. pour 1965. Les patentes de débitants d'alcool rapportent 15,000 fr., les taxes d'affichage 8500 fr., les matches au loto 1300 fr., les taxes pour permissions tardives 15,000 fr., les taxes du marché 13,000 fr., les taxes d'emplacement pour forains 17,000 fr., les taxes d'utilisation de la voie publique 100,000 fr., les taxes sur les enseignes et vitrines 14,000 fr., les redevances pour concessions à bien plaire 15,000 fr., les taxes d'utilisation des ports 14,200 fr., les taxis 900 fr. et les taxes sur les appareils automatiques 5000 francs.

Toutes ces taxes amènent dans la caisse communale 947,400 fr. A quoi s'ajoutent le produit des émoluments encaissés par la police des habitants et l'état civil (93,000 fr.), les taxes et droits concernant le cimetière (152,300 francs), le produit des bains chauds (30,000 fr.), les recettes des abattoirs (288,400 fr.), etc. On obtient ainsi un total de recettes de 1,714,000 francs.

Nemo a pensé qu'il était intéressant de placer (pour utiliser le jargon à la mode) nos amendes de circulation et de stationnement dans le contexte du dicastère de police. Ces amendes représentent le 1,4 % des recettes totales, ce qui est fort modeste, convenez-en.

N'oublions cependant pas que ceux qui paient ces amendes paient également leur impôt communal et leur taxe de circulation. C'est là qu'on voit l'étonnante disponibilité de l'homme..

NEMO.

FAN

Réception centrale :

Rue Saint-Maurice 4
Neuchâtel
Téléphone (038) 5 65 01
Compte de chèques postaux 20-178

Nos guichets sont ouverts au public de 8 heures à midi et de 14 heures à 18 heures.
Tous nos bureaux peuvent être atteints par téléphone de 7 h 30 à 12 heures et de 13 h 45 à 18 heures Le samedi de 8 heures à 11 h 30. En dehors de ces heures, une permanence est ouverte, du dimanche au vendredi soir de 20 h 30 à 0 h 30. La rédaction répond ensuite aux appels jusqu'à 2 heures.

Délais de réception de la publicité

Annonces

Les annonces reçues l'avant-veille à 17 heures peuvent paraître le surlendemain. Pour le numéro du lundi, les grandes annonces doivent parvenir à notre bureau le vendredi avant 9 heures et les petites annonces, le vendredi également, avant 11 heures. Pour le mardi, le lundi jusqu'à 8 h 15.

Avis de naissance et avis mortuaires

Les avis de naissance et les avis mortuaires sont reçus à notre bureau jusqu'à 18 heures ; dès ce moment et jusqu'à 23 heures, ils peuvent être glissés dans la boîte aux lettres du journal située à la rue Saint-Maurice 4.

Réclames et avis tardifs

Les réclames doivent nous parvenir jusqu'à 15 heures. Passé ce délai et jusqu'à 23 heures, nous n'acceptons plus que des avis tardifs et des réclames dont la hauteur totale est fixée à 30 millimètres.

Délais pour les changements d'adresse

(minimum 1 semaine)

La veille avant 10 heures Pour le lundi : le vendredi avant 10 heures

Les changements d'adresse en Suisse sont gratuits. A l'étranger : frais de port en plus

Tarif des abonnements

SUISSE :			
1 an	6 mois	3 mois	1 mois
44.—	22.50	11.50	4.50
ÉTRANGER :			
68.—	35.—	18.—	6.50

Tarif de la publicité

ANNONCES : 26 c. le mm, min. 25 mm - Petites annonces locales 21 c., min. Fr. 2.—. Avis tardifs Fr. 1.—. Réclames Fr. 1.— Naissances, mortuaires 50 c.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale :

Annonces Suisses S.A., « ASSA » agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

L'EXPRESS

AVIS OFFICIELS

VILLE DE NEUCHATEL

Un poste de

COMMIS I OU II

au service d'inspection des viandes de la ville de Neuchâtel est mis au concours.

La préférence sera donnée à un homme jeune, porteur d'un diplôme d'une école de commerce, ou d'un certificat de capacité, jouissant d'une bonne santé et d'une constitution robuste.

Traitement : classe 9, 10 ou 11, selon aptitudes et expérience.

Entrée en fonctions : 1er janvier 1965 ou date à convenir.

Les offres manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae, de copies de certificats et d'une photographie doivent être adressées à la direction de la Police, hôtel communal, jusqu'au 18 décembre 1964.

Direction de la Police.

IMMEUBLES

ITALIE

Riviera ligurienne — Torre del Mare

A VENDRE

superbe APPARTEMENT complètement installé, deux chambres, cuisine habitable, débarras, salle de bains, 5 lits, le tout face à la mer, grande terrasse, téléphone, parc à autos privé.
Ecrire à Marzio Guglielmelli, Viale Romagna 65, Milano (Italia)

Crée par
Fiduciaire F. LANDRY
Collaborateur
Louis Pérona

agence 13 ★ 13

NEUCHÂTEL
Epancheurs 4 Tél. 5 13 13

Offre à vendre

CORTAILLOD

Maison ancienne

de 2 logements de 3 pièces, sans confort, petit jardin à proximité de l'immeuble, au centre du village.
Un appartement est **immédiatement disponible.**
Cette construction conviendrait à un entrepreneur, pour loger du personnel.

PESEUX

La succession de feu Henri Borel offre à vendre à Peseux, à la rue du Château, l'immeuble qu'elle y possède, soit :

Maison ancienne avec grange et écurie, facilement transformable. Situation centrée.

Pour tous renseignements, s'adresser à Chs Dubois, bureau de gérances, à Peseux.

A vendre à Bevaix
beau terrain à bâtir
carré, bien arborisé. Tout sur place.
Tél. 6 40 85.

Particulier cherche à acheter dans le Vignoble.
petite maison
Adresser offres écrites à CY 4135 au bureau du journal.

A LOUER

A louer à la Chaux-de-Fonds, pour le 30 novembre 1964 ou date à convenir,

BEAU MAGASIN

avec local à disposition dans le même immeuble.

Loyer mensuel pour le tout, 300 fr., chauffage en plus.

S'adresser, sur rendez-vous, à **M. J.-Chs Aubert, Ch.-Naine 1, la Chaux-de-Fonds, Tél. (039) 2 11 76.**

CORTAILLOD

A louer pour le 24 décembre 1964 :

APPARTEMENTS de 3 pièces de 2 pièces

Tout confort. Quartier tranquille. ETUDE PIERRE JUNG, Bassin 14, Neuchâtel. Tél. 5 82 22.

A louer

à la Vy-d'Etra, la Coudre, pour le 24 décembre 1964, dans immeuble neuf,

appartements

de 4 pièces Fr. 380.—
2 pièces Fr. 265.—
1 pièce Fr. 200.—

(eau chaude et acompte de chauffage compris), tout confort, conciergе, ascenseur, frigidaire. Garages 40 fr. Places de parc réservées 10 francs. S'adresser à : PATRIA-VIE, faubourg de l'Hôpital 1, Neuchâtel.

A louer à Malleray-Bévilard,

MAGASIN

situé en plein centre. En cas de reprise pour épicerie, agencement existant. Conditions favorables. **Faire offres sous chiffres 18936 à Publicitas, 2800 Delémont.**

A louer à Cernier appartement de,
4 chambres
cuisine et dépendances, pour le 1er janvier 1965 ou date à convenir.
Tél. 7 01 47.

A louer
appartement
4 pièces plus hall quartier des Parcs, tout confort. Libre dès le 19 décembre 1964. Adresser offres écrites à JC 4098 au bureau du journal.

A LOUER
à Saint-Blaise, LOCAL d'environ 40 m2 pouvant servir à divers usages.
Tél. 7 53 30.

ÉCHANGE

Famille de 5 personnes habitant actuellement la Chaux-de-Fonds offre son appartement de 4 chambres, avec tout confort, au loyer mensuel de 312 fr., contre

appartement

de 3 à 4 chambres, avec confort à Neuchâtel ou environs immédiats, et cela dès que possible.

Faire offres détaillées à : Gérances Ed. & Emer Bourquin, Terreaux 9, Neuchâtel.

DEMANDES À LOUER

La quincaillerie *H. Baillod S.A.* cherche, pour l'un de ses employés, un

logement

de trois ou quatre pièces, avec confort, prix modéré, pour fin décembre ou janvier 1965.

Couple suisse à l'étranger cherche au plus tôt
appartement
modeste de 3-4 chambres au Val-de-Ruz ou environs. Adresser offres à case postale 31 190, Neuchâtel.

Je cherche à louer
CHAMBRE
indépendante, si possible près de la gare. Tél. 5 79 73.

CHAMBRES

A louer
chambre
indépendante.
Tél. 4 10 66.

BAUX A LOYER en vente au bureau du journal

OFFRES D'EMPLOIS

Nous engageons

monteurs électriciens

qualifiés. Places stables.

S'adresser à VUILLIOMENET S. A., Grand-Rue 4, NEUCHATEL. - Tél. (038) 5 17 12.

MICAFIL

fabrique de machines à Zurich cherche, pour début janvier 1965 ou date à convenir

correspondante

de langue maternelle française.

Nous désirons : habile sténo-dactylo.

Nous offrons : travail intéressant dans notre service de vente. Place stable. Avantages sociaux. Occasion d'apprendre l'allemand.

Nous prions les candidates de nous faire parvenir leurs offres avec pièces à l'appui ou de nous téléphoner : (051) 62 52 00.

MICAFIL S.A. — 8048 ZURICH

Electrona cherche

pour son laboratoire électro-chimique

technicien-électricien

Champ d'activité :
Contrôle de la fabrication, élaboration de prescriptions de fabrication, étude de problèmes spéciaux et variés, conseils techniques à la clientèle.
Les candidats, de langue maternelle française ou allemande, sont priés d'adresser leur offre, accompagnée des documents usuels, en précisant leurs prétentions de salaire, à

ELECTRONA S.A., 2017 BOUDRY (NE)
Fabrique d'accumulateurs,
tél. (038) 6 42 46.

ELECTRONA

Ménage soigné cherche
femme de ménage
expérimentée, du mardi au samedi, de 14 à 18 heures.

Mme E. Stähli, fgb du Lac 35. Tél. domicile 5 54 28. Tél. commerce 5 40 47.

Nous cherchons, pour entrée immédiate ou à convenir :

vendeuse d'alimentation

et

auxiliaire

Places stables et bien rétribuées.

Faire offres au bureau de la Société de Consommation, à Corcelles.

Institution paramédicale cherche une
laborantine
Candidature d'une jeune bachelière s'intéressant aux travaux d'un laboratoire serait prise en considération. Faire offres, avec curriculum vitae, sous chiffres JD 4112 au bureau du journal.

On cherche, pour entrée à convenir,

chauffeur de trax

si possible en possession du permis de camion, ainsi que

chauffeur de camion

Faire offres sous chiffres AS. 64,408 N. Annonces Suisses S.A., 2001 Neuchâtel

LA MAISON

STELLAVOX

Jardillets 18,
Hauterive

cherche :

tourneur qualifié
mécanicien de précision
aide-mécanicien

Places stables et d'avenir pour personnes capables et consciencieuses. Semaine de 5 jours ; caisse de retraite selon entente.

Faire offre ou se présenter sur rendez-vous. Tél. 7 53 23.

Nous engageons

OUVRIÈRES

Suissesses, habituées aux travaux fins et délicats. Semaine de 5 jours.

Faire offres ou se présenter à la fabrique Maret, Bôle, tél. 6 20 21.

Maison de vins de Neuchâtel cherche

EMPLOYÉ SUPÉRIEUR

si possible au courant de la branche.

Possibilité d'avancement rapide, place stable, caisse de retraite. Poste très intéressant avec responsabilités, travail indépendant.

Nécessaire : allemand, français avec notions d'anglais.

Entrée immédiate ou à convenir. Faire offres, avec curriculum vitae, copies de certificats et références, sous chiffres BX 4134 au bureau du journal.

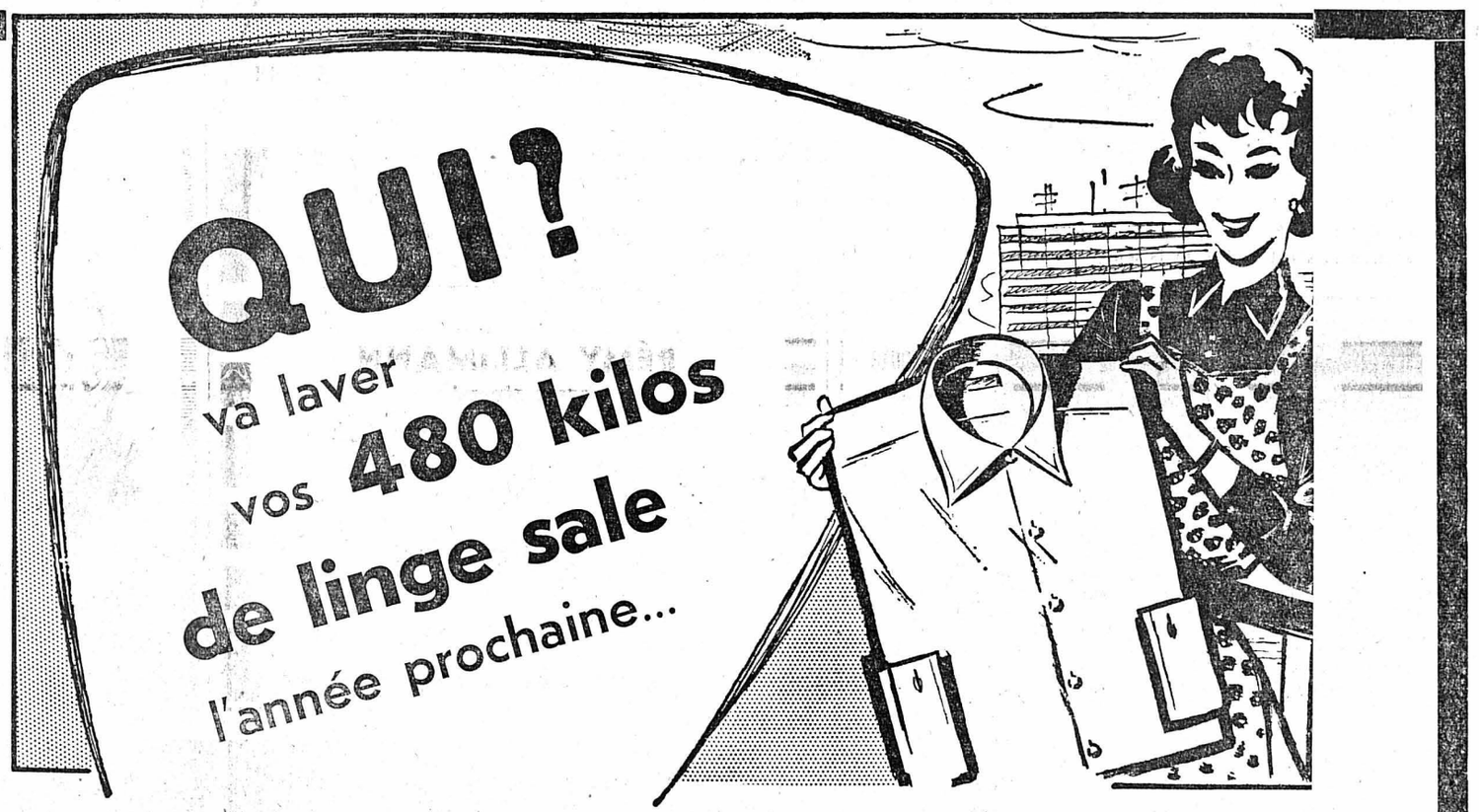

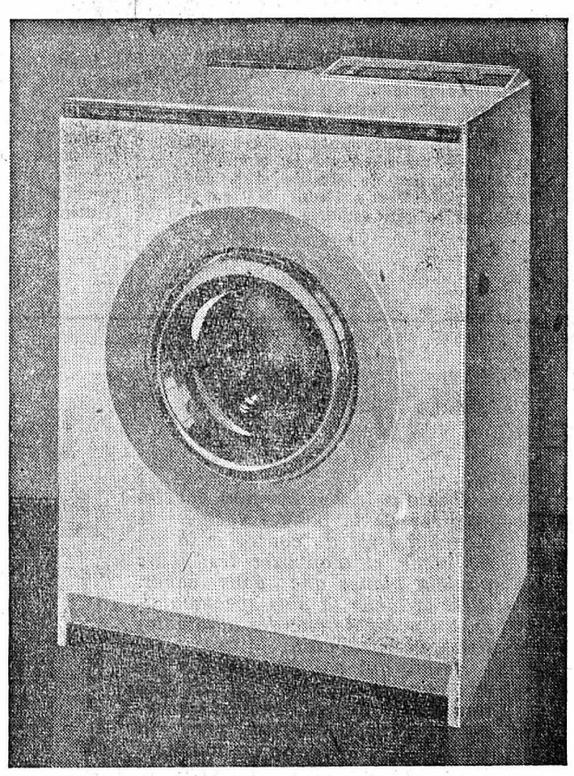

★ 480 kilos, c'est la lessive annuelle moyenne d'une famille de 4 personnes (environ 10 kilos de linge par mois et par personne).

AMSAmatic... ou encore vous ?

Oui, AMSAmatic est une vraie automatique, sans fixation au sol. Et qui n'occupe que 50 sur 65 cm par terre.
Elle lave, cuit, rince (4 fois), essore, jusqu'à 5 kilos de linge à la fois, avec 11 programmes de travail différents.
AMSAmatic est construite pour la vie, et par l'une des plus puissantes usines électro-mécaniques d'Europe. Renommée en Suisse depuis longtemps, elle bénéficie d'une année de garantie totale.

Elle ne coûte pourtant que . . . **1690.-**
... et nous reprenons votre ancienne machine à laver jusqu'à Fr. **250.-**
Reste seulement **1440.-**
(payable en 20 mois)

Venez donc la voir! (Mais vous ne pourrez pas l'entendre : elle ne fait pas de bruit)

aux Arts Ménagers S.A.

RUE DU SEYON 26 Tél. 5 55 90

Fauteuil à bascule élégant et sympathique. Bois laqué noir, tissu écossais. Complément idéal pour votre intérieur. Très confortable. Fr. 259.-

pour vos cadeaux: Rossetti

Fabrique et exposition, Boudry / NE (038) 6 40 58

UN CAFE
LA SEMEUSE

LITS DOUBLES

avec 2 matelas à ressorts
Garantie 10 ans

Fr. 265.-

LITERIE :
duvets, oreillers, couvertures
à prix avantageux

La bonne affaire se fait à Maillefer

Tapis BENOIT
Maillefer 25 Tél. 5 34 69

Facilités de paiement

Ensembles jeunes

pour bourses jeunes
Voyez notre vitrine
spéciale !

JERSEY TRICOT Atelier de couture
Seyon 5c - Tél. 5 61 91

SATRAP SATRAP SATRAP

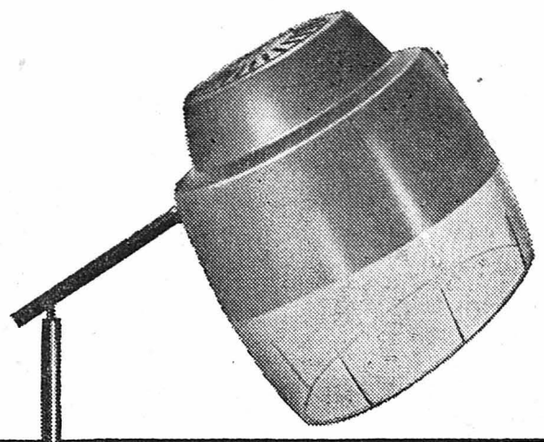

Soins parfaits pour vos cheveux!

coop

Auxiliaire rêvé pour la femme soignée: le casque-séchoir SATRAP-lady! Pendant que les cheveux sèchent tout seuls, elle peut se détendre ou vaquer à une autre occupation. Moteur silencieux (600 watts), réglable en 4 positions, avec régulateur de température pour air chaud ou froid. Comme accessoire un grand support robuste et nickelé sur pied: 12.80.

65.— avec ristourne

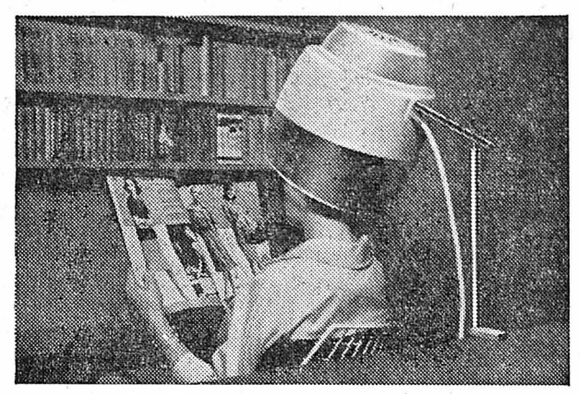

Chez SATRAP-Graziella, la beauté et la forme fonctionnelle ne font qu'un! La poignée sert également de support. Un dispositif de suspension permet d'utiliser cet appareil comme sèche-mains.
Buse d'ondulation et bonnet de séchage compris dans le prix:

35.80 avec ristourne

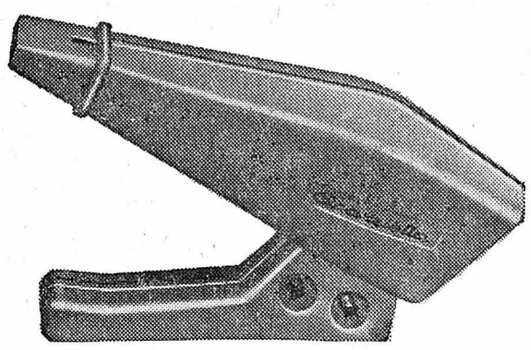

Ces appareils SATRAP (220 volts) sont contrôlés ASE et antiparasités radio. 1 an de garantie SATRAP.

En vente dans beaucoup de magasins à l'enseigne coop

GAIS PROTÈGE-MURS
imprimés et brodés
pour vos enfants
M. Huguenin, broderie
Sous les Arcades - NEUCHATEL

Saucisse à rôtir de campagne
Toujours vite et bien servi
Boucherie-charcuterie
P.-A. BOSS
Côte 68 Tél. 5 20 60

A vendre souliers de ski HENKE double laçage, No 42, en bon état. Tél. 5 05 04.

ALPINA
Compagnie d'assurances S. A.
Zurich

RÉMY ALLIMANN
agent général
TOUTES ASSURANCES
Neuchâtel, 11, fbg du Lac
Tél. 5 14 14

FORTUNA
Compagnie d'assurances sur la vie
Zurich

RENÉ Ischenk SPORT

Equipement de ski pour toute la famille

Chavannes 7 et 15

Neuchâtel
5 44 52

Pour vos achats de fin d'année en

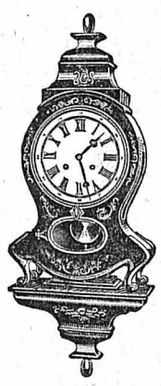

BIJOUTERIE
HORLOGERIE

BIJOUTERIE
ARGENTERIE
MONTRES
et PENDULES

N'oubliez pas que notre nouvelle adresse est

PLACE NUMA-DROZ
H. VUILLE

Formfit Rogers

... vous offre davantage. Des exclusivités charmantes qui vous enthousiasmeront.

Les cadeaux choisis avec amour font davantage plaisir. Passez aujourd'hui encore, afin de profiter de notre grand choix. N'oubliez pas notre bon-cadeau.

CORSETS
BELDONA
LINGERIE

Neuchâtel :
Croix-du-Marché
Tél. (038) 5 29 69

La Chaux-de-Fonds :
Avenue Léopold-Robert 53
Tél. (039) 3 37 37

Gonset
Au Sans Rival

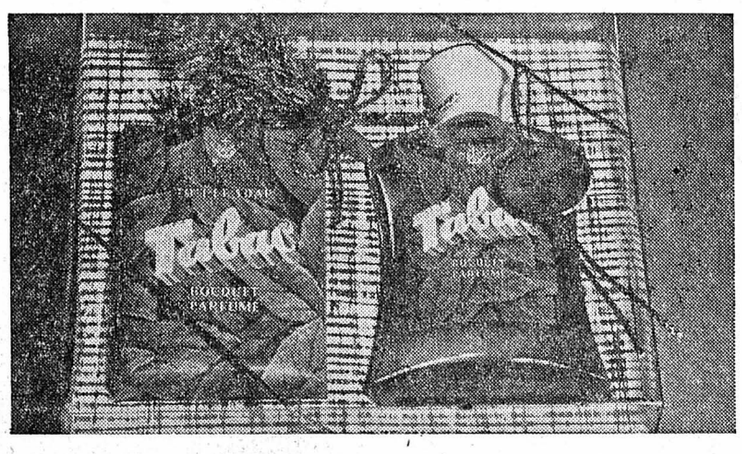

3

4

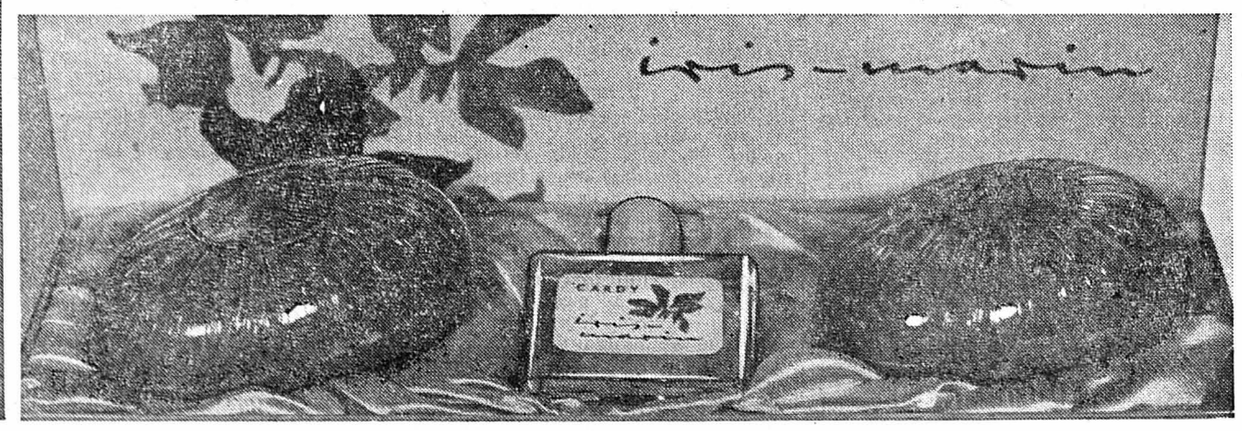

1 Eau de Cologne Mannequin avec porte-clefs «Bowling» et jeu de poker miniature. **6.75**

2 Coffret, eau de Cologne et 1 savon 3 parfums au choix. **8.75**

3 Coffret bois, eau de Cologne et savon, parfums lavande ou tabac. **12.50**

4 Sels de bain anglais, divers parfums. **8.50**

5 Coffret, eau de Cologne et 2 savons, parfum «Iris marin». **9.90**

69.3.4.1.

A MOUDON :

Fromages et replâtrage riment entre eux

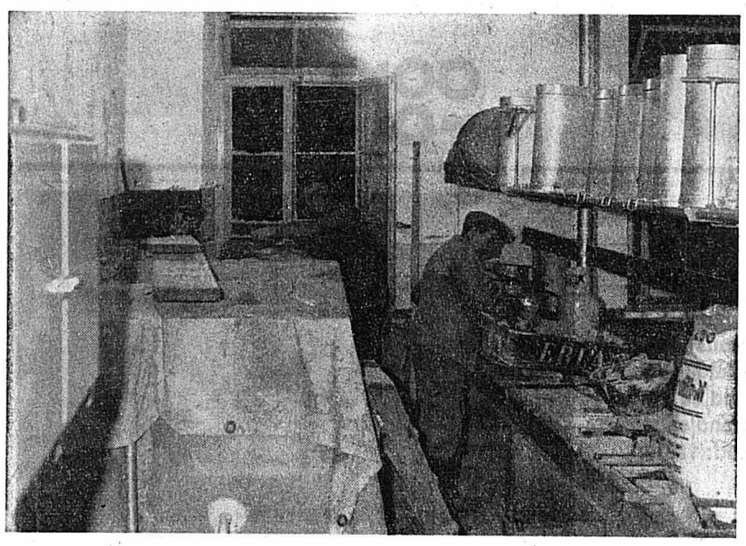

On se souvient que l'école de fromagerie de Moudon a fêté récemment son 75me anniversaire. Pour marquer cette étape, cette école sera entièrement rénovée et l'on voit ici des ouvriers occupés à repeindre la centrale du lait où sont fabriqués d'excellents fromages. (Interpress)

A LA COUR D'ASSISES DE FRIBOURG

Jugement du procès de Jean-Robert Rey

Irascible et dangereux le meurtrier avait agi sous l'empire de l'alcool : 9 ans de prison

De notre correspondant :

Lundi matin s'est ouvert, en la salle du Grand conseil, à Fribourg, le procès de Jean-Robert Rey.

La Cour d'assise du 2me ressort est présidée par M. Raphaël Barras, président du tribunal de la Sarine. Il est assisté de deux assesseurs, M. René Corminbœuf, président du tribunal de la Broye et M. Alfred Chervet, vice-président du tribunal du Lac. Le fauteuil du ministère public est occupé par M. Albert Murith, procureur général.

Il n'avait peur de personne

Selon l'acte d'accusation dressé par le procureur général, Jean-Robert Rey est accusé d'assassinat, éventuellement de meurtre et de lésions corporelles simples. L'inculpation d'assassinat implique que l'on retienne la préméditation. Celle de meurtre exclut cette circonstance aggravante. Rey est en outre accusé de lésions corporelles simples sur la personne de M. Emile Grand.

Les faits sont résumés de la façon suivante : le samedi premier février 1964, Jean-Robert Rey prit son travail à 5 heures du matin. Il dîna à sa pension, revint ensuite au buffet CFF où il consomma déjà deux ou trois bières, partit avec un camarade pour le café Beausite, à 14 h 30 et y demeura jusqu'à 18 heures, admettant y avoir bu dix bières.

Après un court arrêt, il revint dans ce même café, continua à consommer des bières, paya des tournées, importunant des clients dont certains essayèrent de le remettre à l'ordre. C'est alors qu'une altercation intervint entre M. Marcel Ducry et l'accusé. Celui-ci ayant déclaré qu'il n'avait peur de personne, M. Ducry lui asséna deux ou trois coups de poing sur la figure. Rey alla se laver saignant du nez et partit vers sa demeure, sise à 350 mètres.

Il prit son mousqueton, le chargea, entra dans le café, fit deux pas et tandis que M. Ducry se levait, tira sur lui, sans même épauler, un seul coup de feu qui atteignit mortellement la victime.

La balle blessa à l'épaule M. Emile Grand, qui se trouvait à la même table que M. Ducry. Rey fut alors maîtrisé par deux clients courageux.

L'enquête a établi que Rey était alors dans un état d'ivresse avancée et une furie alcoolique. Il avait 2,2 ‰ d'alcool dans le sang.

Si la conscience de Rey était troublée par l'ivresse, il n'était pas, selon l'expertise psychiatrique, en état d'irresponsabilité totale au moment de commettre son crime. Mais l'ivresse était si avancée, les propos de l'accusé si incohérents que le juge renonça à dresser procès-verbal d'audition.

Pour devenir geôlier

Né en 1938 à Boillon dans la Broye, il avait fait un apprentissage de boulanger à Estavayer. Puis il s'engagea comme ouvrier auxiliaire aux CFF à Fribourg.

Il avait donné son congé quinze jours avant le crime et fait des offres de geôlier à la prison Saint-Antoine à Genève.

Alcoolique notoire, il était irascible et bagarreur sous l'empire de la boisson et à plusieurs reprises déjà, au cours de disputes, il avait proféré des menaces de mort contre diverses personnes. Mais ses employeurs étaient satisfaits de lui et lorsqu'il n'était pas sous l'emprise de la boisson, il était un bon travailleur.

Dans leur déposition, les agents de la police de sûreté, Jenny et Berset, viennent préciser que Rey a tiré sans épauler, presque à mi-chemin entre la porte du café et la table de M. Ducry, à 3 m 10 de la victime et qu'il était porteur en outre d'un pistolet d'avertissement et que le fusil a été rechargé aussitôt après le meurtre. Rey se trouvait alors en état d'ébriété sans être inconscient. Les agents précisent que c'est lorsque M. Ducry a vu Rey essayer de donner un coup de pied à la sommelière qui passait qu'il a réagi et lui a asséné un seul coup de poing à la figure.

Par peur d'être attaqué

Quant à l'accusé, il est impassible, un léger sourire flotte parfois sur ses lèvres. Il regarde droit devant lui et répond aux questions du président comme un soldat à son supérieur. Il y a dans son ton une morgue et l'on sent que, devant la cour comme dans le travail ou au café, il veut « maîtriser la situation » et qu'il n'admet pas avoir tort.

Son attitude ne présente aucun signe de repentir. C'est même avec une certaine fierté qu'il rappelle les visages blêmissant à son arrivée dans le café. Mais il a adopté, dans ses réponses, un parti pris : il ne se souvient que de certains détails précis : s'il a pris son fusil, c'est qu'il l'a trouvé dans l'armoire où, revenu à la maison, il recherchait ses habits du dimanche. Il se rappelle fort bien avoir chargé et armé le fusil et déclare que c'est par peur d'être attaqué, en voyant se lever M. Ducry à son arrivée qu'il a tiré.

Un penchant à l'alcool combattu sans succès

Les témoins qui défileront ensuite ont tous, à l'exception de trois, assisté à la scène. MM. Ulrich Brunisholz, fils du tenancier de l'établissement et M. Charles Brulhart sont les deux hommes qui maîtrisèrent et désarmèrent, non sans difficulté, le meurtrier. Mlle Edith Frossard est la sommelière qui servit à Rey forces bières de 3 décilitres et bières panachées. M. Michel Bugnon fut le compagnon de travail qui arriva avec Rey au café.

Par contre la maîtresse de pension de Rey et un chauffeur qui venait régulièrement à la gare chercher des marchandises et y avait connu Rey ont été stupéfaits de ce crime : ils estimaient Rey, garçon certes taciturne mais qu'ils pensaient sérieux et tranquille.

En fin d'audience du matin, le président donne lecture de pièces précisant que Rey avait 2,2 à 2,3 ‰ d'alcool dans le sang et que M. Ducry en avait 1,9 ‰. Celui-ci était certes calme mais ne se laissait pas provoquer sans riposter. Les anciens patrons de Rey disent leur satisfaction de son travail, encore que certains connaissaient son penchant à l'alcool, penchant que Rey affirma avoir combattu sans succès.

L'avis des experts

A la reprise de la séance, l'après-midi, le Dr Corboud, qui examina l'accusé lors de son arrestation, conclut à un état de furie alcoolique, mais estime que Rey n'était pas inconscient de ses actes. Celui-ci a donné au médecin des précisions sur sa famille et sur les faits de la soirée qui prouvent cette conscience. Le médecin estime que Rey ne pouvait plus contrôler ses actes, tandis que ses réponses à l'interrogatoire n'étaient plus faites sous l'empire de l'alcool.

Les coups qui lui ont été assénés au cours de la soirée ont eu l'effet plutôt d'une douche froide.

Le Dr Maurice Remy, directeur de l'hôpital psychiatrique de Marsens, estime que Rey est un individu dangereux par les effets qu'a sur lui l'alcool, et il le décrit comme étant d'une intelligence moyenne, équilibré, mais avec un refoulement affectif, une absence de regrets, une attitude désinvolte, une indifférence foncière. Pour lui, Rey n'était pas totalement irresponsable.

Le procureur général, M. Albert Murith, place les jurés devant leurs responsabilités. Il rappelle le rôle néfaste que l'alcool a joué ce jour-là qui a fait commettre quatre crimes en Suisse. Il rejette l'idée d'une provocation de la part de M. Ducry et s'attache à faire admettre que l'accusé a agi dans des circonstances qui démontrent qu'il est particulièrement pervers et dangereux, qu'il a voulu tuer M. Ducry et, bien que sa responsabilité soit restreinte, elle n'en existe pas moins.

La plaidoirie

L'avocat de la défense reprend les faits, essaie de prouver qu'en ayant pris un pistolet d'alarme inoffensif, Rey a démontré qu'il voulait faire peur et qu'il n'avait donc pas la volonté de tuer.

On a affaire à un homme bafoué, mais qui voulait dominer la situation. Il n'était pas l'homme dangereux que l'on croit, mais un simple meurtrier à la responsabilité limitée.

Le président interroge Rey une dernière fois. Il répond simplement regretter les faits, puis il donne lecture du questionnaire et le jury se retire pour délibérer.

Le verdict

Peu avant 18 heures, le tribunal rend son arrêt : Jean-Robert Rey est condamné à 9 ans de réclusion sous déduction de la prison préventive et à 5 ans de privation des droits civiques, ainsi qu'aux frais. Le condamné a écouté le jugement avec une totale indifférence.

LE TRAIN Berne-Zollikofen-Soleure va disparaître... sous terre

De notre correspondant :

Bientôt la place de la Gare, à Berne, entre le bâtiment des CFF (ou l'actuelle Hauptbahnhof) et le « Scheizerhof », l'église de la Trinité et le Bollwerk, sera dégagée. Le train Berne-Zollikofen-Soleure va disparaître... sous terre. L'aménagement du tunnel se poursuit activement. Le dernier coup de pioche est entré dans l'histoire récemment.

Ces importants travaux souterrains ont commencé il y a bientôt cinq ans, en février 1960, mais diverses difficultés étant survenues, le tunnel, dans son aspect brut, vient seulement d'être achevé. Le premier projet établi avait dû être modifié à la suite de fâcheuses rencontres en cours de travaux d'excavation. On était, en effet, tombé sur une terre extrêmement boueuse, qui s'effondrait au moindre choc. On avait d'abord tenté d'utiliser un procédé nouveau : geler artificiellement la terre pour la mieux travailler. Trop coûteux, cependant, ce système révolutionnaire a dû être abandonné. C'est pourquoi, les ingénieurs modifièrent très sensiblement leurs plans. Quant à la station souterraine, elle aura une longueur de septante-cinq mètres.

Pour ce qui a trait au devis, comme bien l'on pense, il y a longtemps qu'il est dépassé. Il exigeait primitivement une somme de seize millions de francs. Aujourd'hui ? Si les comptes finaux ne peuvent être établis, on peut être certain que le coût de la construction de cette voie ferrée souterraine dépassera largement les vingt millions de francs.

Mais, quel que soit le prix de ces importants travaux, la ville de Berne peut rajeunir un quartier vital pour la circulation.

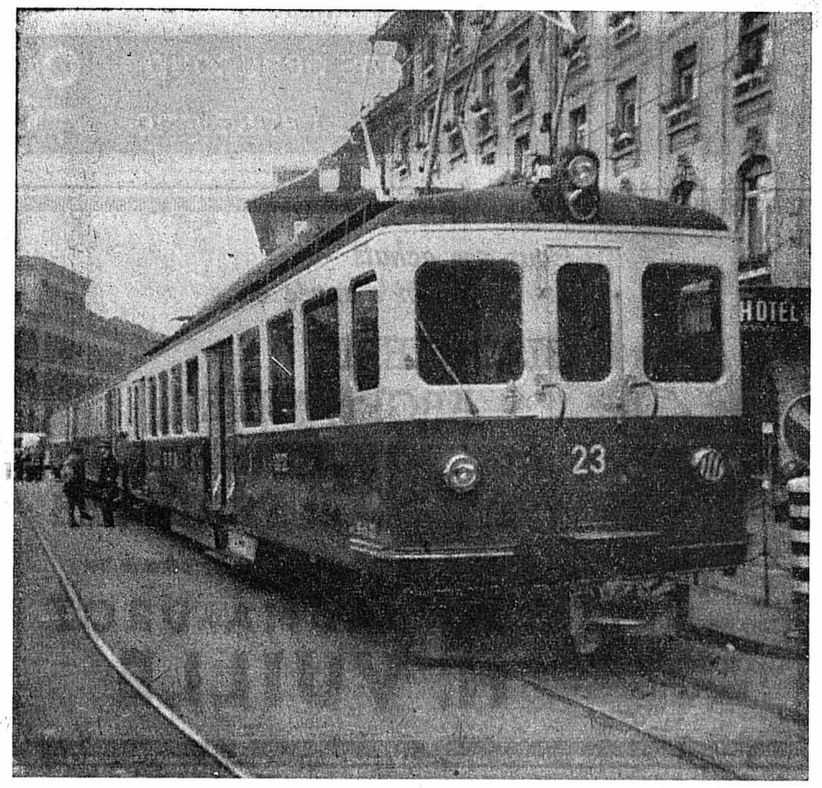

Une image pittoresque mais encombrante de la place de la Gare qui va bientôt s'effacer de la vision de la foule, puis des mémoires. Ici, on attend l'heure du départ du train pour Zollikofen et Soleure.

Des ouvriers travaillant à l'enlèvement de la voie étroite. Au fond, la Bollweg et, à gauche comme à droite, les bâtiments de la direction générale des PTT.
(Photos Marcel Perret)

CARNET DU JOUR

BIENNE

CINÉMAS. — **Apollo**, 15 h et 20 h 15 : Mara fille de Bube.
Capitole, 20 h 15 : Banco à Bangkok pour OSS 117
Lido, 15 h et 20 h 15 : Sandokan contre le léopard de Saravak
Métro, 20 h : L'Homme de l'Ouest — Cinq heures à l'enfer.
Palace, 15 h et 20 h 15 : Geld une Geist
Rex, 15 h et 20 h 15 : Das hab ich von Papa gelernt
Scala, 15 h et 20 h 15 : Der Schatz der blauen Berge
Pharmacie de service. — Pharmacie de l'Etoile, rue des Maréchaux, tél. 2 40 05
Permanence médicale et dentaire. — Votre médecin habituel ou tél. Nos 11 ou 17
VOUS NOTEREZ AUSSI. — Main tendue, tél. 3 55 55.
Patinoire ouverte de 8 h à 17 h et de 20 h à 22 h 30.

L'EXPRESS

Président du conseil d'administration : Marc WOLFRATH
Directeur : Georges FAVRE
Rédacteur en chef : Jean HOSTETTLER

JURA

VILLERET

Des perce-neige avancées

(c) A Villeret, la neige a fait, elle aussi, son apparition, venant recouvrir un magnifique bouquet de perce-neige, prêtes à s'ouvrir et visible actuellement dans le jardin de M. Francis Chopard, à la rue de la Gare. Ces fleurs annonciatrices du printemps sont quelque peu en avance. A moins qu'elles ne soient en retard...

L'EXPRESS

Edition romande de la « Feuille d'avis de Neuchâtel » servie uniquement en dehors du rayon de diffusion de ce journal.

Bulletin d'abonnement

Je m'abonne à « L'Express » jusqu'au 31 décembre 1964 Fr. 5.--

* Je verse comptant à votre compte de chèque postal IV 373, Neuchâtel.

* Veuillez prendre ce montant en remboursement.

* Biffer ce qui ne convient pas.

Nom .....

Prénom .....

Rue .....

Localité .....

Bulletin à découper et à retourner à l'« Express » case ville - Neuchâtel

L'EXPRESS

La neige est là

(c) La neige a fait son apparition samedi après-midi. Tout le Jura a revêtu son manteau blanc, épais de 20 cm sur les hauteurs. La limite de la neige est située à Evilard.

Plateau de Diesse

Fondation du premier ski-club

(c) Nods, avec son télésiège, son remonte-pente, vient de créer son ski-club. En fin de semaine, une vingtaine de jeunes gens et jeunes filles convoqués par l'ancien champion de ski Emile Lauber, fondaient le premier ski-club du plateau de Diesse.

Il sera présidé par M. Tschan, de Diesse, son vice-président en sera M. Emile Lauber.

Tout un programme hivernal a été monté, programme où figure la mise sur pied d'une compétition à l'intention des écoliers du plateau afin de sélectionner les meilleurs éléments.

Nord vaudois

YVERDON

Nouvelles classes à l'Ecole normale

(c) On sait qu'Yverdon a vu l'ouverture, l'année dernière, de classes de l'Ecole normale. A partir du printemps prochain, de nouvelles classes s'ouvriront pour les élèves des régions de Sainte-Croix, Payerne, Grandson et Yverdon qui désirent se préparer à l'enseignement primaire.

Mort accidentelle d'un ténor de la Fête des Vignerons

LA TOUR DE PEILZ, (ATS). — M. Emile Dutour, 74 ans, ancien employé Nestlé, est tombé dans son escalier, dimanche soir et s'est tué. M. Dutour, excellent ténor, avait participé à tois Fêtes des Vignerons. Il fut le vannier de la fête de 1927 et le vieux bohémien de la fête de 1955.

La ville de Bienne a élevé un monument à la mémoire de Guido Muller

De gauche à droite, MM. Bolliger, Fawer et Kern.
(Photo Avipress - Guggisberg)

Il y a eu une année, le 22 novembre 1963, mourait dans sa petite maison du chemin Redern, à l'âge de 84 ans, M. Guido Muller, maire de Bienne de 1921 à 1947 et citoyen d'honneur.

Comme nous l'avons annoncé dans notre édition de lundi, un monument, dû au ciseau du sculpteur Hans Brogni, de Nidau, a été mis en place samedi matin. A cette occasion quelques amis du défunt sont venus déposer sur sa tombe une couronne. M. Albert Fawer, ancien conseiller national et municipal de Bienne a rappelé la mémoire du défunt. On sait que c'est précisément Guido Muller qui en 1962 souleva l'affaire de la caisse de pension qui a déjà donné lieu à de nombreuses discussions et qui a complètement bouleversé les récentes élections biennoises. A cette cérémonie assistaient M. Bolliger, ancien chancelier de la ville, M. Hans Kern, le nouveau municipal biennois, de nombreux journalistes attachés aux quotidiens du dehors et quelques amis de Guido Muller.

L'affaire des pensions biennoises

Un retrait général des plaintes apportera-t-il une solution ?

De notre correspondant :

Nous apprenons que lundi au cours d'une séance réservée à l'examen du règlement qui doit régir le Conseil de ville, une suggestion aurait été formulée en ce qui concerne le règlement de l'affaire de la caisse de pension.

Avec l'arrivée des 3 nouveaux municipaux, il faut à tout prix chercher une solution à cette affaire qui n'a pas encore, il faut bien l'avouer, trouver de règlement satisfaisant. Il faut d'abord, comme déjà demandé, faire une expertise qui dira si oui ou non les conseillers municipaux étaient en droit de toucher les sommes reçues. Actuellement, cette expertise n'a pas été faite.

Si le Conseil municipal actuel a demandé au tribunal administratif du canton de Berne de désigner un juge neutre en vue d'établir l'expertise objective dans cette affaire, on attend toujours la réponse de ce dernier.

D'autre part, le conseil exécutif ne s'est pas exprimé sur cette question précise : oui ou non les municipaux avaient-ils droit à cet argent.

Le conseil de ville désire donc être éclairé avant de prendre une décision relative à l'assurance des trois nouveaux conseillers municipaux, MM. Staehli, Kohler et Kern.

Il est certain que ces nouveaux conseillers devront déposer les sommes qui leur seront restituées par leurs anciennes caisses de retraite ; puisque l'on veut créer une nouvelle base, on ne peut pas partir sur les anciens règlements. Il faut donc les revoir, s'ils ne sont pas complets, il faut les modifier et trouver un compromis.

Pour ce faire, il faut d'abord retirer tous les procès qui sont en cours contre les représentants de la presse et des tiers. A ce moment seulement on pourra discuter le nouveau règlement.

Incendie à Fribourg

(c) Hier soir vers 21 heures, un début d'incendie s'est déclaré dans un des ateliers de l'Industrie verrière S. A., à la rue des Arsenaux, à Fribourg. Un four céda et son contenu, chauffé à 1400 degrés, s'écoula en fusion. Les pompiers ne purent éteindre le sinistre avec de l'eau ou les extincteurs à mousse, il fallut du sable pour le maîtriser. Le sinistre a causé pour quelque 40,000 francs de dégâts.

Un scootériste blessé

(c) Hier soir à 18 h 45 à la rue de Morat à Fribourg, M. Pierre Riedo, domicilié à Granges-Paccot, arrivait sur un scooter et se dirigeait vers le centre de la ville. Il est allé donner de plein fouet contre l'arrière d'une remorque de camion qui était arrêtée sur le bodr de la chaussée. Relevé avec de graves blessures, il a été conduit à l'hôpital des Bourgeois.

BULLE

Un ouvrier tombe d'un échafaudage

(c) M. Pierre Pasquier, domicilié à Bulle a été transporté hier à l'hôpital de la Gruyère souffrant de contusions multiples. Il était tombé d'un échafaudage alors qu'il travaillait dans une entreprise du bâtiment.

BIENNE

Trente-huit permis de conduire ont été retirés en octobre

A la fin du mois d'octobre, 68,237 personnes habitaient Bienne, dont 12,051 étrangers. Durant ce dixième mois de l'année, 102 naissances ont été enregistrées, soit 47 garçons et 55 filles. Les décès ont été de 55.

Dans le domaine de la circulation, les autobus et trolleybus de Bienne ont transporté 1,131,454 passagers, le funiculaire d'Evilard 77,693 et celui de Macolin 18,500. La compagnie de navigation a transporté 7385 personnes, le chemin de fer Bienne-Anet 34,974.

La police s'est occupée de 48 accidents qui ont fait 38 blessés et deux morts. Trente-huit permis de conduire ont été retirés et 54 avertissements donnés à des conducteurs imprudents.

A l'Association des amis du lac de Bienne

(c) Un très nombreux public a assisté, samedi, à Engelberg, à l'assemblée d'orientation de l'Association des amis du lac de Bienne, association récemment créée dans le but de protéger le lac et ses rives menacées.

Dimanche prochain

Pfister ameublements SUHR près d'Aarau → dès 13 h ouvert!

P pour 1000 voitures 600 chambres-modèle 33 vitrines Paradis pour enfants Essence gratuite/billet CFF pour achats dès fr. 500.—

Inscriptions au voyage gratuit: Tél. 038/5 79 14 Pfister-Ameublements S.A. Terreaux 7, Neuchâtel

1420/5

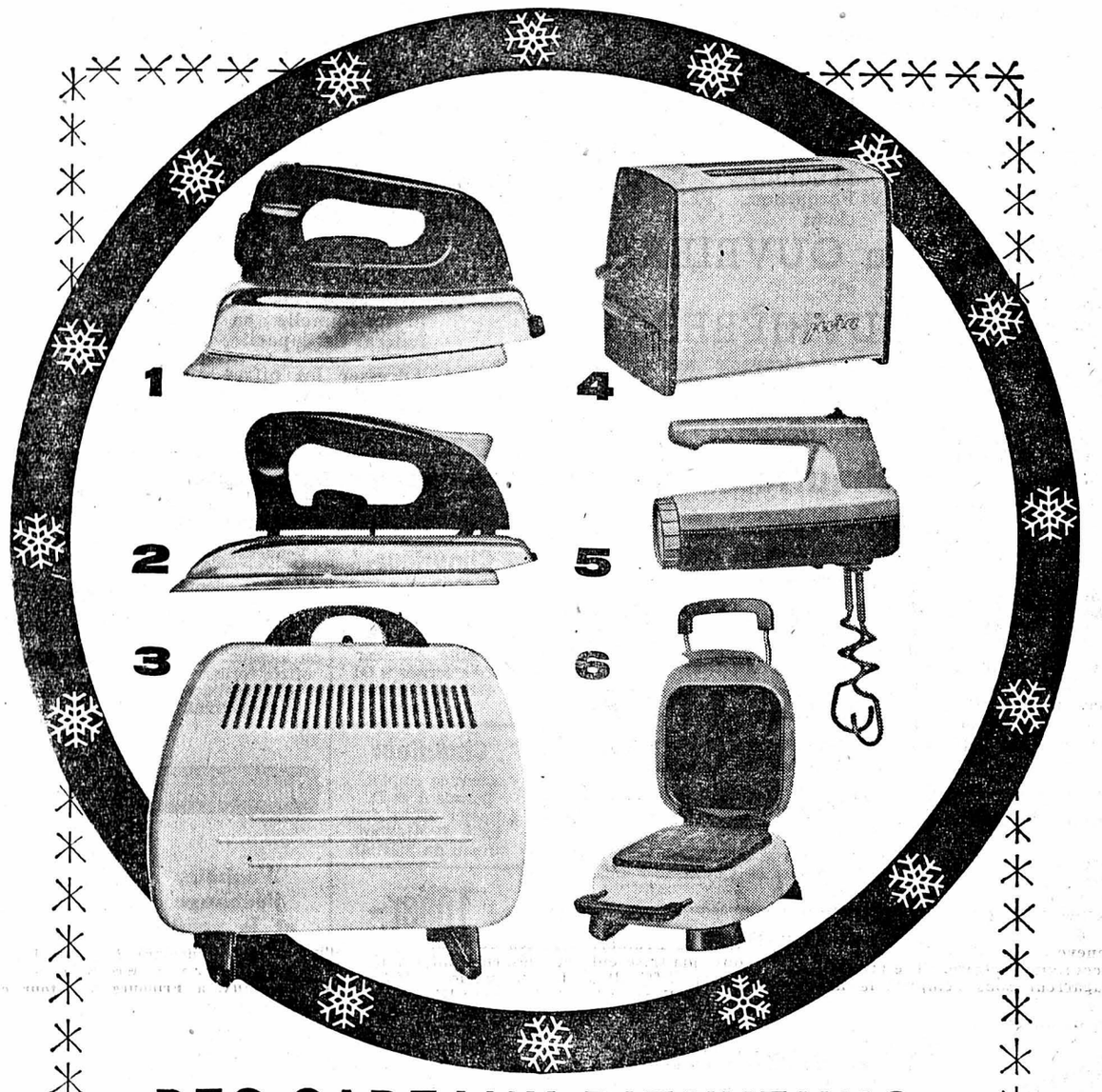

DES CADEAUX BIENVENUS

1 **Automate à repasser à vapeur et à sec jura** — un produit suisse de tout premier ordre, 5 ans de garantie et une révision gratuite. Fr. 88.—

2 **Automate à repasser jura** pour les exigences très élevées. Poids au choix: 1,1, 1,5, 1,8 ou 2,0 kg. dès Fr. 37.50

3 **Radiateur rapide jura.** Chauffe vite et agréablement. Grandeur: 580×430×70 mm. Teintes: beige ou vert. 1200 watts Fr. 69.— Autres modèles dès Fr. 34.50

4 **Grille-pain automatique jura.** Grille deux tranches de pain à la fois. Avec minuterie de précision. Boîtier chromé Fr. 78.—

Grille-pain semi-automatique, sans minuterie, boîtier vernis au four Fr. 49.50

5 **Mixer à main jura-Prince** — l'auxiliaire de cuisine par excellence. Avec 2 mélangeurs et porte-ustensiles Fr. 89.—

Complet avec mélangeur à baguette, fouet-batteur et 2 crochets à pétrir Fr. 128.50

6 **Fer à bricelets jura** pour préparer des pâtisseries maison délicieuses et croquantes. Les bricelets peuvent être confectionnés simplement, sans beaucoup de travail Fr. 78.—

Conseils et vente dans le magasin spécialisé

jura

L. Henzirohs SA, Niederbuchsiten-Olten

A quoi reconnaissez-vous le Parker ?

EMPLOYEZ-LE
Ne glisse-t-il pas sans effort sur le papier? N'est-ce pas un plaisir de le manier? Votre écriture semble-t-elle plus élégante? Oui? Alors c'est probablement un PARKER!

REGARDEZ-LE
Sa façon est-elle distinguée, sans reproche? Est-ce le plus beau stylo que vous ayez jamais vu? Oui? Alors c'est **certainement** un PARKER! **Votre** PARKER écrira sans défaillance, bon an, mal an. Il ne s'usera pas et sera aussi parfait que le plus impeccable des produits de l'homme. Essayez-le sans tarder!

Important: Vérifiez la présence du clip en flèche – symbole de PARKER! Stylos, stylos à bille et porte-mines PARKER de Fr. 9.– à Fr. 150.–.

En vente dans toutes les bonnes maisons de la branche. Agence générale pour la Suisse: Diethelm & Cie SA, Talstr. 15, Zurich

Ecriture personnelle – par la plume réservoir.

PARKER – FABRICANT DES STYLOS LES PLUS DEMANDÉS DU MONDE

RONSON
les plus fameux briquets du monde

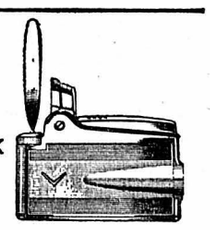

RONSON

Machines à laver

ZANKER

Modèle automatique
à partir de Fr. 998.—

Sans fixation au sol.
Sans frais d'installation.

Vente — Démonstration
Réparations — Entretien

Agence générale
pour le canton de Neuchâtel et le Jura bernois :

J. STUDER, la Chaux-de-Fonds — Tuilerie 16
Tél. (039) 3 28 27

Feuilleton de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

SŒURS ENNEMIES

ROMAN

par 7

LILIANE ROBIN

— Je ne fais qu'exécuter un ordre. Ce cheval n'est ni le premier ni le dernier qui doive quitter Loveland.

Que voulait-il dire ? Parce que je sentais en lui un ennemi, je refusai de le lui demander directement.

— Avez-vous fait, en revanche, de nouvelles acquisitions ?

— Aucune.

Le mot était tombé, rude et bref. Mon cœur se serra. A quel caprice Christabel sacrifiait-elle un cheptel que notre père avait créé, qu'il avait anobli par l'amélioration de la race ? Son haras avait été l'une de ses raisons de vivre, et s'il était l'un des moins importants de la région, il avait cependant une renommée de qualité qu'une aliénation partielle ne pouvait que dévaloriser. Mais, tout comme autrefois, j'en faisais plus une affaire sentimentale que matérielle.

Robin avait levé les yeux sur moi. D'un ton moins brusque, comme si par instants je lui inspirais quelque secrète compassion, il dit :

— Boy n'est plus là, mais les plaisirs de l'équitation ne vous seront pas refusés pour autant...

Mais je n'avais pas envie de courir la verte plaine et de fendre le vent léger du comté avec un nouveau compagnon, et je m'enfuis sans répondre.

Dehors, j'hésitai. Allais-je rentrer pour interroger Christabel ? Accepterait-elle seulement de répondre à mes questions, n'allais-je pas déclencher un drame, accroître la dissension qui régnait entre elle et nous ? Pourtant, elle nous devait des explications sur ce qui s'était passé en notre absence — sur ce qui se passait encore — à Loveland. Mais, parlerait-elle ?

Soudain, je songeais à Luke. Lui seul consentirait à me fournir les éclaircissements que m'avaient refusés son père et Robin Jefford. Je résolus d'aller le voir. Peut-être avais-je encore une chance de le trouver chez lui à cette heure matinale.

Tandis que je me dirigeais vers la maison qu'il habitait avec ses parents, à l'entrée du parc, je me souvins brusquement de ses paroles de la veille, lorsqu'il avait répondu à ma question sur Loveland.

— Vous verrez, Karen, ce n'est plus comme autrefois...

J'en comprenais maintenant tout le sens caché.

Luke sortait sa jeep du garage, lorsque je parvins chez lui. Dès qu'il m'aperçut, il immobilisa la voiture et attendit.

— Luke, dis-je, dès que je l'eus rejoint, il faut que je vous parle.

Il y avait trop de gravité dans ma voix pour qu'il ne comprît pas tout de suite que c'était sérieux. Sans vaine question — il me sembla qu'il devinait l'objet de ma visite — il coupa le moteur, et je dis d'une traite :

—J'irai droit au but. Je ne suis pas levée depuis une heure et déjà bien des choses insolites m'ont frappée. J'ai parcouru le parc, je suis allée aux écuries et je me demande maintenant ce qu'il me reste à découvrir... J'ai vu votre père et Robin Jefford, mais ils n'ont rien voulu me dire. Je vous en prie, Luke, que se passe-t-il ici ?

— Je savais que vous, ou Lisbeth, viendriez me poser cette question, soupira-t-il. J'aurais tant voulu vous épargner tout cela... Mais, hélas ! c'est indépendant de ma volonté.

— Nous épargner quoi, Luke ?

— Cette misère ! explosa-t-il brusquement. Depuis un an, très exactement depuis le jour de son mariage avec Reginald Green, votre sœur a perdu la tête.

M'efforçant à l'impassibilité, je demandai :

— Que voulez-vous dire ? Précisez votre pensée...

— Après tout, autant vaut-il que vous appreniez de ma bouche ce que personne n'ignore plus dans le comté... Reginald Green est en train de dilapider ce domaine ; il mène Loveland à sa perte, et sa femme ne tente rien pour l'en empêcher. Elle n'a pas un sursaut, pas un mot de révolte, et pourtant je suis sûr qu'elle sait qu'à plus ou moins longue échéance ce sera la catastrophe.

— Expliquez-vous plus clairement, dis-je d'une voix blanche.

— Depuis son mariage, Reginald n'est plus le même. Il a pris des idées de grandeur. Il est caustique, distant, avec ceux qui autrefois étaient à peu près au même rang que lui. Il joue les grands seigneurs avec la fortune de sa femme, s'offre tous ses caprices et dépense au jeu et aux courses des sommes considérables. Aveuglée par l'amour, votre sœur ne sait rien lui refuser, elle ne voit pas, ou ne veut pas voir, que son mari n'est qu'un homme vénal... Il était temps que vous reveniez, Karen ! Il faut que vous mettiez de l'ordre dans tout cela, sinon Loveland ne tiendra pas longtemps et vous serez ruinées toutes les trois...

— Vous exagérez, articulai-je avec effort. Loveland est solide, il ne peut en être là.

Mais je sentais l'angoisse sourdre en moi et j'étais glacée de stupeur.

— Détrompez-vous ! Diverses factures n'ont pas été payées ces derniers temps, et vous découvrirez encore d'autres signes d'alarme. Quand les rats sont dans le vaisseau, ils le rongent jusqu'à ce qu'il sombre ! Et Reginald Green excelle dans l'art de dépenser...

A tout prix, je devais dissimuler la violence de mon trouble. Luke parlait sans contrainte de Reginald, parce qu'il ignorait notre idylle passée. Je n'avais confié à personne mes sentiments à l'égard de Reginald, pas même à Lisbeth, et maintenant surtout, il fallait que cela demeurât secret.

— Je ne puis croire que Reginald agisse ainsi, dit-je, atterrée.

— Vous n'avez connu qu'un entraîneur de chevaux, certes expérimenté, séduisant et beau parleur, mais que saviez-vous de lui, de son passé ? Rien. C'est dans l'oisiveté et la vie facile qu'il se montre sous son vrai jour... Je vous conseille, à vous et à Lisbeth, de vous méfier de lui. Dès que votre majorité vous en donnera le droit, il faudra défendre vos biens et ceux de votre sœur cadette. C'est pour que vous soyez en mesure de le faire que je vous ai informée...

— Je vous remercie, Luke, balbutiai-je.

Ainsi, si Luke disait vrai — et il n'avait aucune raison de mentir — Reginald s'était révélé frivole, possédé par la passion du jeu et sa conduite devait faire les gorges chaudes de tout le comté.

— Votre sœur se damnerait pour son mari, reprit Luke. Elle est prête à tous les sacrifices pour le garder. Sous des dehors impénétrables, elle cache une nature passionnée, et Reginald l'a littéralement ensorcelée...

Je me demandais s'il avait raison, ou bien si Reginald ne s'était pas transformé à son contact. Mais je ne voulais chercher d'excuse ni à l'un ni à l'autre.

— Croyez-vous réellement Loveland en danger ? demandai-je.

— Vous avez vu le parc. Christabel réduit les frais de tous côtés, mais cela ne suffit plus. Maintenant, il faut vendre les chevaux.

— Je sais, dis-je.

— Je suis sûr que Reginald aura bientôt englouti la part de votre sœur. Si vous n'intervenez pas, vous serez dépouillées à votre tour. Le haras disparaîtra et Loveland sera morcelé...

Ce noir tableau de l'avenir me fit frissonner. J'étais accablée et je n'avais personne vers qui me tourner et chercher quelque réconfort, sinon Lisbeth. Mais je ne voulais pas ajouter ce nouveau fardeau à ses frêles épaules.

(A suivre)

NOËL 1964

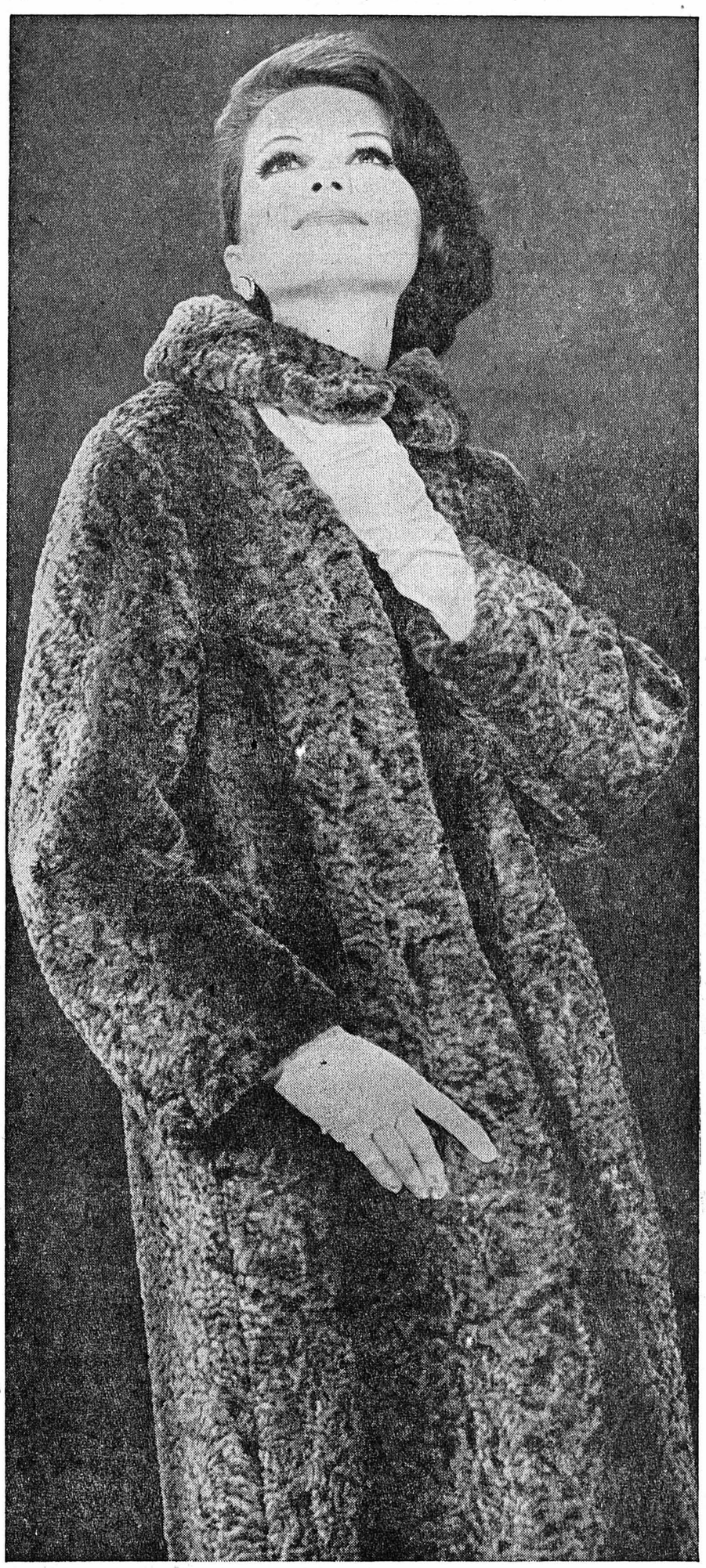

Vous lui ferez plaisir au 100% en lui offrant un magnifique

MANTEAU IMITATION FOURRURE

Ils sont douillets, confortables et élégants. Vous en trouverez un choix fantastique à notre rayon spécialisé de confection pour dames et

A DES PRIX CITÉ

398.- 298.- 258.- 198.- 168.- et 138.-

+ votre avantage, la ristourne ou 5% d'escompte.

coop

La Cité

OFFRES D'EMPLOIS

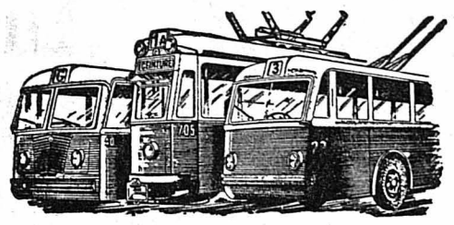

Devenez employé
d'une entreprise de

transports publics...

(tramways, trolleybus, autobus)
en posant votre candidature
comme **receveur-conducteur**
à la

Compagnie Genevoise des Tramways Electriques

Conditions d'engagement
et formules d'inscription
disponibles sur demande
téléphonique au No 25 02 60
Direction de la C.G.T.E.,
La Jonction, Genève

Nous cherchons

dame de compagnie

pour vivre dans petit appartement moderne, à Neuchâtel, auprès de dame d'un certain âge ne demandant aucun soin.

Adresser offres détaillées à A. W. 4133 au bureau du journal.

AIDE EN PHARMACIE

est demandée pour le printemps 1965.
Faire offres manuscrites, avec références, à Pharmacie Cart, rue de l'Hôpital, Neuchâtel.

Etude de notaires cherche

secrétaire

pour entrée immédiate ou à convenir.
Faire offres, avec curriculum vitae, sous chiffres G. C. 4139 au bureau du journal.

Employée de bureau

connaissant la comptabilité, aimant travailler de façon indépendante, est demandée par l'étude Roger Dubois, notaire et gérant, 3, rue des Terreaux, à Neuchâtel, pour fin mars 1965 ou date à convenir.

FLUCKIGER & Co, 2, avenue Fornachon, PESEUX, cherchent

un OUVRIER
et
OUVRIÈRES

pour travaux minutieux. Semaine de 5 jours, tél. 8 13 94.

Maison de produits laitiers en gros, à Neuchâtel, cherche

chauffeur-livreur

Permis de conduire nécessaire. Travail varié. — Adresser offres écrites à A. T. 4089 au bureau du journal.

Chauffages centraux

Entreprise du Jura neuchâtelois cherche

DESSINATEUR-TECHNICIEN

capable de travailler seul. Bon salaire. Eventuellement association ou personne intéressée.

Faire offres sous chiffres **P 11818 N à Publicitas, la Chaux-de-Fonds.**

Nous engageons

faiseur de cames

ou

aide-mécanicien

désirant se former dans ce métier. Pour tous renseignements, s'adresser à

LA BÉROCHE S.A.
Fabrique de décolletages
2025 Chez-le-Bart
Tél. (038) 6 76 76

Entreprise au centre de Neuchâtel engagerait, pour le 1er janvier, éventuellement le 15 décembre,

UNE EMPLOYÉE

de langue maternelle française, connaissant la dactylographie (sténographie pas nécessaire) pour la tenue à jour de fiches et de comptes. Il s'agit d'un travail ne présentant pas de grandes difficultés mais d'un poste qui laisse à la titulaire qui l'occupe une certaine indépendance.

Les candidates sont priées de faire des offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et de copies de certificats, sous chiffres KG 4146 au bureau du journal.

Gain intéressant

réalisable à côté de votre occupation habituelle. Travail facile également à la portée de femmes et de retraités.

Envoyez votre adresse à Case postale 116, 2500 Bienne 3.

Nous vous renseignerons.

Monsieur seul cherche

femme de ménage

quartier Evole. Adresser offres écrites à DZ 4136 au bureau du journal.

Bon orchestre

est **demandé pour Saint-Sylvestre.** Faire offres au FC Saint-Maurice (VS).

Nous invitons instamment les personnes répondant à des

annonces sous chiffres

à ne jamais joindre de certificats ou autres documents

ORIGINAUX

à leurs offres. Nous ne prenons aucune responsabilité en cas de perte ou de détérioration de semblables objets.

Feuille d'avis de Neuchâtel.

Nous cherchons

VENDEUSE QUALIFIÉE

pour notre rayon « Colifichets »

Entrée immédiate ou à convenir. Place stable et bien rémunérée. Semaine de 5 jours, avantages sociaux d'une grande maison.

Faire offres ou se présenter

AU LOUVRE
La Nouveauté SA
Tél. 5 30 13 NEUCHÂTEL

Nous engageons, pour entrée immédiate ou à convenir, une

couturière ou lingère

professionnelle en possession du certificat fédéral de capacité, de nationalité suisse.

Adresser les offres à CHOCOLAT SUCHARD S.A., 2003 Neuchâtel-Serrières.

DEMANDES D'EMPLOIS

Chauffeur-livreur

cherche place à Neuchâtel, libre tout de suite. Adresser offres écrites à OI 4117 au bureau du journal.

Chauffeur

cherche emploi, permis A et D. Adresser offres écrites à JF 4142 au bureau du journal.

Tôlier-carrossier

Suisse, cherche place stable. Faire offres sous chiffres HD 4140 au bureau du journal.

Jeune

employé de banque

âgé de 23 ans, Suisse allemand, cherche place pour le début de mars 1965, à Neuchâtel ou aux environs, pour se perfectionner en connaissances spéciales et dans la langue française.

Faire offres écrites à IE 4141 au bureau du journal.

Je cherche pour mon fils, Allemand, 23 ans, en possession du diplôme

d'employé de commerce

place où il aurait l'occasion d'apprendre le français ; si possible nourri et logé. Possède le permis de conduire.

Prière d'adresser offres, en allemand, à Mme Hedwig Schultz ,actuellement chez Mme Morf, villa Vaudijon, Colombier (NE)

JEUNE

BOUCHER

robuste et consciencieux, 5 ans de pratique cherche place avec responsabilités dans boucherie de Neuchâtel ou environs. Entrée : 1er mars 1965 ou date à convenir. Bonnes références à disposition. Faire offres détaillées à Case postale 697, **2001 Neuchâtel.**

Vendeuse qualifiée aimant le contact avec la clientèle, cherche emploi le samedi dans un magasin, tea-room ou kiosque. Adresser offres écrites à DV 4078 au bureau du journal.

Dem. à acheter

J'achète, j'échange et je vends
patins de hockey et artistique
Bric-à-Brac
G. ETIENNE
Rue des Moulins 13
Neuchâtel

On cherche à acheter

bureau

Téléphoner au No 5 26 22.

Apprentissages

Nous cherchons pour le printemps 1965, ou date à convenir :

1 apprenti magasinier
durée de l'apprentissage, 2 ans.

1 apprenti de service

Travail intéressant et varié. Pour tous renseignements :
Garage
R. Waser,
Rue du Seyon
34-38
Neuchâtel

Nous engagerions pour le printemps 1965 jeune fille ayant suivi l'école secondaire, en qualité

d'apprentie sténodactylographe

Adresser offres écrites à l'Etude Uhler et de Perrot, avocats et notaire, faubourg de l'Hôpital 3, à Neuchâtel.

Bureau moderne, au centre de Neuchâtel, cherche, pour le printemps 1965, jeune fille terminant l'école secondaire, comme

apprentie de bureau

Formation complète. Travail varié et intéressant. Semaine de 5 jours. — Adresser offres manuscrites à la Fiduciaire d'organisation et de gestion d'entreprises, Neuchâtel, rue des Terreaux 1.

Apprenti

FERBLANTIER - APPAREILLEUR

est demandé pour le printemps 1965 ou date à convenir.
Faire offres à Paul Schaub, Saint-Blaise, tél. 7 53 66.

Je cherche pour le printemps

apprenti boucher

S'adresser à la boucherie André Chautems, Auvernier (NE).
Tél. (038) 8 21 42.

COMMERCES

Couple cherche à reprendre

bon café-restaurant

région Neuchâtel ou environs.
Adresser offres écrites à DX 4106 au bureau du journal.

A remettre à

LAUSANNE

rue de Bourg

BOUTIQUE

sans stock de marchandises. Conviendrait à boutique de luxe — bijouterie-horlogerie — optique, etc. Intéressés sérieux et solvables sont priés d'écrire sous chiffres **PA 19226 à Publicitas, Lausanne.**

---

eau minérale gazeuse naturelle

perrier

68/1

Agent pour le Vignoble, le Val-de-Ruz, le Val-de-Travers : Robert Voegeli, Peseux, tél. 8 11 25

EXPLOIT. — La victoire de Bâle aux dépens de Lausanne en est un. Mais les hommes de Sobotka ont dû jouer « serré » en seconde mi-temps, afin de préserver leur maigre avantage. C'est du moins ce que nous prouve cette photo, où nous voyons Laufenburger dégager des poings devant Durr, sous les yeux attentifs de Stocker (4) et de Weber. Il n'y a pas moins de quatre Bâlois contre un Lausannois. (Photo Keystone)

FOOTBALL

Lausanne a perdu la coupe mais gagné du terrain en championnat

A la guerre comme à la guerre ; on se joue de mauvais tours. Est-ce l'hiver, les terrains boueux et profonds, le froid ? En ce dernier dimanche de novembre, toutes les valeurs établies patiemment par dix journées de championnat et quelques matches de coupe ont été contestées, remises en question. En certains endroits, on a même assisté à un véritable renversement de ces valeurs. A Chiasso, par exemple, où le club local double presque son capital-points aux dépens de Servette, on ne sait plus où est la vérité. Lucerne apparaît subitement à la deuxième place du classement et cela trouble les esprits. Grasshoppers, qui fut pendant longtemps un fantôme d'équipe, aligne grandiosement les victoires et vient se placer immédiatement derrière La Chaux-de-Fonds.

AVANTAGES A LAUSANNE

Lorsque, une fois l'amertume de sa défaite passée, Lausanne considérera la situation avec sérénité, il reprendra courage. Car, cette noire journée qui marqua son élimination en coupe — dont il est le détenteur — lui fut extrêmement favorable par ailleurs. Sa situation s'est encore améliorée par rapport à ses rivaux vaincus ou dépossédés d'un point. La revanche que va lui accorder Bâle pour le championnat lui permettra, peut-être, d'augmenter son avance. Au fond, on n'est jamais aussi malheureux que l'on pense.

Ce n'est sans doute pas l'opinion de Zurich, qui s'enfonce chaque dimanche un peu plus. Bellinzone et Bienne — c'est plutôt un succès pour Bienne, au Tessin — s'étant partagé l'enjeu, ils le talonnent désormais dangereusement et, Chiasso qu'on promettait déjà joyeusement à la Ligue B, n'est pas bien loin. Mais, le prochain tour de coupe donnera aux non-engagés la possibilité de faire le point et de soigner leurs blessures... d'amour-propre.

Tous sauf Moutier

En Ligue nationale B, c'est à nouveau la ruée vers le haut. Du premier au huitième, ils sont tous intéressés par la première place. Un espace de trois points : un amusement. A grands coups de bras, Bruhl s'en vient rejoindre Aarau en tête et Thoune, qui fait plier Winterthour, continue d'avoir un vent favorable dans les voiles. Bruhl est actuellement déchaîné : il abat tout sur son passage. L'équipe en forme passe partout ,comme Aarau au cours des cinq premiers matches. Aarau subit une crise : l'entraîneur Coppi Beck a été suspendu pour un temps indéfini. C'est à lui qu'on attribue le retour de manivelle qui a abruptement mis fin à la marche en avant. Mais, sans Beck, Aarau n'est pas parvenu à battre Baden : il est vrai que ces rencontres au sommet ,à l'échelon régional, ont un caractère particulier et que le partage des points est, en définitive, considéré comme un succès par les deux adversaires. Ce faisant, ils ne perdent pas la face.

Cahin-caha, Cantonal se maintient en état de disponibilité. Urania fait preuve d'autorité... par intermittence. Le Locle réalise une bonne affaire sur le dos de Soleure et Porrentruy a tout lieu de se montrer satisfait du résultat de sa rencontre avec Young Fellows. Les Zuricois ne sont pas très impressionnants, bien sûr, mais pour leur enlever un point, il faut tout de même jouer. Les équipes romandes ont connu une belle journée. A l'exception de Moutier, que Cantonal a traité sans ménagement. Moutier va en voir de toutes les couleurs jusqu'à la fin du championnat. Rien n'est perdu. Cependant, l'alerte est donnée. Il n'est jamais bon de faire se distancer en queue de classement. Le découragement et ses funestes conséquences y aggravent souvent une situation qui pourrait se suffire à elle-même, en fait de désagréments.

Guy CURDY.

PROTÉGÉ. — Hauenstein, le gardien de Baden, n'a pas craint de se jeter... à la boue pour sauver l'essentiel, soit un point précieux puisque gagné au détriment d'Aarau. Il est vrai que ses défenseurs ne l'ont pas laissé à lui-même. (Photo Keystone)

HOCKEY

Batailles serrées dans le championnat de Ligue B

Verra-t-on six équipes en tête du championnat ?

On se demande toujours, en Ligue nationale B, si la lutte est plus difficile dans le groupe ouest que dans le groupe est, et vice-versa. Il est difficile de répondre à cette question parce que la composition des groupes change d'une saison à l'autre et que, de toute façon, comparaison n'est pas raison. Il n'empêche qu'il peut être instructif de constater que Bienne, qui faisait la loi avec une facilité décourageante à l'est l'an passé, et que Gottéron, qui a remporté une place d'honneur dans ce groupe, font plutôt pâle figure depuis qu'ils évoluent dans le groupe romand.

Plus mal loti

Dans le groupe alémanique, à l'est, la situation est assez semblable d'une année à l'autre : traditionnellement, les équipes grisonnes se battent entre elles pour éviter la relégation, tandis qu'une équipe domine le débat et que les autres se contentent de faire de la figuration intelligente. Le dominateur d'il y a deux ans était Grasshoppers ; celui de l'an passé était Bienne ; celui de cette année sera probablement Bâle bien qu'il faudra compter avec Ambri Piotta. Et les terrifiés par la relégation étaient Coire, Arosa, Saint-Moritz. Coire et Arosa sont encore en piste mais semblent avoir trouvé maintenant en Zurich II un plus mal loti qu'eux.

Rien ne prouve

Toute différente est la situation dans le groupe romand. Là, personne n'a envie de jouer les seconds rôles, ce qui nous donne, au tiers du championnat environ, six équipes groupées (3 avec 6 points, 3 avec 4 points) et qui, les unes et les autres, sont encore parfaitement capables de prendre la tête du troupeau à un certain moment. Et tant que subsistent de si nombreux espoirs d'être le vainqueur final, la lutte est terrible. Les deux seules équipes qui pour le moment ne semblent pas être dans le coup, sont celles de Sierre et de Gottéron, qui sont toutes les deux à la poursuite de leur première victoire. Mais rien ne prouve que la situation en queue de classement soit définitive.

Réjouissant

Les prochaines rencontres seront fort intéressantes en ce sens qu'elles permettront aux premiers de se détacher un peu plus ou, au contraire. qu'elles provoqueront un regroupement, encore plus général. En effet, les équipes qui ont six points n'ont pas à se battre entre elles ce qui, dans un cas extrême, pourrait amener à la première place six équipes avec six points.

Réjouissons-nous de cette perspective: un championnat garde tout son intérêt tant que la plupart des formations conservent intactes leurs chances de remporter le titre.

Marc WAEBER.

Pour mémoire

Résultats : Bienne - Fleurier 1-3 ; Lausanne - Sierre 3-3 ; Martigny - Sion 2-0 ; La Chaux-de-Fonds-Gottéron 11-3; Lugano - Arosa 2-2 ; Bâle - Kusnacht 7-4 ; Langenthal - Zurich II 2-1; Ambri Piotta - Coire, renvoyé.

Classement : Ouest : 1. Martigny, Sion, La Chaux-de-Fonds, 4 matches, 6 points ; 4. Lausanne, Fleurier, Bienne, 4-4; 7. Sierre et Gottéron, 4-1. — Est : 1. Bâle, 4-7; 2. Ambri, 3-6; 3. Langenthal, Lugano, Kusnacht, 4-4; 6. Arosa, 4-3; 7. Coire, 3-2 ; 8. Zurich II, 4-0.

Programme : vendredi : Gottéron-Bienne, La Chaux-de-Fonds - Fleurier, Sierre - Martigny. — Samedi : Sion - Lausanne, Coire - Lugano. —**Dimanche :** Arosa - Ambri Piotta, Zurich II - Bâle, Kusnacht - Langenthal.

INTRUSE. — La neige a passablement contrarié le déroulement de dernière journée de championnat. Dans le groupe romand de Ligue B, si tous les matches ont pu être joués, il a néanmoins fallu interrompre momentanément le match La Chaux-de-Fonds - Gottéron. Comme on le voit, les joueurs des deux camps n'ont pas hésité à prendre l'outil pour chasser l'intruse de la patinoire.

(Avitress - Schneider)

Suisse A jouera le 15 décembre contre l'équipe de Mannheim

Le comité central de la Ligue suisse de hockey sur glace s'est réuni sous la présidence de M. Josef Kuonen. Il a pris connaissance avec satisfaction du développement intéressant du championnat suisse et de la coupe, ainsi que de l'intérêt toujours plus grand marqué par le public pour le hockey sur glace. L'équipe nationale, qui affrontera l'Allemagne de l'Ouest le 18 décembre à Augsbourg, et le 20 décembre à Berne en match de qualification pour le tournoi mondial, sera réunie en camp d'entraînement à Macolin, du 14 au 17 décembre. Dans le cadre de ce camp d'entraînement, elle jouera, le 15 décembre à Bienne, un match contre l'équipe allemande du E.R.C. Mannheim. Pour le déplacement en Allemagne, l'équipe sera accompagnée de MM. F. Maerki, chef de délégation, Mayer, responsable technique, R. E. Liechti, responsable administratif et Bibi Torriani, entraîneur. En même temps, l'équipe B, sous la direction de MM. Fehr, chef de délégation, H. Gorbaz et Rejda, ira jouer deux rencontres à Garmisch et à Bad Nauheim.

Pour le tournoi mondial, qui aura lieu en Finlande, et la tournée en Autriche et en Tchécoslovaquie qui précédera ce déplacement, la délégation sera composée de MM. J. Kuonen, chef de délégation, Mayer, directeur technique, Berra, responsable administratif et Bibi Torriani.

ENTRAINEMENTS

Rappelons que Suisse A jouera ce soir à Langnau contre l'équipe locale. A vrai dire, nous ne voyons guère ce que les membres de notre équipe nationale pourront apprendre au contact des joueurs de l'Emmental. De leur côté, les « espoirs » romands affronteront Lausanne en un match qui ne promet pas des minutes très enthousiasmantes.

CHAMPIONNAT DE PREMIÈRE LIGUE

Genève Servette - Champéry 1-2 ; Kloten - Uzwil 1-5 ; Bâle II - Bulach 3-4 ; Illnau - Petit-Huningue 2-7.

Bravo

La collecte faite par Pompon Muller, samedi soir, pendant le match Young Sprinters - Langnau, a produit 200 francs. Cette belle somme sera remise à la direction de l'hôpital, qui l'utilisera pour égayer le Noël des malades.

CYCLISME

Un groupe sportif n'engage que des Suisses

Pour la saison 1965, le groupe sportif Cy., qui ne comprendra plus que des coureurs suisses, a engagé Maurer, Weber, Moresi, Zöffel, Hauser et Blanc, qui défendait déjà les couleurs de la marque de Mendrisio cette année. Les dirigeants de Cy. sont actuellement en pourparlers avec plusieurs autres coureurs. Parmi les nouvelles recrues, figure l'indépendant genevois Vifian. D'autre part, ce groupe sportif envisage de confier la direction de son équipe à l'Italien Pasquale Fornara, ancien vainqueur du Tour de Suisse. Pour l'instant, ce dernier n'a pas encore répondu à l'offre qui lui a été faite.

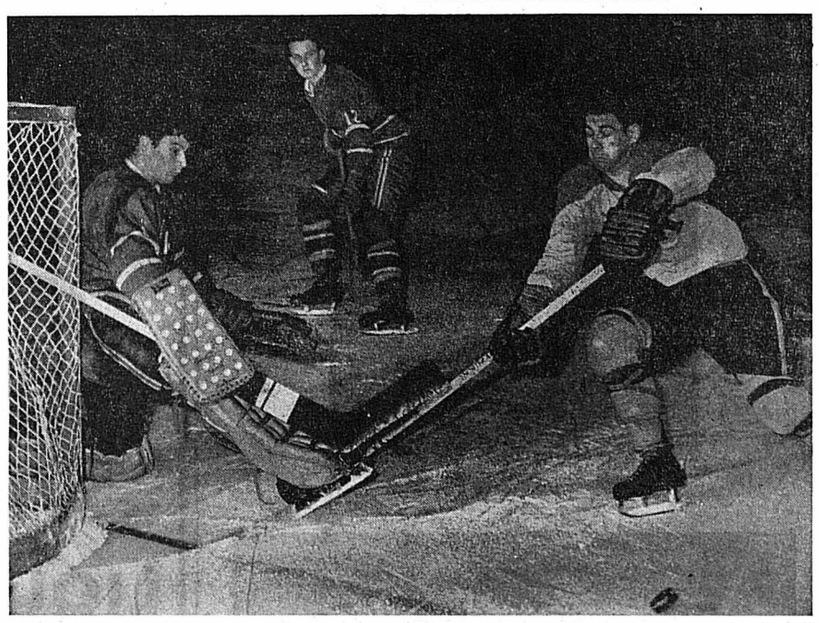

VIGILANT. — Contrairement à l'avant bernois qui l'attaque, le jeune Rigolet, gardien de Villars et de l'équipe suisse, a l'œil ouvert et la parade facile, ce qui semble donner confiance à son coéquipier R. Berra. (Photo Keystone)

Les marqueurs de buts en Ligue nationale A

Fritz Naef toujours en tête

Voici le classement des marqueurs de buts de la Ligue A, après six journées de championnat. Dans ce classement, ne sont pas comprises les passes qui ont amené des buts :

13 buts : Naef (Genève Servette).
10 buts : Heiniger (Grasshoppers).
8 buts : U. Luthi (Kloten) et Giroud (Genève Servette).
7 buts : Martini (Young Sprinters), Messerli (Berne) et G. Wittwer (Langnau).
6 buts : Parolini (Zurich), Salzmann (Viège), Kast (Genève Servette) et Grenacher (Young Sprinters).
5 buts : R. Berra (Villars), Altdorfer et P. Luthi (Kloten), H. Truffer (Viège).
4 buts : D. Piller et Chappot (Villars), R. Schmidt, Kuhn, Diethelm et Stammbach (Berne), Henry (Genève Servette), Jenny (Davos), Pfammatter (Viège), Wespi et Catti (Zurich).
3 buts : J. Piller et M. Bernasconi (Villars), Weber et H. Luthi (Kloten), P. Schmidt (Berne), Ehrensberger (Zurich), Henderson et Casaulta (Davos), Joris (Genève Servette), Spillmann et Naef (Grasshoppers), P. Lehmann et W. Wittwer (Langnau).
2 buts : W. Wipf (Kloten), Secchi (Davos), Kehrli, Spichty et Sprecher (Young Sprinters), Muller, Rey et Briffod (Genève Servette), Furrer (Zurich), Hafner, Schurr, Keller et Moos (Grasshoppers), Pousaz (Villars), F. Lehmann (Langnau).
1 but : Nobs, Zurbriggen, Ruegg, A. Kunzi, Pfenninger et Muller (Berne), E. Rondelli et Haeberli (Genève Servette) ; Muhlebach, Meier et Loher (Zurich), Spaeth et Ruchelet (Kloten), Schneeberger, Santschi et Paroz (Young Sprinters), Wieser et Flury (Davos), Weber et Thoma (Grasshoppers), Wirz (Villars), F. Lehmann, Fankhauser et A. Lehmann (Langnau), Ludi, Furrer et Meier (Viège).

BASKET

La situation évolue en Ligue nationale A

Urania confirme ses prétentions

Le choc attendu entre Urania et Olympic La Chaux-de-Fonds a tenu ses promesses. Les Genevois, actuellement en grande forme, se sont imposés de justesse dans les derniers instants, d'une rencontre de très bonne qualité. Les Neuchâtelois, par leur volonté et leur courage, ont sérieusement inquiété l'actuel champion de Suisse.

La deuxième rencontre de la soirée opposait Etoile Sécheron à Jonction. Une équipe de Jonction méconnaissable et particulièrement mal inspirée, qui ne put, à aucun moment, présenter une réplique valable. Les Jonquillards nous ont habitué à mieux et il est certain qu'ils auront tiré une leçon profitable de ce match sans grand intérêt qu'il faut vite oublier et qui les place en queue de classement.

Servette, une fois de plus, s'est fait battre à Lugano par Federale. Les Tessinois sont toujours redoutables chez eux et les Servettiens ne sont pas les premiers à en faire l'expérience. Deux équipes genevoises ferment la marche au classement actuel. Ce fait ne s'est jamais présenté et il montre bien l'évolution nouvelle et le sentiment de révolution qui se manifestent dans cette catégorie.

×××

Résultats : Federale - Servette 41-40 ; UGS-Olympic La Chaux-de-Fonds 51-46 ; Etoile Sécheron - Jonction 60-32.

CLASSEMENT

Urania	7	matches	13 points
Ol. La Chx-de-Fds.	7	«	12 «
CAG	7	«	11 «
Etoile Sécheron	7	«	10 «
Olympic Fribourg	5	«	9 «
Stade Français	6	«	9 «
Fédérale Lugano	6	«	9 «
Sanas Merry Boys	7	«	9 «
Servette.	8	«	9 «
Jonction.	6	«	8 «

SURPRISE AGRÉABLE

Notre précédente chronique laissait entrevoir un succès prochain des équipes neuchâteloises, en Ligue B. L'Union cadette de Neuchâtel a obtenu ce succès, samedi à Neuchâtel, face à l'Union cadette de Bienne et, par la même occasion, ses deux premiers points en championnat. Les Neuchâtelois ont réussi une jolie prestation en jouant sobrement. En revanche, l'Union de Bienne, qui avait adopté une tactique incompréhensible, a essayé en vain, tout au long de la partie, de courir après un résultat déficitaire, creusé dès le début.

Résultat : Union Neuchâtel - Union Bienne 54-47.

EN PREMIÈRE LIGUE

Abeille La Chaux-de-Fonds, à la suite de sa dernière victoire, prend résolument la tête du classement qui se présente comme suit :

Résultats : Joran - Olympic II 64-63 ; Neuchâtel II - Auvernier 20-24 ; UCN II - Abeille 22-33.

M. R.

CLASSEMENT

Abeille.	5	matches	8 points
Joran	5	«	6 «
Fleurier II	5	«	6 «
Auvernier.	6	«	6 «
Olympic II	3	«	2 «
UCN II	4	«	2 «
Neuchâtel II	4	«	2 «

SPORTS première

Au cours de son assemblée générale, l'Automobile-club d'Allemagne a décerné son insigne d'or, avec brillants, à plusieurs pilotes. Parmi les bénéficiaires figure entre autres le Suisse Luigi Taveri, champion du monde motocycliste des 125 cmc. Le Zuricois est le premier conducteur étranger à recevoir cette distinction.

A lire immédiatement

Les championnats de football A L'ÉTRANGER

● En partageant l'enjeu avec River Plate (1-1), Boca Juniors de Buenos Aires a remporté le titre de champion d'Argentine devant le tenant du titre, Independiente.

● En vue du match international Italie - Danemark, qui aura lieu samedi à Bologne, M. Fabbri, commissaire technique et sélectionneur unique de l'équipe italienne, a retenu les joueurs suivants : gardiens : Negri et Albertosi ; arrières : Robotti, Pirovano, Facchetti et Furlanis ; demis : Fogli, Janich, Salvadore et Trapattoni ; avants : Bulgarelli, Pascutti, Mazzola, Lodetti, Mora, Rivera, Nicole et Barison.

SPORT-TOTO

Etes-vous parmi les gagnants ?

Sur plus de 5,5 millions de colonnes valables pour le dernier concours (No 15 du 29 novembre), une seule comprenait les treize pronostics exacts. Il en résulte un nouveau gain-record de 231,177,50 francs. C'est la première fois qu'un gain aussi important est enregistré. La liste des gagnants :

1 gagnant avec 13 points : 231,177,50 francs ; 88 gagnants avec 12 points : 2627 francs ; 1092 gagnants avec 11 points : 211,70 francs ; 8455 gagnants avec 10 points : 27,35 francs.

BERNE. — Une section des journalistes sportifs professionnels de l'Association de la presse suisse a été fondée hier. Son comité, présidé par notre confrère M. Jean Regali, compte neuf membres, dont MM. S. Lang, L. Rigassi et M. Mayor.

LONDRES. — Le parcours du prochain Rallye de Monte-Carlo ayant Londres comme point de départ, le 16 janvier, enregistrera la participation de quarante-neuf Anglais.

MEXICO. — L'Américain Art Wall a remporté le Grand prix de golf du Mexique et qui lui a rapporté 15,000 francs.

COLOGNE. — Dans un tournoi de handball, Grasshoppers a été éliminé en demi-finale par Police de Cologne, sur le résultat de 6 à 3.

Le Chœur d'oratorio de Lausanne

Avec le concours de l'Ensemble vocal de Lausanne (dir. Michel Corboz), de Basia Retchitzka et Pierre Fischer, et de l'Orchestre de la Suisse romande, Hans Haug dirigera en première audition publique, vendredi 4 décembre, au Théâtre de Beaulieu, à Lausanne, la «Symphonie prophétique» de J.-F. Perrenoud, ainsi que son oratorio « Michelangelo ». Un très beau concert qui fera date. Location : Hug & Cie, Neuchâtel, tél. 5 72 12.

V'là le bon vent !

— Ah ! le bon vent !
— Tu trouves ? Tu n'es pas difficile !
— Certainement qu'il est bon, surtout si tu sais te mettre dans le vent.
— J'y suis et je ne m'y sens pas à l'aise, ne t'en déplaise.
— C'est qu'alors, tu as mal choisi.
— Tu en as de bonnes ! Comment choisir son vent ?
— En prenant un billet de la Loterie romande, tirage du 19 décembre, tu te sentiras dans le vent de la chance.
— Quelles sont ces chances ?
— 38,867 lots, dont 1 de 150,000, 1 de 30,000, 5 de 10,000, 50 de 1000 francs. Est-ce suffisant ?
— Oui merci, je cours me mettre dans le vent.

...elles bottes...

49.80
noir, doublure chaude, fermeture éclair côté intérieur

39.80

noir, doublure chaude, fermeture éclair côté intérieur

J.Kurth S.A.
Seyon 3 NEUCHÂTEL

UN CADEAU QUI FAIT PLAISIR

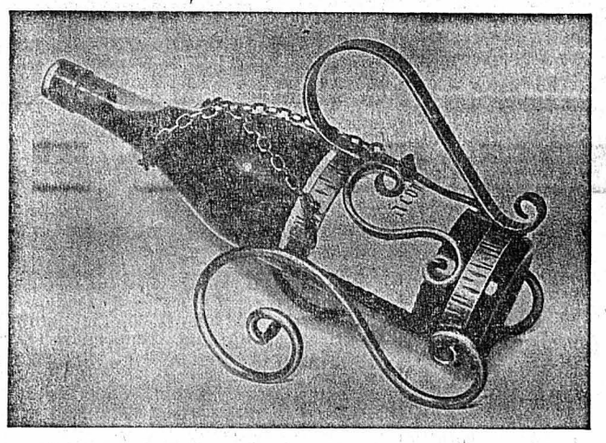

décanteur fer forgé à partir de **Fr. 15.—**

porte-bouteilles **Fr. 21.—**

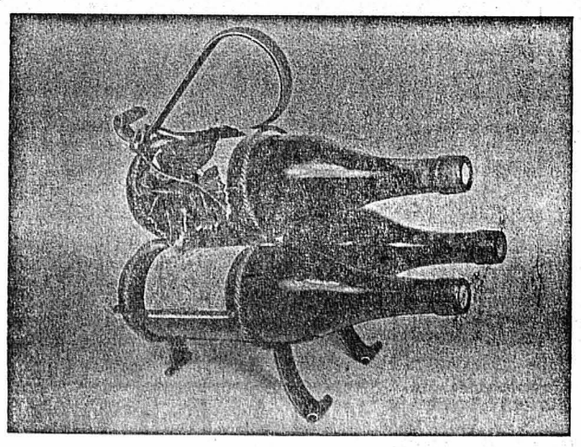

porte-bouteilles **Fr. 31.—**

BAILLOD
neuchâtel tél. 5 43 21 Bassin 4

au «jass»?

en tricotant?

Boire du café – se régaler d'INCA!

N'importe où, quand, comment vous buvez du café: régalez-vous d'INCA, le café soluble des gens heureux et accueillants!

INCA – c'est fameux, c'est Thomi + Franck!

AU CEP D'OR
WILLY GASCHEN
Moulins 11 - Tél. 5 32 52
NEUCHATEL
Le spécialiste en
VINS et LIQUEURS
de toutes marques
Grand choix en whisky
ASTIS - MOUSSEUX
CHAMPAGNES
Beau choix d'articles de fête
Service à domicile

REMERCIEMENTS

Très sensible à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées,

Madame
Hélène JAUNIN-BARBEZAT
et famille

remercient tous ceux qui, de près ou de loin, les ont entourées en ces jours de cruelle séparation.

Saint-Martin, novembre 1964.

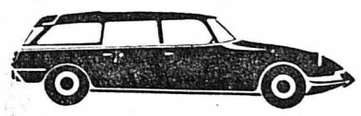

Garantie + crédit

ID - 19 break bleu 1961.
ID - 19 break gris 1960, révisé.
Exposition ouverte chaque jour jusqu'à 22 heures.

GARAGES APOLLO
Tél. 5 48 16.

OCCASIONS

Alfa Roméo 2600 Coupé	1964
Porsche SC 95	1964
Porsche Super 90	1962
DKW Junior	1962
Renault R4 - 2000 km	1964
Simca Ariane - 6 places	1962
Plymouth Cabriolet	1958

GARANTIE — ÉCHANGES
FACILITÉS DE PAIEMENT
GARAGE HUBERT PATTHEY
1, Pierre-à-Mazel
Neuchâtel (038) 5 30 16

Garantie + crédit

DW 19 1964 emb. et vit. mécaniques
1963 vitesses mécaniques
DS - 19 1962 blanc carrare
1962 anthracite
1961 grise, blanc carrare
I D - 19 1963 blanc paros
1962 blanc paros, vert absinthe
1961 brune

Exposition ouverte chaque jour jusqu'à 22 heures.

GARAGES APOLLO
Tél. 5 48 16.

JAGUAR 3,8 litres
M K 2, 4 vitesses, modèle 1963, vendue pour cause de double emploi.
Tél. (021) 89 19 87 dès 20 heures.

A vendre
Alfa Romeo 1600 Sprint coupé
1963, blanc, 21,000 km. Etat de neuf. Garantie. Tél. 7 42 42.

Dauphine 1959
Fr. 1600.—. Echange, crédit. S'adresser : Garage M. Schaller, Cressier.
Tél. (038) 7 72 66 ou 7 73 43.

Un bon conseil: Avant d'acheter une voiture d'occasion, adressez-vous au Garage des Falaises S.A., Neuchâtel, agence Mercedes-Benz et Simca, qui dispose toujours d'un beau choix à des prix intéressants Téléphone 038 5 02 72

A vendre
RENAULT R-4 L
1963, bleu clair, limousine, 19,000 km. En parfait état. Garantie. Tél. 7 42 42

Dauphine 1960
MOTEUR NEUF.
Echange, crédit. S'adresser : Garage M. Schaller, Cressier. Tél. (038) 7 72 66 ou 7 73 43.

A vendre
OPEL Record 1700
1963, blanche, limousine. Très bon état. Tél. 7 42 42

Fiat 1100
modèle 1956, très bon état de marche et d'entretien, expertisée, radio, 1000 fr. E. Lanz. Tél. 4 18 66.

A vendre
FIAT 1500
cabriolet avec hard top, 1964, radio, 24,000 km blanc, intérieur noir. Etat impeccable. Garantie. Tél. 7 42 42

A vendre, superbe occasion,
Dauphine
avec moteur Gordini 16,000 km, 2500 fr., expertisée. Mme R.-M. Burri, à Rochefort.
Tél. (038) 6 50 50.

A vendre
FIAT 1500
limousine 1964, blanche, freins à disque, radio, 22,000 km. En parfait état. Garantie
Tél. 7 42 42

Véhicules à moteur

Remorque
A vendre au plus offrant petite remorque bâchée (charge utile 450 kg). A visiter au garage Hosmann, Auvernier.

Peugeot 203
modèle 1954, très bon état de marche et d'entretien ; expertisée, 950 fr. E. Lanz. Tél. 4 18 66.

VW 1962
en parfait état, différents accessoires. Echange, crédit. S'adresser : Garage M. Schaller, Cressier. Tél. (038) 7 72 66 ou 7 73 43.

Floride
modèle 1960, cabriolet avec hard-top, impeccable, 3600 fr. E. Lanz. Tél. 4 18 66.

FIAT 600
1962, propre. Garages Apollo.

A vendre
Triumph TR 4
cabriolet, 1500 km, occasion unique. Essais sans engagement. Facilités de payement. Garage R. Waser rue du Seyon 34-38 Neuchâtel

OCCASIONS PEUGEOT

Garanties 6 mois
à des prix de fin de saison
Réservation pour le printemps

GARAGE ET ENTRETIEN D'HIVER GRATUITS

Ensuite du grand succès de vente des modèles 1965, l'AGENCE PEUGEOT DE NEUCHATEL offre un choix magnifique de 403 et 404, limousines 4 portes, 5 places, 8 et 9 CV dont l'aspect et l'état mécanique sont impeccables.

C'est dans une voiture d'occasion 403 ou 404 que se révèlent justement les qualités de robustesse qui ont fait la réputation de PEUGEOT.

Vous trouverez chez nous, dans la 404 ou la 403 entièrement contrôlée qui vous attend, l'ensemble inappréciable des qualités fondamentales qui font LA TRÈS BONNE VOITURE, et en tout premier lieu : grande robustesse, merveilleux moteur silencieux, tenue de route inégalée, freinage sûr, direction à crémaillère précise, suspension très confortable, chauffage rapide et efficace, pièces extérieures en acier inoxydable, etc.

AUTRES AVANTAGES : FORMALITÉS RAPIDES ET FACILITÉS DE CRÉDIT AUX MEILLEURES CONDITIONS — MAINTIEN DE LA VALEUR DE REVENTE.

PEUGEOT

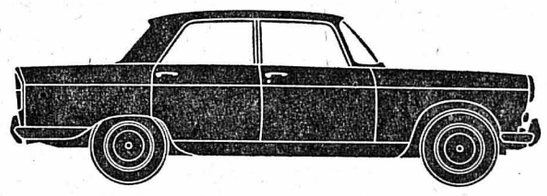

Demandez la liste avec prix, venez voir et essayer sans engagement, mettez toutes les chances de votre côté en venant choisir votre 403 ou 404 là où vous serez objectivement conseillé :

Garage du Littoral J.-L. Segessemann & fils Neuchâtel

Pierre-à-Mazel 51 - Tél. 5 99 91 - Début route des Falaises. Exposition également en ville près de la place Pury, rue de la Place-d'Armes No 3.
AGENTS PEUGEOT DEPUIS 1931

Offre spéciale
Creme Puff

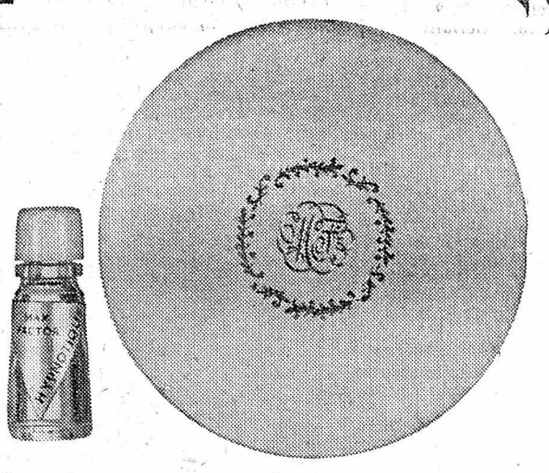

à l'achat d'une ‹Crème Puff› (Fr. 6.50 pour peaux normales, Fr. 6.90 pour peaux sèches et grasses) une miniature du parfum exclusif Hypnotique afin de l'essayer. Cette miniature suffit, par usage normal, pour 1–2 semaines.

Le chemin le plus simple et le plus sûr pour une beauté nouvelle et améliorée

‹Creme Puff› donne à votre peau, en quelques minutes, un air nouveau, jeune et frais. Fabriquée avec des crèmes de soins pour la peau et de poudre, ‹Crème Puff› rend possible, immédiatement, et pour chacune, un effet visible.

Même par un usage journalier, ‹Crème Puff› ne nuit, ceci en toute garantie, pas à la peau; au contraire, elle fait pénétrer dans la peau l'humidité nécessaire urgente et la nourrit efficacement.

‹Crème Puff› donne un air absolument naturel et rend possible un succès immédiat!

Il n'existe qu'une ‹Crème Puff› – celle de Max Factor Hollywood. Un sentiment agréable: se sentir belle et admirée!

Creme Puff
MAX FACTOR

Une conseillère est à votre disposition du 1er au 5 décembre à notre rayon parfumerie

Nos magasins sont ouverts sans interruption de 8 h à 18 h 30

armourins neuchâtel

Les Suisses, même dans la boue, sont pétris de bonnes intentions

Pénible dimanche pour nos braves de la guerre des goals ! Dans la boue, dans la neige, ils se sont battus héroïquement, plus soucieux de maintenir leur propre équilibre que de botter le cuir. Et si les objectifs visés n'ont guère été atteints, que d'exploits personnels, en revanche ! Toute la gamme des figures imposées ou non y a passé et ce ne sont pas les champions de plongeons artistiques qui vont nous contredire. Glissades ventrales avec tentative de nage papillon, la tête tournée à droite, double saut périlleux avec élan, les doigts sur la couture des cuissettes, et rétablissement sur le postérieur... Et j'en passe. Tout cela pour démontrer à une petite galerie d'officiers étrangers que les Helvètes sont pétris, même dans la boue, de bonnes intentions et que les « sans grade » peuvent rivaliser avec les grands dans la fantaisie des démonstrations imposées par la météorologie.

COEUR ULCÉRÉ

Quant à nous, nous pensions, en quittant le stade dimanche dernier, que les dernières empoignades de l'année auraient lieu à bord de chars amphibies ou de bateaux pneumatiques. Ainsi, le général Hiver ne pourra pas imposer sa trêve, que personne, du reste, ne souhaite. Quand c'est aux footballeurs de jouer, ce n'est pas au chroniqueur de protester.

Les troupes alpines, d'ailleurs, sont déjà entrées sur les patinoires, monopolisant l'attention de la majorité des sportifs et des téléspectateurs romands, qui ont eu néanmoins la chance de pouvoir assister à l'aspersion du faible contingent bernois par les lances eaux-viviennes. Un peu de baume sur le cœur ulcéré des vrais Genevois, dont la défaite, outre-Gothard, de la force de frappe servettienne, risque de leur créer des complexes face aux Tessinois. Désillusion aussi pour les Sédunois, qui connaissent un dimanche maigre à la suite du raid des Sauterelles sur le Hardturm. Epreuve de force des Lucernois face aux Zuricois lourdement handicapés par l'absence de plusieurs de leurs bons tireurs.

POUSSIÈRE

Sur tout le reste du front, les positions ont été maintenues, cet hiver prématuré dictant peut-être une certaine prudence. Six rencontres, treize coups au but, donc peu d'exploits individuels fructueux ; un seul « doublé » signé Kunz et une poussière de flocons, dont voici le détail :

2 buts : Kunz (Grasshoppers).
1 but : Georgy (Sion), Wechselberger, Hofmann (Lucerne), Bild (Zurich) Fuhrer (Young Boys), Brossard (La Chaux-de-Fonds), Stutz (Granges), Riva V (Chiasso), Nembrini (Bellinzone), Matter (Bienne). Contre son camp : Vollmer (Young Boys).

Comme il fallait s'y attendre, rien de bien nouveau sous le ciel du classement général et nos statiticiens n'ont pas eu recours, cette fois-ci, au cerveau électronique. Voici donc le résultat de leurs efforts dominicaux :

12 buts : Quentin (Sion), Kerkoffs (Lausanne).
11 buts : Blaettler (Grasshoppers).
8 buts : Daina (Servette), Wechselberger (Lucerne).
7 buts : Eschmann (Lausanne).

DEUX FOIS. — Kunz a marqué les deux buts qui ont permis aux « Sauterelles » de grignoter deux points à l'occasion de leur rencontre avec Sion. Le Zuricois bat Vidinic pour la seconde fois, et dans un style appréciable.

(Photopress)

Pour mémoire

GROUPE ROMAND : Forward - Martigny, 1-1 ; Fribourg - Chênois, 3-2 ; Carouge - Malley, 1-1 ; Versoix - Xamax, 2-3 ; Vevey - Yverdon, 3-3.

Classement : 1. Xamax, 12 matches, 19 points ; 2. Fribourg, 12-18 ; 3. Forward, 12-16 ; 4. Chênois, 12-15 ; 5. Vevey , 12-14 ; 6. Carouge, 11-13 ; 7. Malley, 11-1 ; 8. Rarogne et Yverdon, 1-10 ; 10. Versoix et Stade Lausanne, 1-7 ; 12. Martigny, 12-7 ; 13. Renens, 12-3.

Dimanche prochain : Carouge - Yverdon ; Malley - Versoix ; Stade Lausanne - Rarogne ; Forward - Renens.

× × ×

GROUPE CENTRAL : Berthoud - Alle 3-1 ; Concordia - Emmenbrucke 0-1 ; Langenthal - Breitenbach 4-2 ; Nordstern - Delémont 0-0 ; Olten - Wohlen 4-2.

Classement : 1. Berthoud 11 matches, 18 points ; 2. Minerva 11-16 ; 3. Delémont 10-14 ; 4. Langenthal 10-12 ; 5. Emmenbrucke 10-11 ; 6. Wohlen 11-11 ; 7. Breitenbach et Nordstern 1-10 ; 9. Alle et Olten 12-10 ; 11. Fontainemelon 11-9 , 12. Concordia 11-6 ; 13. Gerlafingen 11-5.

Dimanche prochain : Breitenbach - Nordstern ; Gerlafingen - Wohlen ; Fontainemelon - Langenthal ; Minerva - Concordia.

télégrammes-sports

BOSTON. — Cassius Clay, champion du monde de boxe toutes catégories, est sorti de la clinique où il avait été opéré d'une hernie, le 13 novembre.

WOHLEN. — Berne-Berna, Lucerne Bourgeoise et Adliswil participeront à la finale du championnat suisse par équipes de gymnastique aux engins, le 5 décembre.

ZURICH. — L'équipe suisse de handball affrontera l'Allemagne, le 5 décembre.

NEW-YORK. — La Fédération internationale automobile a reconnu les records établis par l'Américain Art Arfons à la moyenne de 863 km 820 sur un mile.

FRIBOURG. — Organisé dans la cité des bords de la Sarine, le tournoi national amateurs interclubs a été remporté par les boxeurs de Tramelan devant ceux de Fribourg, La Chaux-de-Fonds, Colombier, Neuchâtel et Bienne.

ZURICH. — La fédération suisse d'aviron a tenu ses assises à Zurich. La Suisse participera aux championnats d'Europe en 1965. Le 6 juin, des régates sont prévues à Neuchâtel. Les championnats nationaux se dérouleront au Rotsee le 18 juillet.

Le championnat de première ligue devient passionnant

Groupe romand

Fribourg dans le sillage de Xamax

Xamax reste invaincu au terme du premier tour. Mais il eut de la peine à s'imposer lors de son dernier match à Versoix. En effet, son adversaire «en voulait» et ce ne fut que grâce à sa défense que Xamax conserva un avantage acquis dès le début du match.

Fribourg a également été accroché sérieusement par l'ambitieux Chênois. Les deux adversaires entamèrent le débat à vive allure. Et les cinq buts de la rencontre furent déjà réussis en première mi-temps.

Forward ne s'attendait certainement pas à si forte résistance de Martigny. Il perdit ainsi un peu les « pédales ». Et ce ne fut qu'à un quart d'heure de la fin que les Morgiens ouvrirent la marque. Mais Martigny, accrocheur en diable, égalisa juste avant de retourner aux vestiaires.

Match houleux sur la Riviera vaudoise, où Vevey et Yverdon livrèrent bataille. Penalty, expulsion et avertissement furent à l'ordre du jour. Chaque équipe prit à tour de rôle l'avantage. En somme, une véritable course poursuite, qui laissa dos à dos de belliqueux adversaires.

Surprise à Carouge, où le club local a vraiment de la peine à concrétiser sa supériorité. Malley fut certes dominé, mais il sut réagir à bon escient lorsqu'il concéda un but en seconde mi-temps. Après avoir égalisé, Malley resta vigilant, sauvant ainsi un point.

Sans ambition

Question classement, nouvelle journée favorable à Xamax qui n'a plus que Fribourg dans son sillage. Tous les autres favoris ont laissé des plumes, que ce soit Forward, Chênois, Vevey et Carouge qui se suivent dans l'ordre. Au milieu de l'échelle, Malley, Rarogne et Yverdon n'ont, pour l'instant, ni ambition ni crainte. Martigny a réussi à rejoindre Versoix et Stade Lausanne. Quant à Renens, ses chances de s'en sortir s'amenuisent de plus en plus.

Dimanche prochain, programme réduit avec les trois derniers matches du premier tour, à savoir Carouge - Yverdon, Malley - Versoix, Stade Lausanne - Rarogne et une rencontre du second tour déjà, Forward - Renens.

R. Pe.

Groupe central

Berthoud prend le large

Par sa victoire sur Alle, Berthoud prend le large et les Ajoulots n'ont pas causé la surprise tant souhaitée par Delémont. Malgré un seul point acquis aux dépens de Nordstern, l'équipe de l'entraineur Grunig n'en demeure pas moins en course pour le titre. Emmenbrucke, pour sa part, ayant glané deux points à Concordia, sera un adversaire dangereux pour Delémont. Langenthal, qui est venu à bout d'un Breitenbach méconnaissable, entend faire partie du peloton de tête mais son match de dimanche prochain, contre Fontainemelon, ne sera pas de tout repos. Quant à Olten, sa victoire sur Wohlen confirme son instabilité, les Zuricois ont encore beaucoup à apprendre dans le domaine du football pur.

Tournant

Dimanche prochain accusera un tournant décisif pour le groupe de tête. Delémont retenu pour la coupe, le trio Gerlafingen, Fontainemelon et Minerva (aucun n'a joué dimanche), recevra respectivement : Wohlen, Langenthal et Concordia.

Seul le nouveau promu, Minerva, paraît de taille à s'imposer face à Concordia. En effet, les Bâlois, s'ils possèdent des individualités de valeur, n'ont, en revanche, aucun sens du jeu collectif et leur position en queue de classement le confirme.

A. KHALDI.

Le camp retranché de la Maladière a résisté aux assauts de la Prévôté

Heureusement que l'activité des cadets a pris des proportions plus intéressantes que celle des chevronnés. Ceux-là ne se sont pas contentés de matches nuls, sauf deux exceptions (bien entendu, comme en grammaire) dont l'une arrachée de justesse par nos valeureux Jurassiens. C'est donc ainsi que Saint-Gallois, Uraniens et Oberlandais mettaient la bonne mesure et que les Loclois vengeaient la lourde défaite subie, la semaine dernière, par leurs frères du Bas. Ceux-ci, du reste mis en verve par le retour de Pigueron (une hirondelle ne fait pourtant pas toujours le printemps !) ont pu préserver leur camp retranché de la Maladière bien menacé par les hommes de la Prévôté. Ainsi, à la fin de ce dimanche, les positions de nos cadets restent toujours confuses et bien malin qui pourrait dessiner une ligne exacte du front.

Au palmarès, figure le coup de chapeau donné par Robbiani, qui s'en est donné à cœur joie en pourfendant le pauvre Bernois Wacker, qui, lui, ne savait plus où donner des mains. Trois doublés à l'enseigne de la Suisse orientale et un honnête lot de coups isolés, tel est le menu offert à l'occasion de cette onzième journée du championnat helvétique, seconde cuvée.

3 buts : Robbiani (Urania).
2 buts : Thommes I (Bruhl), Arnold (Baden), Chiandussi (Young Fellows).
1 but : Waser (Winterthour), Luthi, Hartmann, Fragnière (Thoune), Baumgartner, Burri (Cantonal), Fankhauser (Moutier), Thommes II, Frei (Bruhl), Meier, Stiel (Aarau), Hugi, Lièvre (Porrentruy), Amez-Droz (Soleure), Maring, Bosset (Le Locle), Merlin (Urania), Ruegg (Schaffhouse).

Seigneur

Ici aussi, et c'est étonnant, le classement général ne se trouve guère modifié malgré la pluie (ou la neige si vous préférez) de buts. Le Saint-Gallois Thommes a su garder les distances, en grand seigneur du classement ; von Burg reste sur ses positions avancées mais le Cantonalien Baumgartner vient faire risette à l'Argovien Gloor, et Robbiani en profite pour leur brûler la politesse grâce à son beau « coup de chapeau ». Ainsi, la lutte pour les meilleures places reste serrée et ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. Pour l'instant, prenons connaissance des positions acquises par nos espoirs :

13 buts : Thommes (Bruhl).
10 buts : von Burg (Young Fellows).
8 buts : Robbiani (Urania).
7 buts : Baumgartner (Cantonal), Gloor (Aarau).
6 buts : Renfer (Berne), Lenherr (Aarau), Stiel (Aarau), Thimm (Le Locle), Luthi (Thoune), Meili (Winterthour).

BOUM.

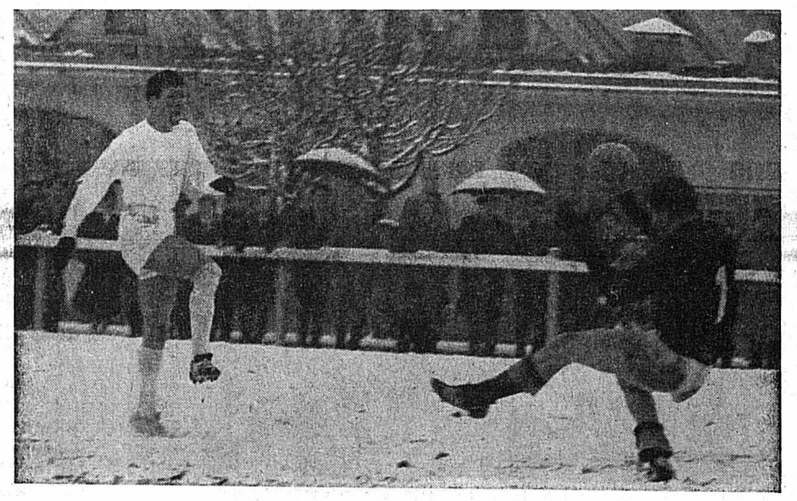

JOLI. — Thimm vient de servir astucieusement son ailier gauche Bosset, qui bat imparablement le gardien soleurois Gribi.

(Avipress - Schneider)

Une place au soleil pour les « sans grade »

IIme LIGUE

Boudry trébuche près du but

La première neige a fortement nui à la dernière journée de 1964. Sur trois rencontres figurant à l'affiche, une seule a pu se dérouler.

Boudry a subi un affront en s'inclinant face aux réservistes loclois. Qui aurait cru à une telle surprise ? Les Boudrysans auraient pu fêter officiellement un titre de champion d'automne, en cas de succès. Mais, ils se consoleront en pensant qu'ils demeureront au commandement pendant tout l'hiver. Les Boudrysans ont fourni un premier tour fort méritoire. Si l'on tient compte que ce n'est que leur deuxième saison en IIe Ligue, l'exploit n'est pas banal. Ritzmann a su insuffler à ses coéquipiers un moral bien trempé.

Les Loclois nous ont habitués à des sautes d'humeur. Un dimanche, ils perdent contre le dernier du classement et le dimanche suivant, ils s'imposent contre le chef de file. Dommage que les coéquipiers de Pianezzi ne fassent pas preuve de plus de régularité.

HAUTERIVE SATISFAIT

Hauterive, sans jouer, a gagné théoriquement du terrain. Son retard de deux points peut facilement être compensé puisque les hommes de Péguiron ont joué deux matches de moins que Boudry. Audax attend toujours la suite de son recours. Suivant la décision de la commission de recours, le fameux match Hauterive - Audax pourrait être reconsidéré et les chances des Italo-neuchâtelois deviendraient plus sérieuses. On attendra la décision de l'instance des juges avec intérêt.

Le préposé au calendrire, M. Gruber, a pris la décision d'interrompre dorénavant la compétition. Hauterive, Etoile et Couvet ont terminé le premier tour alors que les autres clubs ont déjà joué un, voire deux matches du second tour. La situation est donc assez régulière et les terrains seront en meilleur état au printemps. Nous souhaitons un bon repos à tous les footballeurs de deuxième Ligue. Rappelons encore une fois le classement.

E. R.

CLASSEMENT

	J.	G.	N.	P.	p.	c.	Pts
1. Boudry	12	8	1	3	21	12	17
2. Audax	11	7	2	2	31	15	16
3. Hauterive	10	7	1	2	27	17	15
4. Le Locle II	12	6	1	5	28	21	13
5. Etoile	10	5	—	5	19	20	10
6. Saint-Imier	11	5	—	6	25	21	10
7. Colombier	11	5	—	6	14	30	10
8. Fleurier	11	3	3	5	16	22	9
9. Chx-de-Fds II	11	3	2	6	18	23	8
10. Xamax II	11	2	3	6	15	20	7
11. Couvet	10	1	3	6	10	23	5

Remue-ménage en 2me ligue vaudoise

VAUD

IIe Ligue. — Battu, à la suirprise générale, par Bussigny, Orbe est maintenant moins bien armé qu'avant pour la course au titre ; Assens a, de son côté, dû abandonner un point à Rolle, tant et si bien que la journée a été profitable à Sainte-Croix, bien que celui-ci soit de nouveau inquiété par Nyon, net vainqueur à Bavois. Le chef de file de l'autre groupe, Montreux, se trouvait également au repos (comme Sainte-Croix), ce dont Lutry et Payerne ont profité pour venir le rejoindre en tête de classement ! A noter un brusque raidissement de Chailly, qui a battu Vevey II.

IIIe Ligue. — Allaman reste dernier du groupe I. Surprise à Saint-Légier, où l'équipe locale, 2me du classement derrière La Tour-de-Peilz, a perdu contre Bex.

IVe Ligue. — Echandens s'affirme dans le groupe III. Autres chefs de peloton : Baulmes, Payerne II et Granges-Marnand, La Tour-de-Peilz II, Lutry II, Concordia II, Renens III, Villars-Tiercelin, Champvent A, Groy et Vallorbe IIa, Italia, Saint-Prex.

GENÈVE

Ie Ligue. — Meyrin accentue son avance sur l'U.S. Campagnes, qui a dû se contenter d'un match nul avec Vernier. Rhexia reste isolé en queue.

IIIe Ligue. — City, battu par Compesières, est rejoint en tête par son vainqueur. Ces deux clubs partagent le 1er rang du groupe II avec Saconnex. En tête du groupe III, se trouvent International et Signal II. Chênois II mène dans le groupe I.

IVe Ligue. — Les chefs de file sont Amical B, Perly A, Italien II Collex-Bossy A.

FRIBOURG

IIe Ligue. — Villars sur Gêne passe au 2me rang. Estavayer reste isolé en queue.

IIIe Ligue. — Petite journée, qui laisse inchangée la liste des chefs de file : Broc, Tavel, Courtepin.

IVe Ligue. — Villaz-Saint-Pierre revient en tête du groupe II, tout comme Cottens A, chef de file du groupe III. Marly « perce » à son tour dans le groupe IV où il mène maintenant avec Central III b. Montet prend le commandement du groupe VII. Autres meneurs de jeu : Vuipens, Courgevaux, Bœsingen, Riaz.

VALAIS

IIe Ligue. — Monthey, avec un match joué en plus, reste pour le moment seul chef de file devant Sierre.

IIIe Ligue. — Rien de changé en tête des deux groupes dont Viège et Conthey sont les meneurs de jeu.

Sr.

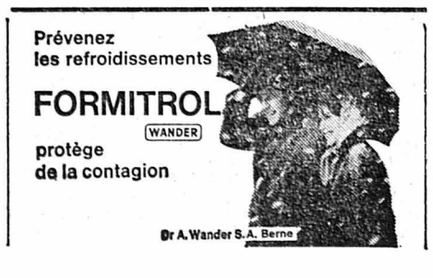

BOXE

Grâce à sa constitution particulièrement forte

Cleveland sera bientôt apte au combat

Le poids lourd américain Williams Cleveland, classé troisième du monde de sa catégorie après Cassius Clay et Sonny Liston, est toujours dans un état grave après avoir été blessé grièvement à l'abdomen d'un coup de revolver, par un policier de la route avec lequel il avait eu, samedi dernier une « discussion ». Les médecins pensent cependant qu'étant donné la robustesse de sa constitution, « Big Cat » Cleveland pourra à nouveau boxer dans quelques mois, après diverses interventions chirurgicales. Le médecin qui a soigné le boxeur a été fortement impressionné par la résistance de celui-ci. « Je n'ai jamais eu affaire à une telle constitution. Cleveland a perdu assez de sang pour faire mourir une dizaine d'hommes », a-t-il déclaré.

Mais le boxeur noir devra, dès qu'il sera remis de sa blessure, commencer par répondre du délit de voies de fait envers un policier et de conduite d'un véhicule en état d'ivresse.

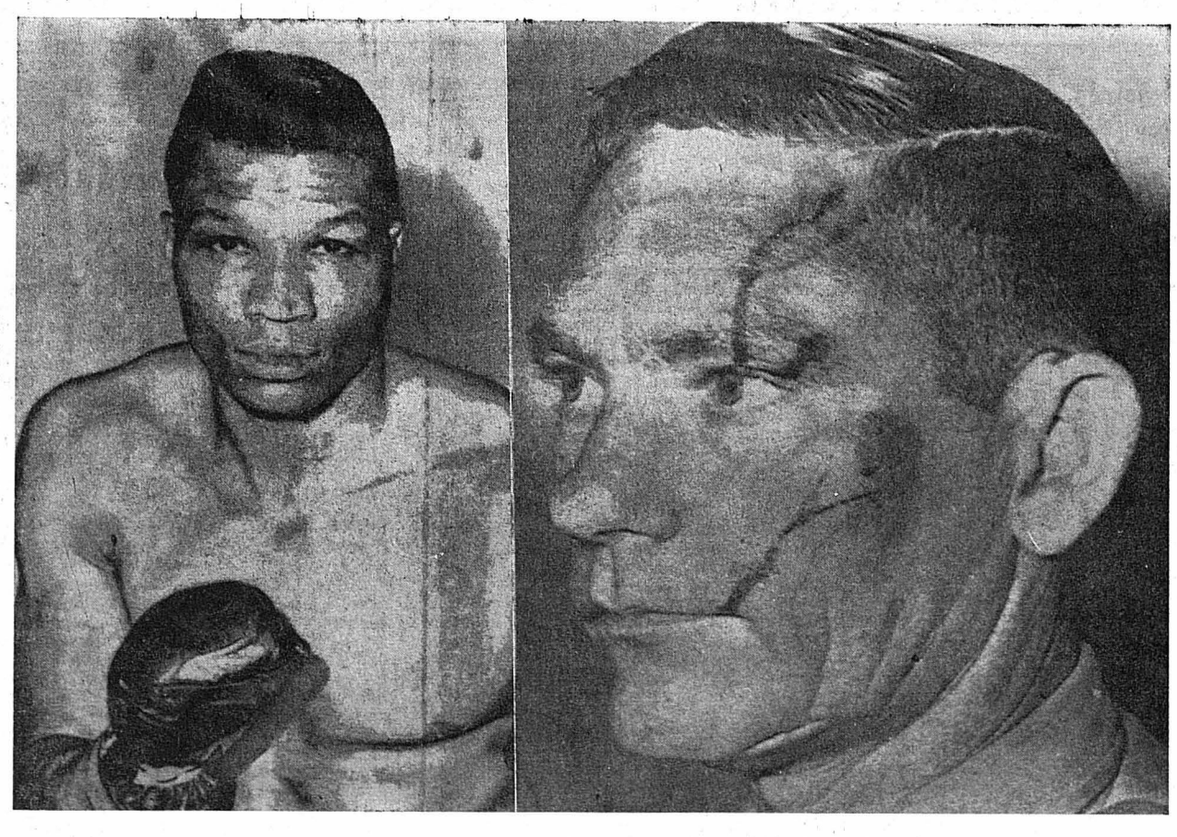

« DIVERGENCE. » — A voir les blessures dont est marqué le visage du policier Dale Witten et du moment que Williams Cleveland a été transporté à l'hôpital avec une balle dans l'abdomen, force est d'admettre que les deux hommes devaient avoir des... poings de vue différents.

(Belinos A.P.)

voleur
bandit
nomade

Karl May, Saxon aventureux *(auteur de soixante romans)* connut la prison et les palais

KARL MAY

Il est indispensable, pour bien comprendre l'atmosphère dont sont imprégnées les histoires de Karl May, de connaître les grandes lignes de sa vie. Une vie tumultueuse, émouvante et terrible à la fois, qui semble sortir tout droit de l'imagination d'un romancier particulièrement fécond.

Oui, Karl May aurait pu être le héros de n'importe lequel de nos livres d'aventures. Il eût été admirable dans la peau du « Dernier des Mohicans », dans l'accoutrement de « Robinson Crusoé » ou dans celui de Buffalo Bill. On l'eût applaudi dans le rôle du Capitaine Nemo et, pour peu qu'il ait consenti à remonter dans l'histoire, il eût été parfait sous les traits d'Athos, le célèbre mousquetaire de Dumas.

C'est donc ce personnage quasi légendaire que nous allons essayer d'évoquer. L'entreprise est difficile, car l'homme a tenté, sa vie durant, de brouiller les pistes qu'il laissait derrière lui. Par ailleurs, il a voulu nous donner une image assez douteuse de son existence dans son autobiographie : « Ich. »

De la harpe et du vin

Karl May est né à Ernstthal, en Saxe, le 25 février 1842. Sa mère était une femme intelligente et douce qui jouait merveilleusement bien de la harpe. Son père, lui, passait les journées au café et ne revenait à la maison que pour insulter son épouse et ses fils. Quatorze enfants naquirent pourtant de ce couple mal assorti. Mais cinq seulement survécurent. Usée par toutes sortes de privations, la pauvre mère dut s'aliter très tôt.

Karl May connut dès lors la faim. Le pain manquait sur la table et le père ne se gênait pas, le soir, en rentrant, de crier : « Vous êtes de la pourriture... » Assis au coin de la table, il frappait la marmite vide du poing. On le retrouvait le lendemain, couché au milieu de la cuisine, une bouteille vide dans la main.

De l'école à la prison

De tous les enfants des May, Karl était le plus intelligent et celui, surtout, qui aimait le plus sa mère. Il lui apportait des friandises en cachette. C'est pour elle, du reste, qu'il cherchera à forcer son destin et à se surpasser. Placé, en 1857, à l'école normale de Waldenburg, il se révéla être un brillant élève.

Enfant sensible, il ne put bientôt plus supporter cet ivrogne qui frappait tout le monde et qui prononçait des mots ignobles. Un soir, il trouva sa pauvre mère qui pleurait au coin de la chambre avec une grosse plaie au front. Elle était recroquevillée sous un meuble, comme un chien que l'on vient de battre. Elle ne disait rien mais suivait du regard son époux qui tournait en rond dans la pièce en cognant les murs du pied. Ce spectacle frappa à tel point l'enfant qu'il décida de mettre un terme à leur misérable situation. Il en chercha les moyens. Comme rien ne s'offrait, il décida de voler. Malheureusement, son larcin fut découvert. Il fut alors renvoyé de l'école. Il réussit pourtant à obtenir son brevet d'instituteur en 1861. Peu après, il eut le privilège d'enseigner à Chemnitz.

Mais son obsession de la misère continuait à le harceler. Sa mère, de son côté, lui écrivait qu'elle allait mal, que ses frères et ses sœurs devaient se faire soigner. Une seconde fois, Karl May s'abaissa à voler pour assurer aux siens une existence meilleure. Hélas, les affaires ne s'arrangèrent pas et Karl May fut condamné à six semaines de prison. Il comprit alors qu'il était perdu et marqué pour le restant de ses jours.

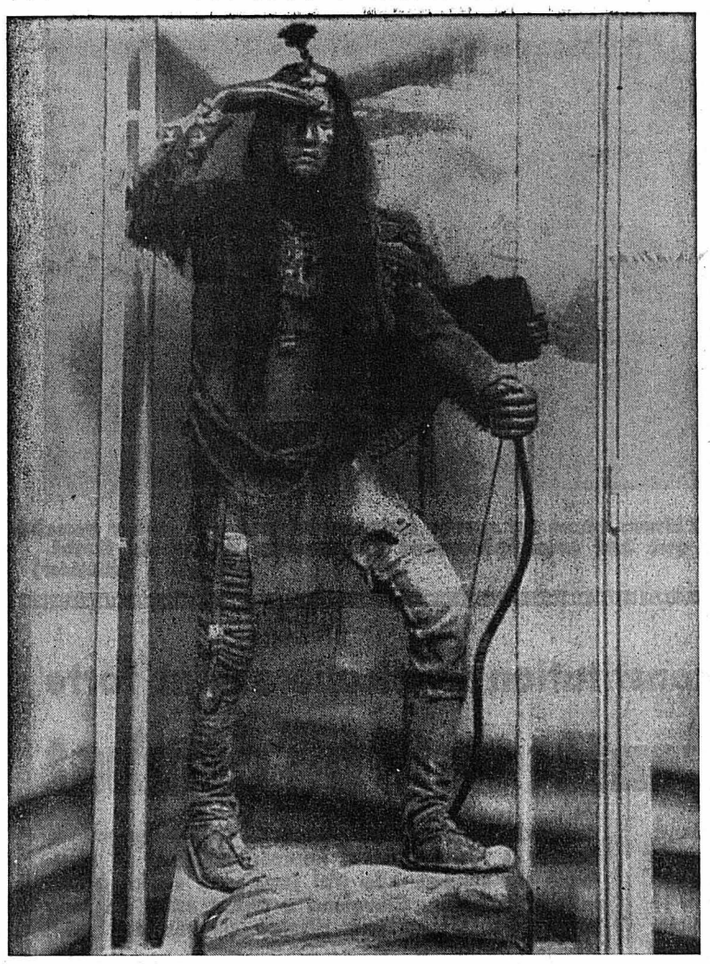

Pendu à la plus haute branche

Dans l'espoir d'oublier sa triste condition, il partit pour la Suisse, visita Sion et Lausanne, puis s'installa à Genève. De retour en Saxe, il organisa une bande de pillards. On dévalisait des magasins. On signait de faux billets. Mais, une fois encore, Karl May tomba dans les filets de la police et fut condamné à quatre ans et demi de prison.

Le 2 novembre 1868, toutefois, grâce à son excellente conduite, il était libéré. Il songea alors à redevenir un honnête homme. Mais personne ne voulait plus de lui. Il partit alors en Afrique, où il se mêla à une caravane de Bédouins pour traverser le Sahara. Mais, en cours de route, les nomades changèrent d'avis et, après l'avoir dévalisé et battu, le laissèrent pour mort à une dizaine de kilomètres d'une oasis. Recueilli par des planteurs, Karl May passa quelques jours à Memphis puis pénétra clandestinement au Congo. Des sauvages en profitèrent pour le pendre à la plus haute branche d'un vieil arbre symbolique. Heureusement, au bout de trois jours d'horribles souffrances, il fut sauvé par des touristes belges. Il avait perdu 39 kilos et le bout d'une oreille.

Cette fois, l'incorrigible aventurier en eut assez. Il remonta le Nil, traversa la Méditerranée et, par Trieste et l'Autriche, regagna son pays sous un faux nom.

Depuis, il connut une existence plus calme. Il se mit à voyager en terre civilisée. Rares sont les pays qu'il ne visita pas.

Chef indien par intérim

Karl May avait réussi à se faire adopter par les Indiens d'Amérique. A preuve : le jour de son enterrement, plusieurs chefs des tribus des Jivaros et des Peaux-Rouges firent le voyage afin de venir coucher sur sa dépouille mortelle des peaux et des armes.

Il ressort, du reste, d'une enquête faite auprès des Indiens, que Karl May entretenait avec eux de généreuses transactions. On raconte même que, pendant deux ans, il aurait remplacé un vieux chef charruas malade et que, depuis, cette tribu aurait connu un essor réjouissant.

Son cœur n'était pas d'artichaut

La vie sentimentale de Karl May est assez attachante. Il connut, entre autres, une ravissante Vaudoise, Mlle Irène, qui l'abandonna pour un Russe.

Contrairement à son existence d'homme d'action, qui était toute faite d'actes impitoyables, Karl May était d'une grande douceur avec sa mère et avec toutes les femmes qu'il a côtoyées. Il s'attendrissait à la vue d'un enfant. Les larmes d'une fille lui arrachaient des remords. Il se dépensait jusqu'à l'épuisement pour aider une famille nombreuse dans la gêne. Toute sa vie, il chercha à mieux unir les peuples. Son grand désir eût été de voir les Indiens vivre en paix avec les Blancs.

Son œuvre est immense. Citons au hasard : « Au royaume du Lion d'Argent » ; « Sur le Rio de la Plata » ; « Le Fils du Chasseur d'Ours » ; « Le Trésor dans le lac d'argent » ; « Le Mustang Noir » et la prodigieuse série des Vinnetou.

Karl May a décrit avec une rare puissance certaines régions d'Afrique, alors même qu'il ne les avait pas visitées encore. Il nourrissait une imagination fertile, un grand sens du décor et une habileté étonnante dans l'art de raconter.

Il mourut le 30 mars 1912 au terme de son soixantième roman et après avoir écrit : « J'ai vécu une vie mouvementée. J'ai connu l'argent, la faim, la prison et les palais. Je voudrais n'avoir connu que les heures où j'ai pu atténuer la misère des autres, même si j'avais dû pour cela vivre la moitié de mes années en prison. Et je me rappelle ces mots d'un sage indien : « Il n'y a qu'un homme dans tous les hommes : mon frère. »

Maurice MÉTRAL.

● AVIS AUX AMATEURS ● AVIS AUX AMATEURS ● AVIS AUX AMATEURS

DYMO

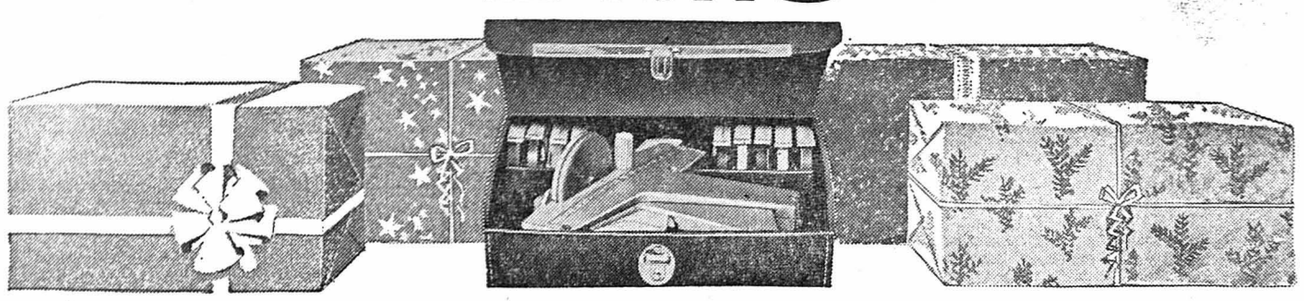

Un cadeau de Noël original et utile

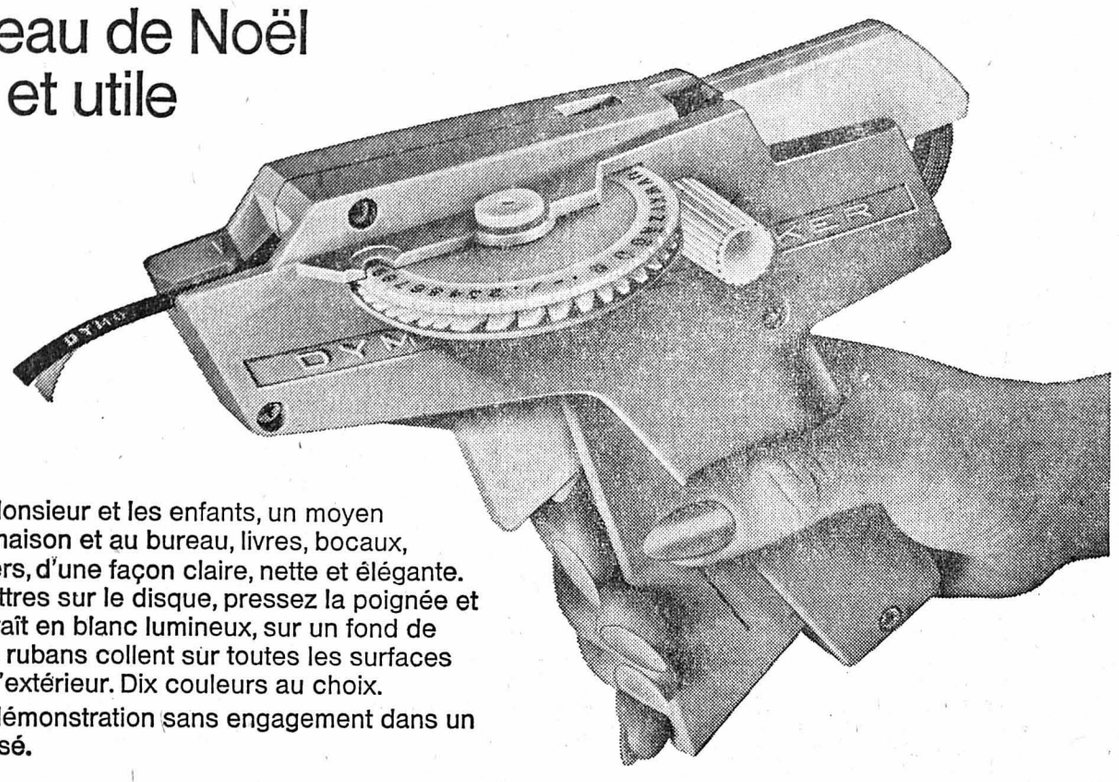

Pour Madame, Monsieur et les enfants, un moyen d'étiqueter à la maison et au bureau, livres, bocaux, dossiers et cahiers, d'une façon claire, nette et élégante. Composez les lettres sur le disque, pressez la poignée et votre texte apparaît en blanc lumineux, sur un fond de couleur vive. Les rubans collent sur toutes les surfaces à l'intérieur et à l'extérieur. Dix couleurs au choix.
Demandez une démonstration sans engagement dans un magasin spécialisé.

IMPRIMEZ VOUS-MEME VOS ETIQUETTES DYMO

DYMO Le signe de la bonne organisation

CELLPACK Représentation générale pour la Suisse: CELLPACK S.A., 5610 Wohlen AG

Plus de 100,000 machines à coudre ont passé par notre maison. Profitez, vous aussi de notre service et de nos prix

Wettstein

✆ (038) 5 34 24
Gd-Rue 5 Seyon 16
Neuchâtel

A vendre d'occasion

SKIS

Kästle métalliques, 190 cm et 205 cm. Tél. 5 93 53 aux heures des repas.

A vendre machine de cuisine combinée

« ROTEL-SUPER »

à l'état de neuf. Prix 100 fr. Tél. 8 34 53.

A vendre

machine à écrire

portative, marque Olivetti, en parfait état, prix avantageux. Tél. 5 23 76.

Cadeau utile

Aspirateur

avec accessoires et garantie au comptant

Fr. 79.-

ou

4 x Fr. 21.—

Faites un essai

Wettstein

Grand Rue 5 - Seyon 16, Neuchâtel
Tél. (038) 5 34 24

1 fauteuil confortable 80 fr. ; 2 fauteuils recouverts moquette, 30 fr. pièce ; 1 armoire à glace 1 porte, 80 fr.; 1 armoire à glace 2 portes, en noyer, 130 fr. ; un buffet de service portes galbées 150 fr. ; 1 table de cuisine et 3 tabourets 28 fr., et autres meubles. Tél. (038) 5 04 12.

Bienvenues... les facilités de Pfister-Ameublements pour vos achats de Noël

Meubles — Salons — Tapis

achetez-les aujourd'hui à des prix encore très bas

Solde payable au prix comptant dans l'année nouvelle!

Pfister ameublements s a

NEUCHATEL, Terreaux 7
BIENNE, place du Marché-Neuf

952

A vendre

chambre à coucher

Louis XV, copie, complète. Adresser offres écirtes à FB 4138 au bureau du journal.

A vendre

machine à laver

Miele, hydraulique, avec essoreuse, le tout en bon état. Tél. 5 45 36.

Occasion, à vendre

bureau en frêne

double corps et tiroirs pour classeurs suspendus, état de neuf, 300 fr. Tél. 5 18 94.

A vendre

une robe droite, tissu bouclé, taille 40, une robe plissée térylène, taille 40, un manteau imitation cuir, taille 40. Le tout à l'état de neuf. Tél. 8 41 14, à Peseux.

NOUVEAU !

la superautomatique

INDESIT

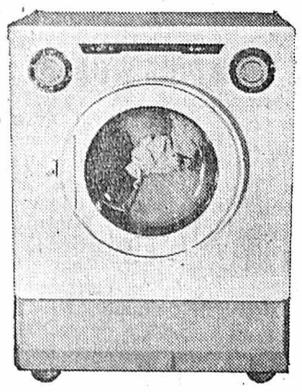

NOUVEAUX PRIX !

Superautomatique 5 kg Fr. 1690.-
Modèle K 5 Fr. 1590.-
Modèle K 3 Fr. 1390.-

Cretegny

& Cie Boine 22 Neuchâtel
Téléphone (038) 5 69 21

Offres Jubilé
MIGROS-Marchés

Solis Sèche-cheveux No 105

puissance maximum, malgré un poids réduit, air chaud et air froid, maniable d'une seule main, déparasité radio et télévision, très pratique à l'usage grâce au support réglable

seulement Fr. 51.-

dans les magasins spécialisés

Beau choix de cartes de visite à l'imprimerie de ce journal

bien choisir pour mieux offrir

TAPIS D'ORIENT

Superbe choix de tapis d'Orient véritables, Chiraz, Afghan, Sarouk, Serabend, Keshan, Mehrevan, Mossul, Beloutsch, Hamadan, tissés main, dans des laines de haute qualité.

MEHROVAN Gr. 230 × 316 895.-
Gr. 236 × 340 975.-
MOSSUL Gr. env. 100 × 200 198.-
BELOUTSCH Gr. env. 70 × 140 cm 148.-
HAMADAN Gr. env. 60 × 90 cm 69.-

armourins neuchâtel

Nos magasins sont ouverts sans interruption de 8 h à 18 h 30

A Neuchâtel et dans la région

Après l'importante séance du Conseil général de Cressier

Le règlement d'exécution du plan d'alignement a été adopté

Nous avons dû nous borner, dans notre édition de samedi, à ne parler que de la question des carrières soulevée dans les « divers » de la séance tenue par le Conseil général de Cressier vendredi soir.

Quatre points fort importants étaient à l'ordre du jour et, si les quatre ont été adoptés, ce n'est souvent qu'après de longues discussions.

Le président, M. Francis Descombes, souhaita la bienvenue à M. Ernest Volken, nouveau conseiller général libéral succédant à M. Gérard Persoz qui a quitté la localité.

Plan d'alignement et règlement d'aménagement. — Les membres du Conseil général ont reçu, pour étude, l'arrêté concernant le zonage différé, le droit d'égouts, les taxes d'utilisation et le règlement d'exécution du plan d'alignement. La discussion porte d'abord sur l'ensemble de l'arrêté puis les trente-trois articles sont repris les uns après les autres, après que l'architecte-conseil a donné des précisions sur des plans.

Dans les secteurs déterminés, la commune fournit les égouts et l'eau à 100%, les routes et chaussées à 50 % et elle assure une desserte industrielle convenable à 100 m sur domaine public. Contre ces prestations, elle a droit légalement à la participation des propriétaires aux frais des chaussées, aux 50% de plus-value immobiliers découlant des travaux faits et au total des frais des adductions industrielles.

L'ensemble de ces faits se convertit en une taxe d'utilisation différentielle, proportionnelle aux surfaces des propriétés, au cube bâti et au nombre de logements construits.

Les taxes et les frais ne se payent qu'une fois et le trop-perçu lors d'une construction se déduit au moment de l'exécution du plan d'alignement.

Dans les zones actives — le plan d'alignement concerne actuellement des terrains situés à Mort-Ruz — les tarifs varient selon la zone et la nature des immeubles. Pour une villa de un et deux logements, une maison locative de 8 à 12 logements et les commerces, artisanats, industrie et agriculture, la taxe au mètre carré de terrain sera respectivement de 0 fr. 80, 0 fr. 80 et 0 fr. 90, la taxe au mètre cube de 0 fr. 90, 0 fr. 90, et 0 fr. 90 et, par logement, de 800 fr., 1200 fr. pour les deux premiers cas.

Si une construction est entreprise hors des zones actives, les propriétaires doivent prendre à leur charge tous les travaux, exécutés sur la base des plans et des instructions de la commune, travaux qui seront acquis à la communauté au moment où la zone deviendra active. Un décompte sera fait alors des avances éventuelles faites par le propriétaire.

Avant d'asseoir les fondations d'un bâtiment, le constructeur fera approuver par le Conseil communal son plan de canalisation montrant l'emplacement des colonnes de chute, des descentes du toit et grilles de cour, la séparation des eaux claires et usées, le double réseau des canalisations claires et usées et les raccordements au réseau public.

La discussion se porte sur plusieurs points de cet arrêté mais le principal est de savoir si toutes les nouvelles constructions ne devraient pas tomber sous le coup de la nouvelle loi, qu'il s'agisse de terrains situés dans les zones déterminées ou dans les zones non comprises par ce plan d'alignement.

M. Egger donne un exemple assez frappant : en agrandissant une certaine usine, les propriétaires seraient soumis aux taxes ci-dessus indiquées si la construction se fait d'un côté situé dans un des secteurs d'extension tandis que, si la construction se fait de l'autre côté, les frais seraient minimes puisque le terrain est en zone non comprise dans le plan d'alignement.

M. André Ruedin propose que le Conseil général vote l'arrêté soumis tandis que le Conseil communal étudiera la possibilité d'y inclure les zones d'état de fait.

Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité, comme l'est l'arrêté pour le plan d'alignement.

Modification du plan d'aménagement. — Afin de mettre à jour le plan d'alignement voté en date du 12 juillet 1963, il y a lieu de délimiter sur plan la zone industrielle de la compagnie de raffinage Shell. A l'unanimité, le Conseil général donne son accord.

Deux crédits pour 48,000 francs. — Deux crédits sont demandés par le Conseil communal. Le premier, de 15,000 fr., est destiné à la construction d'une station de basse tension, soit une annexe au transformateur des Devins. Par suite de l'extension du réseau électrique, il est nécessaire d'agrandir les installations basse tension des Devins. Ces dernières se trouvent en effet logées dans le transformateur, avec la haute tension, de sorte que tout agrandissement est impossible. La construction d'une annexe est adoptée. Elle présentera bien des avantages, notamment celui de la pose de disjoncteurs au lieu de fusibles et il y aura sept départs au lieu de quatre.

Le second crédit de 23,000 fr., est demandé pour l'extension du réseau d'eau des quartiers des Prélards et de Narches, sollicité au maximum de sa capacité de débit alors que plusieurs constructions sont encore projetées.

Ce crédit est également adopté et, dans les deux cas, la clause d'urgence est demandée.

Pas de centrale thermique. — Plusieurs questions sont soulevées dans les divers. Des plans ont-ils été déposés pour la contruction d'une centrale thermique sur le territoire de Cressier ? Non, répond le président du Conseil communal, M. Berger. Aucune demande officielle ne lui est parvenue et tout laisse supposer que cette station sera construite ailleurs.

Plus de deux mille personnes habiteraient prochainement des baraquements dont l'écoulement des eaux usées aboutirait directement dans la Thielle. A ce sujet, le Conseil communal déclare qu'une réunion aura lieu avec les responsables au début du mois de décembre et que les dispositions seraient prises pour l'épuration des eaux.

La jeunesse de Cressier n'est pas plus gâtée que celle de bien des villages et villes neuchâtelois : la construction d'une halle de gymnastique n'est toujours qu'un rêve qui se réalisera très prochainement, répond-on. Afin que les jeunes puissent patiner sans que la commune doive débourser plusieurs milliers de fr. pour construire une patinoire, le Conseil communal fera les démarches nécessaires pour utiliser éventuellement un terrain qu'il suffirait de dépierrer.

Le Conseil communal déclare également suivre le problème de l'oléoduc. Il a reçu le tracé des premiers balisages et étudie actuellement la documentation qui lui a été remise.

Rats et jeux américains donnent encore lieu à quelques discussions et ce n'est qu'à 23 h 25 que le président lève cette séance, après qu'a été débattu le problème de l'exploitation des carrières de Cressier dont nous avons parlé samedi.

RWS.

Au Conseil général de la Côte-aux-Fées

Ce fut une séance de grande importance que celle du Conseil général mardi soir à la Côte-aux-Fées. Le Conseil communal siégeait in corpore avec les conseillers généraux, en tout 20 citoyens dont M. Willy Lambelet, député au Grand conseil. Présidence : M. Maurice Piaget, président.

L'ordre du jour primitif fut modifié à la demande de M. David Bourquin, syndic, et porté de 6 à 8 points, dans l'ordre suivant : 1) appel ; 2) procès-verbal ; 3) rapport du Conseil communal sur la nouvelle loi fiscale ; 4) rapport du Conseil communal sur le legs de feu John Piaget ; 5) rapport d'emprunt sur l'éclairage ; 6) adoption du règlement de police ; 7) nomination statutaire; 8) divers. L'ensemble de cet ordre du jour adopté, le secrétaire procède à l'appel : 15 conseillers en charge; 15 présents, plus les membres du Conseil communal qui sont salués par le président. Le procès-verbal de la dernière assemblée est alors adopté sans modification.

Rapport du Conseil communal sur la nouvelle loi fiscale et arrêté y relatif du Conseil général

M. Paul-Eugène Guye, conseiller et administrateur communal, donne lecture du rapport et de l'arrêté que le Conseil communal propose à l'adoption du Conseil général. Il est remercié pour la rédaction minutieuse et la clarté du texte poposé. Voici quelques-uns des points principaux de cet arrêté, comprenant 11 articles:

Dès le 1er janvier 1965, le taux d'impôt communal sur le revenu sera porté de 4 % à 9 %, en 7 catégories différentes, selon une échelle fiscale spéciale.

Art. 1 : L'impôt sur la fortune sera perçu au taux de 3‰, dès le 1er janvier 1965.

Art. 2 : L'impôt sur le revenu sera perçu selon une échelle spéciale, en 7 catégories, et porté de 4 % à 9 %, dès le 1er janvier 1965.

Art. 3 : Les personnes morales paieront 5 c. par franc d'impôt cantonal, mais un minimum de 2 francs.

Relevons encore les articles suivants, intéressant nos contribuables :

Art. 6 : Un escompte de 2 % sera encore accordé à ceux qui paieront leur dû dans les délais.

Art. 7 : Une surtaxe de 2 % sera perçue après 30 jours de retard (mais l'impôt moratoire de 3,6 % est aboli).

Après discussion, au cours de laquelle plusieurs conseillers ont posé de nombreuses questions et que le député Willy Lambelet y eut répondu avec autant de bienveillance que de savoir, M. David Bourquin, syndic, donne lecture d'une lettre adressée au gouvernement cantonal, démarche qui s'est heurtée à une fin de non-recevoir ! Les conseillers votent avec réserve pour une année, demandée par plusieurs, mais cette réserve ne figurera pas sur l'arrêté. A l'unanimité, l'arrêté proposé est adopté.

Le point suivant de l'ordre du jour donne connaissance d'un arrêté du Conseil communal sur le legs de feu John Piaget de 2500 fr., somme que les héritiers ont décidé de doubler, en faveur du fonds des eaux. Tous sont chaleureusement remerciés. L'article 5 des débats mentionne le rapport d'emprunt sur l'éclairage : Un emprunt de 38,000 fr. est contracté auprès de la Caisse Raiffeisen à la Côte-aux-Fées, au taux d'intérêt exceptionnellement bas de 4 % ainsi que l'a relevé le caissier communal. Cet arrêté est également adopté. A la question de M. Montandon, il est répondu que le dernier tronçon d'installation sera fait au moment des creusages opérés par l'Electricité neuchâteloise, étant donné que si on attend que cette dernière les fasse, ces creusages sont à sa charge.

Un autre point important de l'ordre du jour est sans contredit **l'adoption du règlement de police.** Ce projet de règlement est présenté par le conseiller communal M. Daniel Maire, chef du dicastère de police. Il comprend 10 chapitres, soit environ une centaine d'articles. Il serait trop long de les énumérer ici, mais nous y reviendrons dans un article spécial, prochainement, si la chose est possible. Ce règlement est adopté unanimement.

Nominations de deux membres à la commission de salubrité publique. — M. Maurice Grandjean, démissionnaire, est remplacé par M. César Leuba ; M. Robert Pétremand, démissionnaire également, est remplacé par M. Pierre Graf.

Dans les **divers :** Il est question de la suppression des pétards le 1er août ; le Conseil communal est chargé d'étudier la chose. Les trouble-fête (siffleurs ou chahuteurs) seront sortis de la salle des spectacles par les soins du garde-police, après avertissement. Donc attention ! L'adoption de cette motion est unanime. M. François Guye, instituteur, soulève la question du transport des enfants aux écoles secondaires des Verrières, et de Fleurier, et propose que la moitié des frais soit prise en charge par la commune, pour éviter un exode massif des familles du village... Le président de commune répond que la chose sera étudiée et reprise lors d'une prochaine séance. M. Montandon demande enfin que le règlement des pompiers soit révisé, à quoi il lui est répondu que la chose est en cours.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22 h 15.

C.M.

VIGNOBLE

Le budget au Conseil général de Marin

(c) Le Conseil général se réunira demain mardi à la grande salle de la maison de commune. A l'ordre du jour figurent le nouveau taux de l'impôt communal, le budget de 1965, une modification du règlement général de la commune au sujet de la composition de la commission d'agriculture et l'octroi de droits de superficie à l'Electricité neuchâteloise.

Au sujet du taux de l'impôt, le Conseil communal propose de maintenir le taux proportionnel actuel de 3‰ sur la fortune et de porter de 2,8 % à 3,2 % le taux sur le revenu, ceci pour compenser en partie la diminution de recettes résultant des déductions plus élevées accordées aux contribuables par la nouvelle loi. Quant au budget, il prévoit un déficit présumé de 8267 francs.

VAL-DE-TRAVERS

FLEURIER

2800 poignées de main au Club alpin

(c) La section « Chasseron » du Club alpin a organisé samedi soir un souper dans les locaux du Cercle démocratique, présidé par M. Edouard Jeannin, nouveau président de la société.

Soixante-cinq convives ont pris part au repas, ce qui représente l'échange de 2800 poignées de main. Fait assez rare dans les sociétés actuelles, il est à noter qu'une table était entièrement occupée par des jeunes.

Des allocutions ont été prononcées par les présidents des sections de Neuchâtel, Somartel et la Chaux-de-Fonds, tandis que M. Jean Nick, de Sainte-Croix, a porté le toast à la patrie en insistant sur la valeur humaine et la valeur du montagnard.

Souper de paroisse

(c) Vendredi soir, à la maison de paroisse, a eu lieu l'habituel souper de la communauté réformée, qui fut suivi d'une partie récréative au cours de laquelle ne cessa de régner une excellente ambiance.

BUTTES

A la commission scolaire

(sp) La commission scolaire a tenu une brève séance vendredi soir sous la présidence de M. Jacques Daina pour examiner le budget qui sera soumis à l'examen du Conseil général dans le cadre des prévisions de la commune et pour entendre un rapport de M. Louis Lebet sur le collège régional de Fleurier et la réforme scolaire.

Puis, les membres du Conseil communal et du Conseil général ont été invités à participer à une causerie donnée par MM. Claude Jaquet, instituteur à Fleurier et Georges Muller, instituteur à Couvet, lesquels ont fait part de leurs expériences pendant deux ans sur les résultats obtenus quant à la réforme scolaire. Une discussion très intéressante suivit les exposés remarquables des deux pédagogues. La réforme scolaire pose aussi des problèmes à notre localité et la commission s'efforcera de les résoudre au mieux de chacun.

VAL-DE-RUZ

CONFÉRENCE A CERNIER

(c) « Au secours de la vie », tel a été le thème de la 4me et dernière conférence organisée cet automne par la paroisse de l'Eglise réformée. Il appartenait à M. Jean-Philippe Monnier, chef du service cantonal de l'assistance, à Neuchâtel, auquel il a été fait appel afin de renseigner les nombreux auditeurs et auditrices qui s'étaient réunis, jeudi soir, dans la grande salle de l'hôtel de l'Epervier, sur ce qui se faisait sur le plan officiel et privé, pour aider ceux à qui la vie devient trop lourde. A l'aspect social et technique, M. Monnier a joute une connaissance très humaine de ces problèmes. C'est avec un vif intérêt qu'il fut écouté.

L'élément féminin dans la politique des Etats-Unis

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

CAMPAGNE DE SÉDUCTION

On dut cependant constater que, malgré cette campagne de séduction, le candidat du parti démocrate n'obtint en 1960 qu'une faible majorité. Si les femmes se prononcèrent en grand nombre pour lui, leur suffrage ne fut certainement pas décisif.

Son successeur a-t-il été plus heureux et a-t-il recueilli les voix qui avaient fait défaut à John Kennedy ? Pour les obtenir, Lyndon Johnson ne s'est pas ménagé. Il lui fallait, d'ailleurs, dissiper les mauvais sentiments engendrés à son égard par l'opposition républicaine qui s'en prenait — argument capital — à la moralité du président. De nombreuses associations féminines se recommandent encore de l'esprit puritain et leur opinion sur un candidat procède plus de la vertu et de la probité de celui-ci que de ses capacités politiques.

L'ÉMANCIPATION FÉMININE

Tout candidat doit maintenant compter avec cet électorat. Pour nombreuses qu'elles soient, les femmes n'ont rien perdu de la prééminence sociale qu'elles détiennent traditionnellement aux Etats-Unis.

On a parfois attribué celle-ci à la perversité d'un comportement qui avait ses origines dans les premières conditions de la colonisation.

L'élément féminin était alors rare dans une population de pionniers. Il n'en avait que plus de prix et sa puissance d'attraction s'exerçait aisément sur la majorité masculine. Sans disposer de droits civiques, la femme détenait dans la première société européenne d'Amérique du Nord une puissance de fait à laquelle la législation devait pratiquement peu ajouter.

Dès la première moitié du XIXe siècle, des femmes s'efforcèrent toutefois d'obtenir l'égalité des droits politiques. Lucretia Mott, Susan Anthony, Elisabeth Cady Stanton s'illustrèrent dans cet apostolat.

Ce fut aux Etats-Unis que se tint en 1848, à Seneca-Falls, la première réunion en faveur du droit des femmes. Certains hommes s'associèrent à ce mouvement, tels Emerson, Lincoln et Greely. En 1869, le Wyoming accorda aux femmes le droit de suffrage. Vingt ans plus tard, Carrie Chapman Catt, féministe convaincue, entreprit la campagne qu'elle devait inlassablement poursuivre pour obtenir la participation des femmes aux scrutins électoraux. Satisfaction lui fut accordée en 1920, le Congrès ayant adopté le XIXe amendement qui déclarait : « Le droit de vote des citoyens des Etats-Unis ne pourra être dénié ou restreint pour cause de sexe par les Etats-Unis ni par l'un quelconque des Etats. »

MAJORITAIRES

Quelle qu'elle soit, cette femme dispose aujourd'hui dans l'Union d'une puissance considérable. Les quelque vingt-cinq millions de salariés détiennent près d'un tiers de l'emploi national et perçoivent annuellement quelque cinquante milliards de dollars. Plus de la moitié de ces femmes sont mariées et leur contribution au revenu familial est donc fort importante. 65 % des comptes d'épargne du pays sont à leurs noms et elles détiennent dans une même mesure les titres et les rentes. Le montant des polices d'assurances qu'elles souscrivent s'élève maintenant à près de quatre-vingt-quinze milliards de dollars.

Il faut aussi considérer que la femme mariée dispose pratiquement, aux Etats-Unis, de la décision d'achat. Il suffit pour s'en convaincre de constater les efforts des entreprises commerciales pour la convaincre de leur accorder la préférence dans le choix de leurs acquisitions de produits de consommation ou de biens d'équipement.

Les constructeurs d'automobiles eux-mêmes s'adressent directement à la clientèle féminine. La publicité ne concerne pas là les avantages mécaniques du véhicule mais, plus ordinairement, la beauté des carrosseries et les agréments de l'aménagement intérieur des voitures. Ce procédé tend d'ailleurs à se généraliser ; il est déjà appliqué à de nombreux produits qui s'adressaient autrefois à la clientèle masculine, les alcools, par exemple.

S'AFFRANCHIR

Le revenu familial permettrait cependant à de nombreuses femmes de ne pas solliciter d'emplois. Parmi les raisons qui les incitent à s'employer hors du foyer, on distingue la tendance — pour les plus jeunes — à s'affranchir de l'assujetissement familial tout recevant un salaire dont elles peuvent disposer à leur gré.

Il en est d'autres qui se proposent d'accroître, par leur rémunération, le pouvoir d'achat de la famille. Les appareils ménagers, l'automobile, le vêtement, l'habitation elle-même sont parfois l'objet de ce dessein.

Les femmes représentent actuellement, aux Etats-Unis, quelque 7% des avocats, des médecins, des ingénieurs. Elles détiennent 10% des importantes fonctions bancaires. Dans l'édition et la presse, leur représentation atteint 30 %.

L'INFLUENCE DES ÉGLISES

On pourrait supposer que les soins accordés par les femmes des Etats-Unis au temporel — tant en ce qui concerne les travaux rémunérés que les travaux domestiques — les soustraient aux soucis spirituels ; il n'en est rien. Dans ce pays, les Eglises sont florissantes et les sectes les plus singulieres ne manquent pas d'adeptes.

Les questions religieuses sont abondamment traitées dans les cercles féminins et la politique de l'Administration en cette matière suscite les examens les plus attentifs.

Il est évident qu'une personnalité politique se déclarant athée (ce qui est à peine concevable) serait condamnée à la quasi-unanimité par les associations féminines.

Le catholicisme, qui avait été longtemps en retrait, s'est développé au cours de ces dernières années et nombreuses sont aujourd'hui les femmes qui le pratiquent. Cependant, certaines sectes conservent la faveur de l'élément féminin. Il en est ainsi de la « Christian Science », fondée en 1879 par Mary Baker Eddy ; on y compte trois femmes pour un homme. La « Christian Science » dispose de ressources importantes et son influence s'exerce particulièrement par un grand quotidien, le « Christian Science Monitor », dont les principaux articles sont connunément cités par les commentateurs politiques.

Le souci féminin de s'assembler spirituellement est si vif aux Etats-Unis que les fraternités maçonniques elles-mêmes comptent d'assez nombreuses femmes.

Celles-ci ne sont pas admises dans les loges mais il a été fondé pour elles l'ordre de l'« Eastern Star » dont les adeptes se recrutent parmi les mères, femmes, filles, sœurs et veuves de maçons. Les membres de l'« Etoile de l'Est » ont foi en un « Etre suprême ». De nombreuses associations féminines sont affiliées à cet ordre. Citons « Les Filles du Nil », « Les Filles de l'Arc-en-Ciel », « Les Filles de Job », « Le Sanctuaire blanc ».

Mais, en matière politique, l'influence de ces associations ne s'exerce que partiellement sur les adeptes. La notion de liberté est, en effet, si vive dans la société aux Etats-Unis que, dans la plupart des cas, l'électeur n'obéit qu'à sa conscience. Les instructions des partis politiques eux-mêmes ne peuvent prévaloir contre ce sentiment.

H.E.A.

RADIO TV

Mardi

SOTTENS ET TÉLÉDIFFUSION

7 h, bonjour à tous. 7.15, informations. 8 h, le bulletin routier. 8.25, miroir-première. 11 h, émission d'ensemble. 12 h, le rendez-vous de midi et miroir-flash. 12.45, informations. 12.55, La Dame de Monsoreau. 13.05, mardi les gars. 13.15, disques pour demain. 13.40, le disque de concert. 13.55, miroir-flash.

16 h, miroir-flash. 16.05, le rendez-vous des isolés, Joseph Balsamo. 16.25, fantaisie sur ondes moyennes. 16.55, réalités. 17.15, le kiosque à musique. 17.30, miroir-flash. 17.35, cinémagazine. 18 h, bonjour les jeunes. 18.30, le micro dans la vie. 19 h, la Suisse au micro. 19.15, informations. 19.25, le miroir du monde. 19.45, le forum. 20.10, au rendez-vous du rythme avec le trio Géo Voumard. 20.30, les festivals de France 1964, Tristan et Yseult, adaptation Colette Godard. 22.30, informations. 22.35, le courrier du cœur. 22.45, plein feu sur la danse. 23.15, hymne national.

Second programme

19 h, juke-box. 20 h, vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15, La Dame de Monsoreau. 20.25, mardi les gars. 20.35, au goût du jour. 21 h, prestige de la musique. 22 h, sleepy time jazz. 22.30, hymne national.

BEROMUNSTER ET TÉLÉDIFFUSION

6.15, informations. 6.20, musique populaire. 7 h informations. 7.05, mélodies de films. 7.30, émission pour les automobilistes. 10.15, disque. 10.20, émission radioscolaire. 10.50, danses populaires, A. Häberling. 11 h, musique de chambre de H. Vogt. 11.25, concert récréatif. 12 h, pages de C.-M. von Weber. 12.20, nos compliments. 12.30, informations. 12.40, musique légère. 13.35, Nuit de Noce au Paradis, extrait F. Schröder. 14 h, émission féminine. 14.30, Bach et ses fils. 15.20, musique pour un invité.

16 h, informations. 16.05, Mariage campagnard, C. Goldmark. 16.50, essai de lecture. 17.05, images sonores, F. Weingartner. 17.30, pour les jeunes. 18 h, disques. 18.30, pour les amis du jazz. 19 h, actualités. 19.20, les six jours cyclistes de Zurich, communiqués. 19.30, informations, écho du temps. 20 h, concert symphonique. 21.30, chants, R. Strauss. 22 h, quintette à vent de Philadelphie. 22.15, informations. 22.20, entre le jazz et le music-hall.

TÉLÉVISION ROMANDE

Relâche.

ÉMETTEUR DE ZURICH

Relâche.

TÉLÉVISION FRANÇAISE

9.30, télévision scolaire. 12.30, Paris-club. 13 h, actualités télévisées. 14.05, télévision scolaire. 18.25, télévision scolaire. 18.55, annonces. 19 h, l'homme du XXe siècle. 19.20, bonne nuit les petits. 19.25, actualités télévisées. 19.40, feuilleton. 19.55, annonces et météo. 20 h, actualités télévisées. 20.30, l'enlèvement d'Antoine Bigut. 21.40, à propos. 21.50, Pygmalion. 22.25, ingénieurs et cadres. 22.35, actualités télévisées.

MOTS CROISÉS

Problème No 441

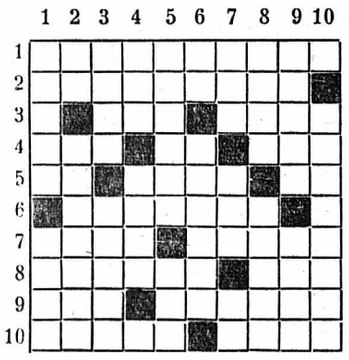

HORIZONTALEMENT

1. Théorie.
2. Séances d'essai données par des artistes.
3. Il a reçu un mandat. — Certains jours impairs du calendrier romain.
4. Préposition. — Dans les airs. — Certaine.
5. Il fait souvent un pli. — Grande futaille. — Possessif.
6. Qu'on peut mettre dans le même sac.
7. Tentative d'évasion. — Changeai d'affectation.
8. Il a fait l'éloge de la folie. — Rivière de France.
9. Opéré. — Porte avec violence.
10. Blessés. — Sur le Gardon.

VERTICALEMENT

1. Prairie en Amérique du Sud. — Petite monnaie d'Espagne.
2. On le franchit d'un bond. — Arrose légèrement.
3. Fleuve de Pologne. — Forme d'avoir.
4. Il voile le regard. — On y coupe les trèfles.
5. Observe avec soin. — Maison de campagne.
6. Conjonction — Epithète pour certaines dépouilles.
7. Pronom. — Le plus fort en voix. — Possessif.
8. Qui est contre la règle. — Femme de lettres française.
9. Démontrent leur audace. Ne peut se dire d'un fils unique.
10. Oléoducs immergés.

Solution du No 440

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	A	S	S	E	R	O	L	E	S
2	A	M	I	E	■	E	V	E	N	T
3	P	I	■	C	A	V	E	S	■	A
4	E	T	A	■	M	E	■	S	E	C
5	■	I	N	T	E	R	D	I	T	E
6	P	E	S	E	■	S	A	V	E	■
7	U	S	■	N	A	■	G	E	R	S
8	I	■	G	I	N	G	U	E	N	E
9	S	T	E	R	I	L	E	■	E	N
10	A	I	L	■	O	U	T	I	L	S

LES ENQUÊTES DE SHERLOCK HOLMES

Adaptées de l'œuvre de sir Arthur Conan Doyle

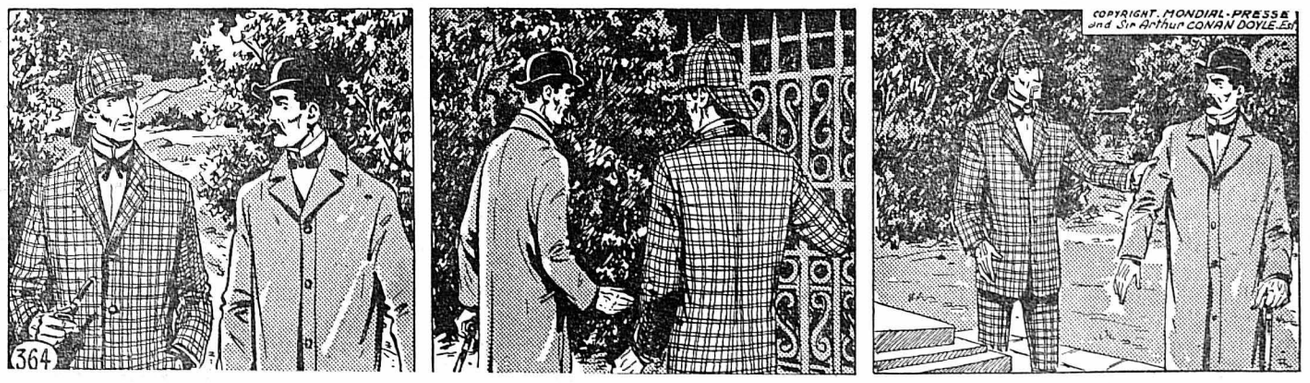

« Copyright by Cosmospress », Genève

« Non, mon cher ami, poursuivit Holmes, même en cherchant bien, nous devons nous faire à l'idée que nous n'avons aucun dossier à produire contre Stapleton, mais nous devons en établir un le plus tôt possible. » — « Et comment ? » interrogea Watson. « J'espère beaucoup de Mme Laura Lyons ; quand elle saura que Mlle Stapleton est la femme de Stapleton, elle nous aidera sans doute...

» ... Nous agirons demain. Si j'ai bonne mémoire, sir Henry est invité à dîner demain chez les Stapleton 2 » — « En effet, mais je suis invité également. » — « Alors, vous vous ferez excuser, décida Holmes ; il ira seul, mais nous serons, nous aussi, à Merripit, prêts à agir ! » Perdu dans leurs pensées, ils arrivèrent jusqu'aux grilles de Baskerville-Hall.

« Vous rentrez avec moi ? » demanda Watson. « Oui, répliqua Holmes, je ne vois aucune raison de dissimuler plus longtemps ma présence. Un dernier conseil, Watson. Ne parlez pas du chien à sir Henry. Racontons-lui la mort de Selden, le forçat, en nous inspirant de l'idée de Stapleton. Il sera dans un meilleur équilibre pour affronter l'épreuve qu'il devra subir demain à Merripit... »

Utilisez Glaid pour faire disparaître les odeurs désagréables

Finies les odeurs de cuisine, de fumée froide ou d'habits mouillés. Employez Glaid de Johnson, le purificateur d'air sensationnel, Glaid en vaporisateur pratique, économique et élégant. Glaid purifie et rafraîchit l'air en un clin d'œil. Choisissez parmi les trois parfums: Lotos, Evergreen ou Paris Modern

Glaid un produit Johnson seulement Frs. 4.90

JWG-21

SALON

très joli ensemble : 1 canapé, 2 fauteuils, tissu rouge ou bleu,

Fr. 175.—

1 canapé, côtés rembourrés, 2 fauteuils assortis, tissu rouge et gris,

Fr. 350.—

Ensemble trois pièces, couche transformble en lit et 2 fauteuils, couleur rouge, vert, bleu ou gris,

Fr. 450.—

Kurth-Renens

Rue de Lausanne 60

Tél. (021) 34 36 43.

REFLEX

appareil photo Konica F.S., objectif normal + grand angle, cellule filtre et sac, belle occasion, tél. 7 02 50

Photo Schneider CERNIER.

BAS

Fr. 1,95, 3,80 4,90 très bonne qualité

Wettstein

Grand-Rue 5 - Seyon 16, Neuchâtel

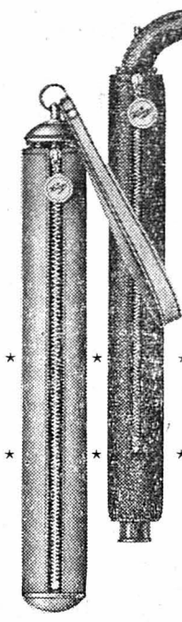

Le cadeau de Noël de choix, partout le bienvenu:

un véritable «Knirps»

Knirps

biedermann

Neuchâtel

COUPE HARDY

Service soigné et rapide

FRANÇOIS *coiffeur de PARIS*

NEUCHATEL

2, rue Saint-Maurice, tél. 5 18 73

Superbe

machine à coudre

zig-zag avec enfileur d'aiguille automatique, reprisage, boutonnière, broderie, etc.

5 ans de garantie

au comptant

Fr. 495.-

ou acompte

Fr. 150.— + 6 fois

Fr. 64.— = Fr. 534

Wettstein

Grand-Rue 5

Seyon 16, Neuchâtel

Tél (038) 5 34 24

A vendre 1 armoire Biedermeier 2 portes, noyer ; 1 motogodille Johnson 10 CV 500 fr. Tél. 5 49 65.

Combinez avec COMBINO

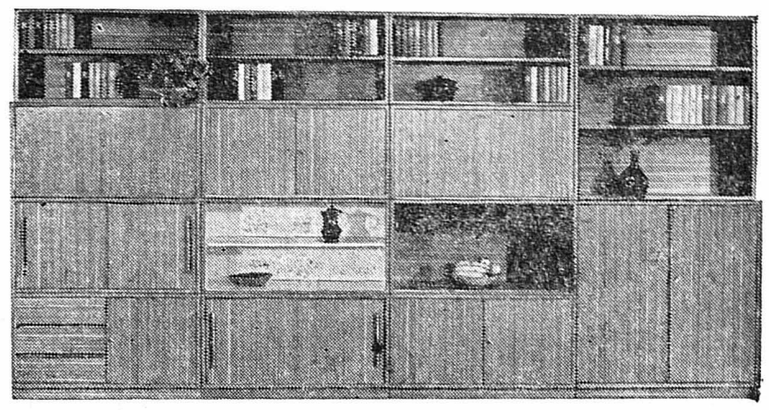

Bibliothèque murale

en noyer fineligne, composée de 18 pièces

380 cm large × 194 cm haut

Fr. 2515.-

Chaque meuble peut s'acheter séparément

Nous avons plus de 30 meubles combino à votre choix

Fabrique de meubles

yverdon

Schorer+Casanova

Yverdon
Av.de Grandson
Tél.024/23646

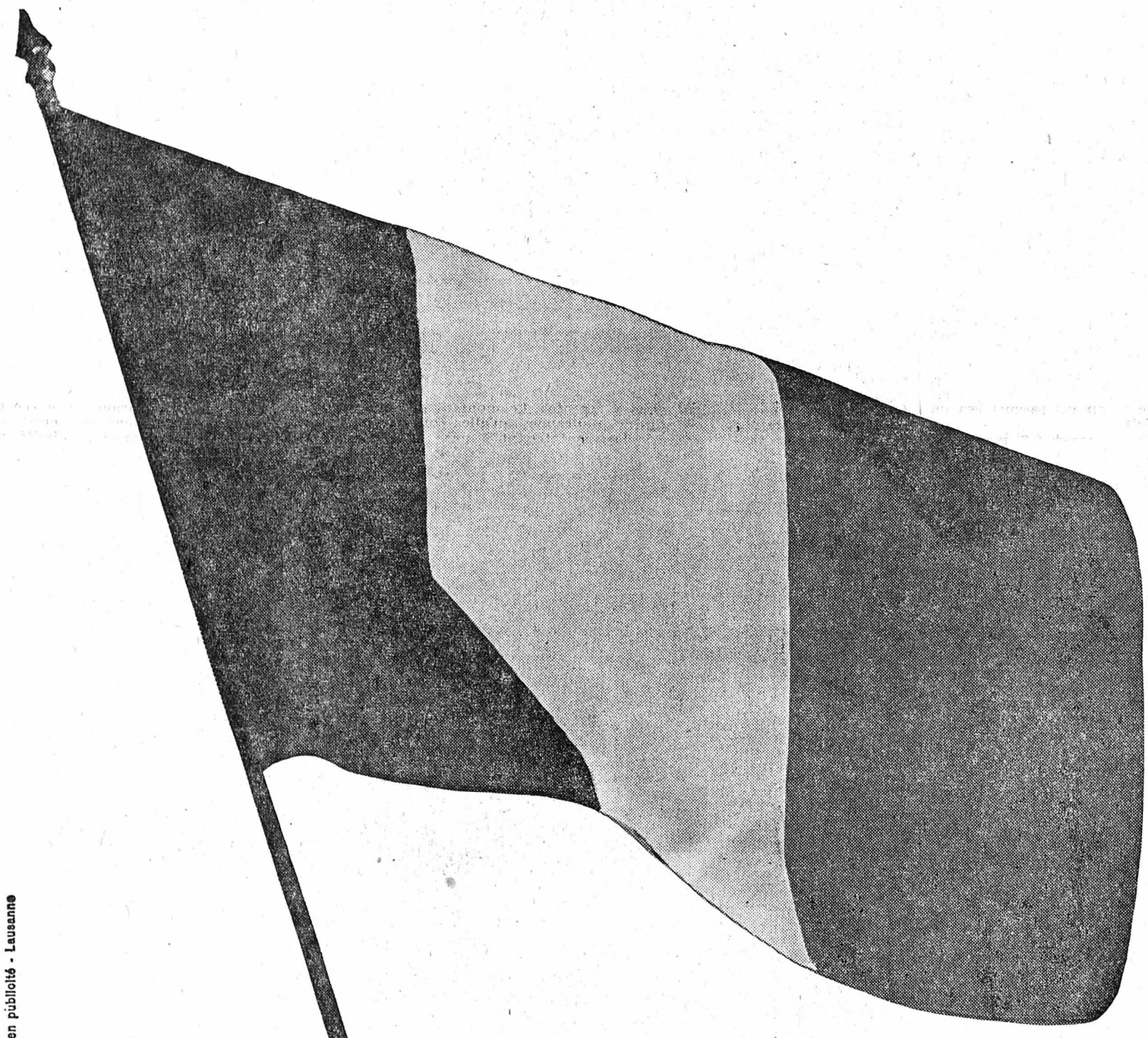

avec SCHNEIDER

vous "prendrez" mieux la France!

Important pour qui veut bien choisir son téléviseur!

Tous les programmes français sont émis selon une "définition" de 819 lignes et non de 625 lignes comme les programmes suisses ou allemands. La même image traduite en 819 lignes sera plus nette qu'en 625 lignes. Un téléviseur construit avec une définition de 819 lignes vous donnera donc nécessairement une meilleure image pour les programmes français, tout en assurant une réception parfaite des programmes en 625 lignes.

C'est un des avantages déterminants du Téléviseur SCHNEIDER*.

Construit spécialement pour la réception en 819 lignes, la qualité de son image est re-mar-qua-ble. Ajoutez ça à la beauté de ses formes, à son prix avantageux, vous comprendrez alors pourquoi les Français disent: "c'est toujours le meilleur".

*Gamme de 4 modèles dès Fr. 1048.— équipés ou non pour la 2me chaîne.

Radio Télévision Schneider

Représentation générale: Radio-Matériel S.A., Lausanne

W. Staub conseil en publicité - Lausanne

peka

PAUL KRAMER

USINE DE MAILLEFER

NEUCHATEL

Articles cadeaux

Orfèvrerie

Etains

Couverts de tables

Couteaux

Fourchettes à fondue

En décembre magasin de vente ouvert durant les heures de bureau et le samedi matin de 8 à 12 heures,

VENTE DIRECTE.

peka

PAUL KRAMER

NEUCHATEL

Tél. 038) 5 05 22

NOTRE USINE SERA FERMÉE DU 25 DÉCEMBRE 1964 AU 31 JANVIER 1965.

Pourquoi?

Oui, pourquoi boire un café quelconque quand vous pouvez boire du café Illy? Une fois attablé, plus moyen de choisir la marque de votre café. Alors, choisissez le restaurant ou le bar où vous serez sûr de savourer un café Illy.

Ce panonceau vous signale les établissements qui vous servent du café Illy.

Illy CAFFÈ

Dans les restaurants ou cafés qui servent Illycafé, c'est la qualité qui passe avant tout.

Illycafé Sàrl, im Wiesengrund, 8800 Thalwil

Tirage de la loterie du 28 novembre 1964 du Centenaire de la S.F.G., Noiraigue

No	L.	No	L.	No	L.	No	L.	No	L.	No	L.	No	L.
7	498	727	169	1447	203	2167	332	2887	402	3607	379	4327	388
17	428	737	120	1457	372	2177	436	2897	99	3617	235	4337	382
27	64	747	341	1467	368	2187	324	2907	50	3627	159	4347	377
37	260	757	124	1477	367	2197	136	2917	215	3637	414	4357	188
47	383	767	249	1487	445	2207	343	2927	273	3647	459	4367	471
57	376	777	19	1497	119	2217	447	2937	38	3657	465	4377	483
67	160	787	415	1507	125	2227	196	2947	263	3667	385	4387	6
77	113	797	268	1517	365	2237	489	2957	240	3677	311	4397	228
87	280	807	225	1527	258	2247	75	2967	475	3687	27	4407	418
97	157	817	16	1537	13	2257	45	2977	32	3697	206	4417	20
107	314	827	427	1547	93	2267	452	2987	146	3707	60	4427	63
117	209	837	451	1557	412	2277	399	2997	177	3717	87	4437	23
127	494	847	448	1567	82	2287	237	3007	472	3727	2	4447	287
137	401	857	303	1577	454	2297	357	3017	170	3737	407	4457	496
147	130	867	97	1587	274	2307	405	3027	440	3747	348	4467	222
157	233	877	302	1597	411	2317	327	3037	11	3757	276	4477	309
167	185	887	316	1607	223	2327	98	3047	144	3767	369	4487	92
177	449	897	334	1617	347	2337	243	3057	58	3777	429	4497	207
187	455	907	100	1627	275	2347	62	3067	478	3787	56	4507	214
197	250	917	299	1637	350	2357	443	3077	389	3797	366	4517	46
207	262	927	101	1647	8	2367	29	3087	35	3807	149	4527	463
217	147	937	68	1657	374	2377	241	3097	64	3817	90	4537	470
227	416	947	194	1667	5	2387	291	3107	409	3827	86	4547	77
237	395	957	190	1677	408	2397	439	3117	404	3837	354	4557	22
247	355	967	176	1687	200	2407	474	3127	4	3847	269	4567	91
257	297	977	1	1697	232	2417	349	3137	189	3857	346	4577	426
267	492	987	295	1707	178	2427	384	3147	468	3867	213	4587	444
277	122	997	358	1717	442	2437	320	3157	246	3877	325	4597	330
287	85	1007	281	1727	234	2447	259	3167	133	3887	420	4607	205
297	127	1017	123	1737	425	2457	438	3177	161	3897	197	4617	18
307	155	1027	321	1747	270	2467	375	3187	44	3907	403	4627	326
317	148	1037	137	1757	55	2477	322	3197	497	3917	461	4637	111
327	378	1047	359	1767	40	2487	329	3207	486	3927	67	4647	171
337	344	1057	182	1777	12	2497	43	3217	490	3937	66	4657	192
347	95	1067	267	1787	61	2507	485	3227	59	3947	466	4667	202
357	42	1077	31	1797	198	2517	201	3237	108	3957	353	4677	458
367	24	1087	48	1807	94	2527	227	3247	163	3967	328	4687	34
377	272	1097	294	1817	165	2537	364	3257	145	3977	208	4697	381
387	164	1107	394	1827	310	2547	212	3267	419	3987	477	4707	301
397	112	1117	464	1837	109	2557	391	3277	317	3997	162	4717	220
407	216	1127	187	1847	167	2567	181	3287	244	4007	306	4727	81
417	152	1137	210	1857	345	2577	175	3297	158	4017	102	4737	71
427	168	1147	256	1867	336	2587	78	3307	135	4027	351	4747	180
437	305	1157	72	1877	289	2597	238	3317	51	4037	166	4757	245
447	204	1167	476	1887	257	2607	183	3327	319	4047	117	4767	284
457	288	1177	128	1897	219	2617	495	3337	131	4057	406	4777	70
467	480	1187	239	1907	80	2627	143	3347	252	4067	434	4787	231
477	293	1197	298	1917	421	2637	487	3357	467	4077	308	4797	396
487	277	1207	450	1927	279	2647	339	3367	248	4087	69	4807	9
497	312	1217	132	1937	118	2657	134	3377	15	4097	413	4817	290
507	88	1227	342	1947	218	2667	307	3387	140	4107	37	4827	217
517	482	1237	53	1957	318	2677	370	3397	195	4117	174	4837	39
527	156	1247	129	1967	54	2687	121	3407	315	4127	282	4847	104
537	126	1257	173	1977	73	2697	254	3417	460	4137	500	4857	446
547	491	1267	57	1987	266	2707	186	3427	229	4147	3	4867	7
557	340	1277	473	1997	292	2717	285	3437	361	4157	172	4877	138
567	479	1287	76	2007	236	2727	153	3447	28	4167	224	4887	430
577	191	1297	193	2017	493	2737	392	3457	441	4177	488	4897	47
587	453	1307	417	2027	393	2747	49	3467	14	4187	373	4907	154
597	331	1317	431	2037	397	2757	352	3477	333	4197	199	4917	96
607	84	1327	107	2047	83	2767	338	3487	247	4207	79	4927	371
617	41	1337	424	2057	184	2777	179	3497	151	4217	221	4937	437
627	265	1347	139	2067	114	2787	226	3507	337	4227	110	4947	386
637	304	1357	52	2077	115	2797	362	3517	264	4237	462	4957	410
647	21	1367	230	2087	435	2807	398	3527	313	4247	456	4967	422
657	300	1377	141	2097	105	2817	36	3537	17	4257	400	4977	278
667	261	1387	30	2107	380	2827	251	3547	116	4267	271	4987	481
677	26	1397	106	2117	25	2837	241	3557	33	4277	89	4997	457
687	387	1407	142	2127	363	2847	103	3567	296	4287	255		
697	10	1417	211	2137	253	2857	360	3577	74	4297	469		
707	283	1427	150	2147	390	2867	335	3587	499	4307	423		
717	356	1437	323	2157	432	2877	484	3597	433	4317	286		

Les lots peuvent être retirés chez M. Jean-Pierre CALAME, président de la S.F.G. Noiraigue, rue des Tilleuls :

a) jusqu'au 31 décembre 1964, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 18 h à 19 h 30, et le samedi, de 11 h à 14 heures ;

b) dès le 1er janvier 1965 et jusqu'au 28 mai 1965, le lundi et le vendredi, de 18 h à 19 h 30.

Seule la liste du tirage officiel fait foi.

1 machine à coudre

A vendre :

Singer pour tapissier ou tailleur ; 1 radio GRUNDIG; 1 aspirateur Hollande électrique ; 1 divan-couche ; 1 table de cuisine ; 2 paires de souliers pour homme No 39; 1 manteau d'hiver, noir, pour homme, gr. 50 ; 1 porte-skis pour VW ; 2 chaises rotin. Le tout en très bon état. Tél. (038) 5 61 70, dès 18 h 30.

NOIX NOUVELLES

5 kg, 11 fr ; 10 kg, 21 fr, plus port et emballage. **Gius. Pedrioli, Bellinzone.**

Ding-dong

Au lieu d'une sonnerie électrique stridente, faites installer l'harmonieux gong à deux sons, qui ménagera vos nerfs et surprendra agréablement vos visiteurs. Installation très simple. Envois par M. K. Egli, case 13, Thalwil, contre remboursement de 18 fr. 80 ou paiement d'avance au compte de chèques postaux VIII 59139. Garantie de remboursement en cas de non-convenance.

Fromage

tout gras, Fr. 4.90 le kg. **G. Hess,** Käseversand, **4511 Horriwil (SO).**

Nous prions les maisons offrant des places par annonces sous chiffres

de répondre promptement aux offres des postulants et de retourner le plus tôt possible les copies de certificats, photographies et autres documents joints à ces offres, même lorsque celles-ci ne peuvent être prises en considération. Les intéressés leur en seront très reconnaissants car ces pièces leur sont absolument nécessaires pour postuler d'autres places

MONSIEUR

seul, dans la cinquantaine, aimant la montagne, cherche compagne affectueuse dans le même but. Adresser offres écrites à EA 4137 au bureau du journal.

Rasti

Constructions plus solides grâce au système d'emboîtement.

Divers éléments spéciaux tels que toits avec inclinaison variable, porte à deux battants, pierres d'ornement, etc.

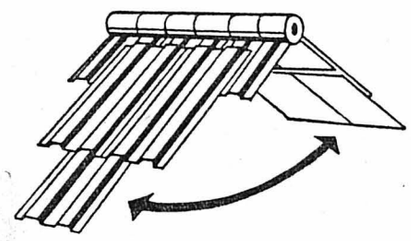

Le nouveau jeu de construction

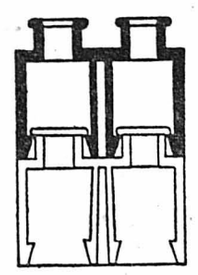

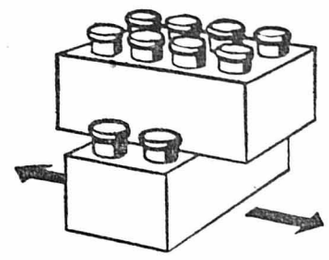

Démonstration du 1er au 5 décembre

Boîte de base, Fr. 13.50, accompagnée d'un joli cadeau durant la démonstration.

Grands Magasins **Gonset** Au Sans Rival S.A. Neuchâtel

PRÊTS Discrets Rapides Sans caution

BANQUE EXEL Rousseau 5 Neuchâtel (038) 5 44 04

PETITS TRANSPORTS

JEANRENAUD - Coulon 8 - Neuchâtel

Tél. 5 42 94

La peau demande des vitamines,

donnez-lui

vitamol

Crème hydratante un miracle de finesse

PRETS

rapides et discrets

Documentation contre l'envoi de ce bon

Nom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

COFINANCE

9, rue de Berne Genève Tél. 31 62 00

MEILLEUR PRIX

armourins neuchâtel

Vente d'antigel 1er qualité le bidon de 3 litre 9.90

pneus neige profil super-grip

560 × 13	normal	52.-
560 × 13	tubeless	65.-
560 × 15	normal	52.-
560 × 15	tubeless	65.-
590 × 13	normal	52.-
590 13	tubeless	65.-
590 × 15	normal	65.-
590 × 15	tubeless	69.-
640 × 13	normal	59.-
640 × 13	tubeless	69.-

En vente à notre rayon sports 2me étage

Nos magasins sont ouverts sans interruption de 8 h à 18 h 30

échec à la hausse

et bien gouverner ses propres affaires, c'est en tous cas conclure à temps une PM Police médicale,

l'assurance-maladie conforme aux exigences modernes, conçue pour les classes moyennes. Elle se charge des frais des

soins médicaux reçus comme patient privé, ainsi que des soins reçus dans la section privée (première ou deuxième classe) des hôpitaux, et des établissements pour traitements spéciaux.

Protection sans lacunes en cas de maladie, accident, grossesse et accouchement. Age maximum d'admission : 60 ans.

La Police médicale peut être conclue comme assurance complète (traitements ambulatoires et hôpital) ou seulement comme assurance sur les frais d'hôpital.

Nous vous conseillerons sans engagement pour vous. Envoyez-nous le coupon ci-dessous ou téléphonez à la:

PM

BALOISE-INCENDIE

SECTION ASSURANCE-MALADIE

Agence générale de Neuchâtel: A. Chavannes
16, rue de l'Hôpital, Tél. 038/5 78 68

Je m'intéresse à votre Police médicale et vous prie de me documenter sans engagement pour moi.

Nom: _____

Adresse exacte: _____ Tél. _____

Visite désirée le: _____ , Heure* _____

*n'importe quelle heure, même le soir .

Le Père Noël arrive mercredi 2 décembre

horaire :

Marin	Hôtel du Poisson	0830
Saint-Blaise	Collège	0850
	Le Temple	0915
Hauterive	Collège	0930
La Coudre	Ancien collège	0945
	Nouveau collège	0950
Neuchâtel	Le Mail (jardin d'enfants)	1030
	Collège Maladière	1050
	Gibraltar	1115
	puis église catholique, Beaux-Arts, collège de la Promenade, rue du Bassin, ARMOURINS	1145

Le Père Noël recevra tous les enfants de 13 h 30 à 17 heures au magasin, 3me Etage entrée rue de l'Hôpital

Une modique obole de 10 c. sera perçue en faveur de l'œuvre de « La Crèche ».
Les dons supérieurs sont les bienvenus.

armourins neuchâtel

Nos magasins sont ouverts sans interruption de 8 h à 18 h 30

NETTOYAGE CHIMIQUE AUTOMATIQUE

5-6 kg = Fr. 8.-

Votre intérêt :
- Travail exécuté par un professionnel
- Vous n'avez pas à vous en soucier.

Apportez simplement vos vêtements à l'un de nos magasins... nous ferons le reste.

mode teinturier

Bassin 8 — Maladière 20 — Battieux 3 — Gouttes-d'Or 92 — Saint-Blaise : Grand-Rue 8 — Peseux : rue de Neuchâtel 1

SKIS ENFANTS

Achetez-les chez SKIS TOSALLI

Skis complets à partir de	Fr. 42.90
Anoraks nylon matelassé très soigné à partir de	Fr. 47.-
Chaussures de ski, double laçage, No 27 au 29	Fr. 39.80
et du No 30 au 35	Fr. 45.80
Chaussures de ski Henke à boucle	Fr. 69.80

Choix énorme, qualité, expérience

SKIS TOSALLI

Tél. 6 33 12 — Colombier

Miel du pays
le bidon de 2 kg, net franco, 22 fr.
Bruno Rœthlisberger à Wavre. Tél. 7 54 69.

CHEMISES
CRAVATES

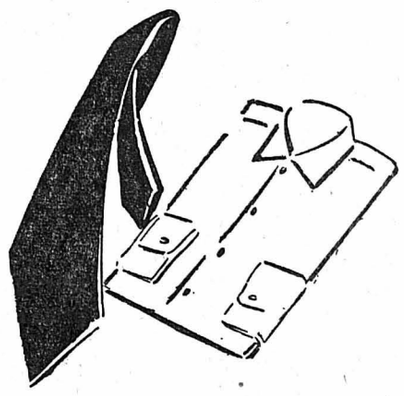

GUYE PRÊTRE
votre plus beau cadeau

L'ESTHÉTICIEN DE VOTRE BEAUTÉ
Concessionnaire exclusif pour Neuchâtel des produits de beauté Lancaster et J. Gatineau - Paris

droguerie parfumerie du marché Hurzeler PLACE PURY — NEUCHÂTEL

Arrivage de POISSONS FRAIS
de mer, salés, fumés et marinés
LEHNHERR FRÈRES
GROS et POISSONNERIE Tél. 5 30 92
DÉTAIL Place des Halles Neuchâtel
Vente au comptant

A vendre poussette pousse-pousse moderne, pliable, bleue. Tél. 6 36 61.

BAS
la 13me paire gratuite
Qualité
Prix avantageux
Wettstein
Neuchâtel Grand-Rue 5 Seyon 16

Montres
Chaînettes
Bagues
Croix en or
Alliances
Bagues d'amitié
Bracelets
Broches
Colliers
Réveils
Coucous
Pendules à musique
etc.
CADEAUX
HORLOGERIE BIJOUTERIE
Roger Ruprecht
Grand-Rue 1a et place Pury 2 Neuchâtel

Une aubaine
1 divan-lit métallique, 90 x 190 cm, 1 protège-matelas 1 matelas à ressorts (garantis 10 ans), 1 duvet, 1 oreiller, 1 couverture de laine et 2 draps. Les 8 pièces seulement :
Fr. 235.-
Livraison franco
KURTH
Av. de Morges 9
Tél. 24 66 66
Lausanne

Bel étage
SALON POUR DAMES
MOULINS 25 TEL 5 49 20
Dès ce jour, pour chaque permanente, décoloration ou teinture UN CADEAU

Pêches « Exotic » de Californie — BOITE ½ 1.25
Framboises au jus « Mondial » — BOITE ½ 1.50
Asperges « Western » de Californie — BOITE ½ 1.75
RISTOURNE A DÉDUIRE !
Du pain frais CO-OP à chaque repas !
co-op

Coiffure:
science et beauté

Cheveux soyeux
Couleurs chatoyantes
Permanentes naturelles

Cheveux soignés par la maison spécialisée

charles

Tél. 5 57 52

COIFFURE - BIOSTHÉTIQUE

Hôpital 10

Les Halles
à Neuchâtel
Tél. 5 20 13

Vous y dégusterez de délicieux escargots préparés de 4 manières différentes

---

Circulan: aide efficace
contre les troubles circulatoires, tels que: une trop haute pression artérielle, l'artériosclérose

Circulan

Extrait de plantes. Chez votre pharmacien et droguiste. Fr. 4.95, ½ l Fr. 11.25, 1 l Fr. 20.55

Une **BERNINA** *entièrement automatique pour Noël comblerait de joie votre femme. Téléphonez-nous.*

L. CARRARD - Agence Bernina
Epancheurs 9 - Tél. 5 20 25
NEUCHATEL

VACANCES

Le club Méditerranée ouvre une permanence hebdomadaire à Neuchâtel. Notre hôtesse sera heureuse de vous renseigner sur nos vacances d'hiver et d'été, chaque mercredi de 17 h à 20 h 30, au café-restaurant Beau-Rivage.

Une bonne fondue ou raclette se mangent à toute heure à Chaumont

dans un carnotzet agréable, bien chauffé, à 1100 m d'altitude, à 12 minutes de la ville.

Petit Hôtel de Chaumont. Mme Rognon. Tél. 7 59 10

RADIO — TÉLÉVISION

Confiez au spécialiste
la réparation de votre appareil
NOVALTEC
est à votre service
Parcs 54 Tél. 5 88 62

DÉMÉNAGEMENTS
petits transports
M. MAFFLI Tél. 8 13 63 Peseux
ou 8 22 22, dès 20 heures

ÉCOLE MODERNE

12, place Numa-Droz Tél. 4 15 15

PRÉPARATION aux CLASSES SECONDAIRES

Français
Allemand - Arithmétique

Leçons après 16 heures
Nouveau cours à partir de janvier

Beau choix de cartes de visite à l'imprimerie de ce journal

Modèles
pour apprenties, demandées au salon de coiffure dames G. Hausamann, Moulins 27. Tél. 5 37 06.

CHIROLOGIE MARIAGE
Surtout n'oubliez pas de venir faire une consultation chez **Mme JACOT Charmettes 13, NEUCHATEL,** qui vous dira par l'étude de votre écriture ou de votre main vos aptitudes, vos chances de bonheur et par ses relations étendues, vous guidera vers un **mariage heureux.** Reçoit même le dimanche sur rendez-vous. Tél. 8 26 21.

DÉBARRAS
de caves et galetas, logements entiers après décès.
Léon Hœfler, Halles 5, Neuchâtel, tél. 5 71 15.

Ressemelages
ultra-soignés.
Rebetez
Chavannes 13, Neuchâtel.

Un coup de téléphone et vos
PANTALONS
sont rétrécis et modernisés.
Tél. 5 90 17.

La nourriture parfaite pour votre ami à quatre pattes!

MIGROS
vous offre des marques éprouvées et mondialement connues à des prix MIGROS

canlgou
pâtée complète pour chiens, prête à servir
boîte 425 g. **1.20**
fabriquée avec: viande de bœuf et de cheval, carottes, oignons, poireaux, riz, flocons d'avoine, phosphate de calcium, levure de bière, sel et huile de foie de morue.

ron-ron
pâtée complète pour chats, prête à servir
boîte 425 g. **1.20**
fabriquée avec: viande de bœuf et de cheval, poissons, carottes, oignons, poireaux, riz, flocons d'avoine, phosphate de calcium, levure de bière, sel et huile de foie de morue.

Ideal
nourriture complète pour chiens, prête à servir
boîte 454 g. **1.—**
fabriquée avec: viande de bœuf, abattis de volaille, germes de blé, orge et soya égrugés, carottes, huile de foie de morue, levure vitaminée, sels nutritifs.

Ideal
nourriture complète pour chats, prête à servir
boîte 454 g. **1.—**
fabriquée avec: viande de bœuf, abattis de volaille, germes de blé, orge et soya égrugés, carottes, huile de foie de morue, levure vitaminée, sels nutritifs.

MIGROS
accorde tous ses soins au bien-être de vos compagnons!

SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE SCIENCE ÉCONOMIQUE

Mercredi 2 décembre 1964, à 20 h 30
Aula de l'université
Conférence publique de

M. Karl HUBER
secrétaire général du département fédéral de l'économie publique

La politique économique de la Confédération face aux communautés d'intérêts

Entrée pour les non-membres: Fr. 2.— (étudiants: Fr. 1.—).

DÉMÉNAGEMENTS
INTERNATIONAUX - TRANSPORTS
GARDE-MEUBLES
POLDI JAQUET
NEUCHATEL - Tél. 5 55 65

Votre électricien

Vuilliomenet & Cie S.A.
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
TÉL. 8 17 12 NEUCHATEL GRAND'RUE 4

Adressez-vous au spécialiste du froid pour le dépannage et l'entretien de vos

FRIGORIFIQUES

Jean-Claude Ducommun
Froid commercial, industriel et ménager
Colombier Tél. 6 37 85

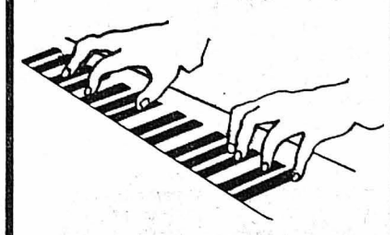

ACCORDAGES DE PIANOS
RÉPARATIONS VENTES
Roman Felber
Tél. (038) 7 82 33
Membre de l'Association suisse des accordeurs de piano
LE LANDERON, chemin Mol 21
Activité dans tout le canton

PRESTIGE „64"

SOMPTUEUX MANTEAU 7/8

genre ocelot avec superbe col en fourrure véritable genre castor
Dos élégant. Un prix «LOUVRE»

169.-

MANTEAU LONG 189.-

NATURELLEMENT

AU LOUVRE
La Nouveauté S.A.
Tél. 5 30 13 NEUCHÂTEL

Informations régionales et suisses

La commission du Conseil national refusant l'entrée en matière

L'entrée en vigueur de l'accord sur l'immigration très sérieusement remise en question

Le débat devant les Chambres ajourné au printemps ?

De notre correspondant de Berne :

L'accord signé le 10 août dernier à Rome pour régler l'immigration des travailleurs italiens en Suisse, devait être appliqué provisoirement dès le 1er novembre 1964, donc avant d'avoir été approuvé par les Chambres.

Or, au cours de la session d'automne, un fort courant se manifesta, parmi les parlementaires, contre cette procédure. On faisait valoir que les nouvelles dispositions, en particulier celles qui concernent le regroupement familial, poseraient de graves problèmes et qu'avant toute ratification, il convenait de donner aux conseils législatifs l'occasion de discuter. On vit même une délégation socialiste et syndicaliste intervenir auprès de MM. von Moos, président de la Confédération et Schaffner, chef du département de l'économie publique, pour défendre les droits du parlement en cette affaire, bien que, durant les cinq années écoulées, ce même parlement ait approuvé plus de 30 accords internationaux appliqués déjà provisoirement au moment du vote.

COMPROMIS

Dans ces conditions, le Conseil fédéral jugea prudent de consulter les présidents des deux Chambres et la conférence des présidents de groupe. Au cours d'une réunion qui eut lieu le 29 octobre, les représentants du parlement, tout en s'opposant à une mise en vigueur anticipée sous quelque forme et quelque nom que ce soit, proposèrent eux-mêmes une matière de compromis.

L'accord serait discuté dans les deux conseils en décembre et porrait de la sorte, entrer en vigueur le 1er janvier 1965. Un retard de deux mois n'aurait donc pas des conséquences telles que le gouvernement italien, qui tenait à la clause d'application provisoire, put se montrer intransigeant.

Le lendemain, à l'issue de sa séance ordinaire, le Conseil fédéral faisait savoir qu'il renonçait à cette application provisoire, « étant donné que cet accord serait examiné par les deux Chambres lors d'une procédure spéciale d'urgence ». Par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Italie à Berne, le président de la Confédération faisait savoir à Rome que, de la sorte, l'accord serait mis en vigueur le 1er janvier.

Un communiqué officieux déclarait alors :

« *Le désir des deux Chambres de l'Assemblée fédérale de traiter en même temps, au cours de la même session, l'accord d'immigration avec l'Italie est une preuve de la volonté d'arriver le plus rapidement possible à une solution, dans ce domaine qui intéresse les deux Etats (...) Cette résolution montre en outre que les deux Chambres sont pleines de compréhension pour les désirs de nos voisins méridionaux.* »

Le 20 novembre, le bureau du Conseil des Etats et la conférence des présidents de groupes du Conseil national établissaient l'ordre du jour de la session et y portaient la discussion de l'accord d'immigration, dans chacune des deux Chambres. Entre-temps, d'ailleurs, la commission du Conseil des Etats avait siégé à Berne et, à l'unanimité, avait décidé de recommander l'approbation à l'assemblée plénière.

REVIREMENT !

Il semblait donc que tout devait se passer sans accident, quand, lundi matin, la presse publiait un communiqué assez déconcertant.

La commission du Conseil national avait siégé, en fin de semaine à Genève, sous la présidence de M. Furgler, catholique saint-gallois. Or, les commissaires ont décidé... de ne rien décider avant d'avoir reçu des informations complémentaires sur les mesures que compte prendre le Conseil fédéral pour réduire le nombre des travailleurs étrangers et lutter ainsi contre une « pénétration » dont, avec quatre ou cinq ans de retard, certains esprits réputés vigilants commencent enfin à reconnaître les inconvénients et même les dangers.

Le communiqué — dont la rédaction, murmure-t-on, n'a pas été très aisée — ne précise pas si le vœu de la commission d'être plus amplement informée implique le renvoi de la discussion à la session de mars ou si, éventuellement, se contentant d'un rapport complémentaire présenté oralement, les commissaires seraient disposés à reprendre leurs travaux pendant la présente session, afin de permettre au Conseil national de se prononcer également avant Noël. Il semble bien pourtant que l'idée prédomine qu'il faut différer le débat, devant le Conseil national, jusqu'au printemps.

De toute façon, l'attitude de la commission met le Conseil fédéral en posture délicate. Le gouvernement suisse s'était plus ou moins engagé, à l'égard du gouvernement italien, à hâter la procédure parlementaire pour ne pas étendre encore les délais d'attente. Que se passera-t-il maintenant ?

Le Conseil fédéral va immédiatement renseigner les présidents des Chambres et les présidents des groupes de la situation, les groupes eux-mêmes ne tarderont pas non plus à en délibérer et il n'est pas exclu que la commission elle-même se réunisse une fois encore. Mais selon les rumeurs de couloirs, on doute fort qu'elle revienne sur sa décision ou prête main à un arrangement qui sauvegarderait à la fois son prestige et l'autorité du Conseil fédéral.

Il convient, certes, d'attendre les explications de la commission elle-même — car ses raisons n'apparaissent pas avec une clarté aveuglante dans le communiqué — mais, pour le moment, il est difficile de considérer ce délai comme judicieux. Nous ne cesserons de le répéter : l'accord du 10 août tient compte d'un état de fait dont le Conseil fédéral n'est pas responsable. Il est la conséquence inévitable de cette surexpansion contre laquelle il n'a cessé de mettre l'économie privée en garde. Il est un peu tard maintenant de s'effrayer de certains effets inéluctables, lorsqu'on ne s'est pas soucié des causes.

G. P.

Conseil fédéral
Adoption de messages

BERNE, (ATS). — Dans sa séance d'hier le Conseil fédéral a approuvé une série de messages concernant l'accord provisoire sur le système mondial de satellites de communications, l'ouverture de trois nouvelles représentations diplomatiques (à Malte notamment), un échange de terrains au Petit-Saconnex (Genève), le bâtiment douanier de Bargen (SH), la baisse de la surtaxe sur les importations de poudre de lait écrémé, et la nouvelle concession pour le chemin de fer Alpenachstad-Pilatus Kulm.

SOLLICITÉ PAR UN DÉPUTÉ GENEVOIS

Le Conseil fédéral n'entend pas jouer les Nicolas de Flue dans l'affaire du Jura

Pour lui il faut laisser agir les bonnes volontés qui se sont consacrées à la solution de cette question

De notre correspondant de Berne :

Le 21 septembre dernier, ouvrant la session d'automne, le président du Conseil national, M. Hess, avait déploré les incidents des Rangiers. Il y voyait toutefois la preuve que le problème jurassien attendait toujours une solution, et rappelait que le Pacte de 1291 confiait aux plus sages le soin d'arbitrer les différends qui pouvaient diviser les Confédérés.

Ces propos devaient inciter un député genevois, M. Revaclier, à déposer, le 9 octobre, une question écrite pour demander au Conseil fédéral s'il ne songeait pas à prendre l'initiative d'arbitrer, dans le même esprit, le problème jurassien.

La lettre ou l'esprit?

La réponse est venue, lundi matin ; elle reflète le juridisme le plus strict. En voici d'ailleurs le texte :

« Faute de dispositions constitutionnelles ou de clause arbitrale, il n'est pas possible de régler le problème jurassien par voie d'un arbitrage du Conseil fédéral.

» Le Conseil fédéral n'est pas non plus en situation de prendre l'initiative d'une médiation. Des cercles et des personnalités compétents ont entrepris des démarches et des études en vue de rechercher une solution. En outre, le Conseil fédéral n'a pas été sollicité d'agir comme médiateur, ce qui nécessiterait un accord préalable des parties. Cela étant, il n'entend pas intervenir par une tentative de médiation dans les études en cours, celles-ci pouvant amener l'apaisement souhaité. »

Il est exact que des bonnes volontés sont à l'œuvre pour tenter de trouver un terrain de discussion. On n'ignore pas non plus que la députation jurassienne doit présenter des propositions au gouvernement et que celui-ci a confié à un collège de juristes le soin de fonder en droit les mesures envisagées pour aménager les relations entre l'ancien canton et le Jura, éventuellement pour préciser les conditions d'une séparation.

On attendait un geste

Que le Conseil fédéral estime devoir attendre les résultats de ces efforts et de ces études, avant de s'aventurer lui-même sur un terrain certes délicat, on le comprend. Toutefois, le député genevois invoquait non point la lettre de la constitution ou des lois, mais « l'esprit » du Pacte fédéral. Dans ces conditions, le gouvernement n'aurait-il pu ménager l'avenir ?

Nous devons bien le constater : posée en 1947, la question jurassienne, dans sa phase actuelle, n'est point résolue et elle est en passe de devenir, qu'on le veuille ou non, un problème suisse. Telle qu'elle est rédigée, la réponse passe sous silence ce fait important. Peut-être s'il avait donné clairement à entendre qu'il était disposé à prendre l'affaire en mains au cas ou les tentatives en cours devaient échouer, aurait-il du même coup stimulé le zèle indispensable à la recherche de l'apaisement ?

Les Chambres fédérales ont ouvert hier leur session d'hiver

Le Lucernois F.J. Kurmann élu président du Conseil national Le Thurgovien Jakob Muller président du Conseil des Etats

BERNE (ATS). — La session d'hiver des Chambres fédérales s'est ouverte hier soir.

Pour la première fois la session d'hiver des Chambres fédérales a débuté en novembre. C'est une semaine de gagnée sur l'horaire traditionnel. Elle permet aux députés de regagner leurs foyers huit jours avant Noël et non pas seulement à la veille de la fête.

Le Conseil national a élu son nouveau président en la personne de M. Franz-Josef Kurmann, catholique conservateur lucernois. M. Kurmann est âgé de 47 ans. Il a étudié à Einsiedeln, Fribourg, Lausanne et Genève le droit et les sciences économiques. Président du parti conservateur populaire du canton de Lucerne depuis 1956, et vice-président du parti conservateur chrétien-social suisse, M. Kurmann est rédacteur du « Willisauer », paraissant à Willisau.

De son côté, le Conseil des Etats a appelé à sa présidence pour 1965 M. Jakob Muller, avocat à Krillberg, en Thurgovie. M. Muller est âgé de 69 ans. Il a étudié le droit à Zurich, Berne, Genève et Leipzig. Il siège au Conseil des Etats depuis 1959. Il fait partie du groupe radical.

Le nouveau vice-président du Conseil des Etats est M. Dominik auf der Maur, de Schwytz. M. Auf der Maur est docteur en lettres de l'Université de Fribourg. Il fait partie du groupe conservateur chrétien-social, de la Chambre haute depuis 1950.

Le vice-président du Conseil national sera élu demain matin.

Le flair n'est pas tout

Après son élection par 152 voix sur 160 bulletins valables, M. Kurmann, se fondant sur la confiance que lui a témoignée le Conseil a adressé une pensée amicale à ses confrères journalistes dans la salle et dans le pays et les a remerciés pour le travail qu'ils accomplissent dans l'intérêt du pays et de ses institutions.

Puis il a fait allusion à l'évolution en cours qui tend à renforcer le contrôle parlementaire. Cela ne sera possible qu'au prix de certaines réformes et de la mise à disposition du parlement des instruments de travail adéquats. Le parlementaire ne peut pas simplement se fier à son fair politique et s'en remettre à la Providence. Le problème est posé. Il faut l'étudier et le résoudre.

MM. Auroi (soc. Berne) et Weisskopf (rad. Berne) ont rapporté sur l'arrêté fédéral approuvant l'état des fonctions dont les titulaires ont qualité de fonctionnaires, tel qu'il a été dressé par le Conseil fédéral le 5 juin 1964. Le nouvel état tient compte de la modification de la classification des fonctions décidée en 1963 et de la création de nouvelles fonctions.

L'arrêté est voté sans discussion par 134 voix, sans opposition.

Séance levée.

Non, M. von Moos n'ira pas à Londres

De notre correspondant de Berne :

Une dépêche transmise par une agence étrangère et reprise par quelques journaux alémaniques annonçait qu'un député travailliste britannique aurait proposé à M. Harold Wilson, premier ministre anglais, d'inviter le « président de la Confédération » à venir discuter à Londres des problèmes financiers intéressant les deux pays.

On peut être député, à Londres ou ailleurs, et ignorer encore bien des choses, en particulier, que le « président de la Confédération » en cette qualité ne se rend pas à l'étranger durant l'année de sa charge. Qu'en outre, les problèmes financiers sont l'affaire du conseiller fédéral qui gère le département des finances et des douanes, ce qui n'est pas le cas ni de M. von Moos, président jusqu'au 31 décembre, ni de M. Tschudi, qui lui succédera le 1er janvier.

G. P.

Des Suisses sauvés à Stanleyville

Remerciements de Berne à Bruxelles et Washington

BERNE (ATS). — Un certain nombre de citoyens suisses se trouvant à Stanleyville on pu être évacués, grâce à l'action conjuguée des troupes belges et de l'aviation américaine. Les ambassades de Suisse à Bruxelles et à Washington ont été chargées d'exprimer au ministère des affaires étrangères belge et au département d'Etat américain la reconnaissance du département politique fédéral pour ce qui a été fait en faveur des ressortissants suisses.

VALAIS

Fête tragique à Chamoson
Un missionnaire blessé sur la route

(c) **Fête tragique hier à Chamoson où l'on avait décidé de faire coïncider la patronale « La Saint-André » avec les 25 ans de sacerdoce d'un missionnaire de la paroisse, le père Aloys Gaistre. Plusieurs prêtres avaient été invités à cette cérémonie et les paroissiens se réjouissaient de fêter leur compatriote lorsqu'un accident se produisit.**

En effet, alors qu'il sortait de l'antique église de Saint-Pierre-de-Clages en bordure de la route cantonale, le père Gaistre a été fauché par une voiture pilotée par M. A. Zambaz, de Vetroz. Il a été conduit à l'hôpital de Sion. Il souffrait d'une commotion, de plaies au visage et fracture de jambe.

Loi sur le travail
Entrée en vigueur retardée

BERNE, (ATS). — Répondant à une question de M. Obrecht, conseiller aux Etats (rad. Soleure) le Conseil fédéral dit qu'on avait envisagé de fixer au 1er janvier 1965 l'entrée en vigueur de la loi du 13 mars 1964 sur le travail dans l'industrie, l'artisanat, et le commerce (loi sur le travail). Or, les cantons ne sont pas en mesure de mettre sur pied leur appareil d'exécution jusqu'à cette date. En outre, la plupart des observations des cantons et des associations n'ont été présentées qu'au mois de septembre et contiennent de nombreuses propositions qui exigent un examen approfondi. Dans ces conditions, la loi sur le travail ne pourra pas entrer en vigueur avant le 1er janvier 1966. On examine en ce moment s'il est possible de faire en sorte que les prescriptions modifiant le Code des obligations (réglementation des vacances et interdiction du travail accessoire) portent effet dès le 1er janvier 1965.

Produits toxiques dans la lutte antiparasitaire

BERNE, (ATS). — Répondant à une question écrite de M. Germanier, conseiller national (rad- Valis), le Conseil fédéral dit que la plupart des produits antiparasitaires modernes comptent parmi ceux qui ne peuvent être mis dans le commerce à titre professionnel qu'en vertu d'une autorisation. Ni la loi sur l'agriculture, ni aucun autre acte législatif ne permettent de limiter la mise dans le commerce de produits antiparasitaires à des personnes possédant un certificat de capacité.

ARCADES ✆ 5 78 78

MERCREDI A 15 h et 20 h 30

Là-bas... chante la forêt

Le R.J.: « Un nouveau coup porté aux aspirations du peuple jurassien »

Nous avons pris contact avec M. Schaffter, vice-président du Rassemblement jurassien. Voici sa déclaration :

« Il y a trois semaines, faisant le point de la question jurassienne à la télévision romande, M. Pierre Béguin, directeur de la « Gazette de Lausanne » invitait le Conseil fédéral à sortir du bois.

C'était là, a-t-il semblé à ses auditeurs, le langage de la raison. Mais il faut croire que la politique fédérale a des raisons que la raison ne connaît pas,car le Conseil fédéral, au lieu de sortir du bois, s'enfonce plus profondément dans le maquis des faux prétextes.

« Il faut qu'une porte... »

En réalité, en affirmant qu'il ne peut intervenir dans l'affaire jurassienne par voie d'arbitrage, ni prendre d'initiative en vue d'une médiation, le Conseil fédéral ferme la porte entrouverte il y a quinze mois par M. Walhen lui-même.

Le fait est grave, et le Conseil fédéral en est tellement conscient qu'il cherche un alibi dans les études qui sont en cours et qui, dit-il pourraient amener l'apaisement. Alibi bien misérable, d'autant que personne ne sait de quelles études il s'agit.

Si le Conseil fédéral fait allusion aux travaux des juristes nommés par le gouvernement bernois, l'opinion a le droit de savoir quelles questions ont été posées à ces juristes et dans quel but. Or, Berne reste muette à ce sujet.

Une dérobade inadaptée

En réalité, la réponse du Conseil fédéral est une dérobade que camoufle mal un juridisme inadapté à la gravité du problème à résoudre.

Certes, quand il s'agit de nommer des juges extraordinaires pour enquêter et de remuer tout le Jura comme c'est le cas présentement, pour n'appréhender que du vent, le Conseil fédéral a la décision prompte. On peut cependant penser qu'il ne remplit pas toute sa tâche en bornant ses interventions au domaine policier. Et, un jour ou l'autre, il lui faudra bien obéir aux impératifs de la politique.

Seul une fois de plus

Pour le moment, voilà le Jura, laissé seul une fois de plus en face de la majorité bernoise. Or, en se refusant à faire quoi que ce soit en faveur du plus faible, la Confédération commet précisément la faute qu'il fallait éviter à tout prix. Car les Jurassiens, sachant qu'ils n'ont présentement plus rien à attendre de la Suisse, ressentiront plus profondément la nécessité de durcir le combat et de toucher par tous les moyens qu'autorise le respect de la légalité, l'opinion nationale et internationale.

En plein drame !

J'ajouterai, pour conclure ce bref commentaire, que ce qui est une erreur sur le plan politique est une faute plus grave encore sur le plan psychologique. Après l'affaire de la place d'arme des Franches-Montagnes, après celle de l'Exposition nationale, la réponse négative du Conseil fédéral est un nouveau coup porté aux aspirations du peuple jurassien.

Le gouvernement fédéral voudrait-il perdre définitivement le cœur des Jurassiens qu'il n'agirait autrement. Et c'est là, à vrai dire, un aspect de la question qu'on peut, sans exagération, qualifier de dramatique.

Roger SCHAFFTER

L'affaire Hegg-Jaccoud

Rejet du recours de l'ex-bâtonnier

GENÈVE (ATS). — La Chambre d'accusation a rejeté, hier, un recours de Pierre Jaccoud dans une affaire qui l'oppose au chef du laboratoire de police scientifique de Genève. Il s'agit du recours qui avait été introduit auprès de la Chambre d'accusation contre une décision du doyen des juges d'instruction de maintenir entre les mains du juge qui avait abandonné son fauteuil de juge d'instruction pour passer au tribunal de première instance, l'un des deux dossiers Hegg-Jaccoud qui s'instruit actuellement.

La Chambre d'accusation a estimé la décision du doyen des juges d'instruction conforme à la loi. Quant aux motifs qui ont été invoqués par d'autres juges d'instruction pour se récuser, la Chambre n'a pas à les discuter.

* Le feu a éclaté, hier à Genève, à la rue du Purgatoire, au siège d'un club. Les locaux et les marchandises qui s'y trouvaient ont subi des dégâts importants.

VAUD

Au Grand conseil vaudois

Ralenti final

(sp) Les députés vaudois ont mis fin lundi après-midi à leur session ordinaire d'automne en n'ayant épuisé qu'un petit tiers de l'ordre du jour, très chargé. On ne peut pas dire qu'ils se soient epuisés de travail. Ils ont voté en deuxième lecture le budjet de l'an prochain, avec 340,420 fr. de bénérice su run total de recettes de 386,669,779 francs.

L'assemblée a également voté en deuxième débat le projet de loi sur la distribution de l'eau, après une nouvelle discussion-fleuve.

Nouvelles économiques et financières

ZURICH

(COURS DE CLOTURE)

OBLIGATIONS	27 nov.	26 nov.
3½% Fédéral 1945, déc.	98.90	98.90
3¼% Fédéral 1946, avr.	99.05	99.05
3 % Fédéral 1949	91.70 d	91.70 d
2¾% Féd. 1954, mars	91.30 d	91.30 d
3% Fédéral 1955, juin	90.60 d	90.60 d
3% CFF 1938	96.80 d	96.80 d
ACTIONS		
Union Bques Suisses	3490.—	3490.—
Société Bque Suisse	2660.—	2640.—
Crédit Suisse	2950.—	2940.—
Bque Pop. Suisse	1645.—	1620.—
Electro-Watt	1825.—	1820.— d
Interhandel	4800.—	4750.—
Motor Columbus	1440.—	1425.—
Indelec	1065.— d	1065.—
Italo-Suisse	327.—	325.—
Réassurances Zurich	2280.—	2265.—
Winterthour Accid.	800.—	805.—
Zurich Assurances	5100.—	5100.—
Saurer	1700.— d	1725.— d
Aluminium Chippis	6025.—	6000.—
Bally	1780.—	1760.—
Brown Boveri	2240.—	2210.—
Fischer	1780.—	1750.—
Lonza	2290.—	2270.—
Nestlé porteur	3455.—	3450.—
Nestlé nom.	2045.—	2040.—
Sulzer	3300.—	3305.—
Aluminium Montréal	128.50	128.50
American Tel & Tel	286.50	282.50
Baltimore	170.— d	168.— d
Canadian Pacific	216.50	218.50
Du Pont de Nemours	982.—	992.—
Eastman Kodak	611.—	607.—
Ford Motor	245.—	242.—
General Electric	400.—	404.—
General Motors	419.—	416.—
International Nickel	374.—	371.—
Kennecott	425.—	415.—
Montgomery Waad	176.50	173.—
Std Oil New-Jersey	393.—	387.—
Union Carbide	567.—	563.—
U. States Steel	233.50	234.—
Italo-Argentina	17.—	17.—
Philips	189.50	187.50
Royal Dutch Cy	191.50	190.—
Sodec	105.—	106—
A. E.G.	525.—	527.—
Farbenfabr. Bayer AG	632.—	633.—
Farbw. Hoechst AG	552.—	554.—
Siemens	589.—	591.—

BALE

ACTIONS		
Ciba	6725.—	6575.—
Sandoz	6225.—	6200.—
Geigy nom.	5290.—	5225.—
Hoff.-La Roche (bj)	53500.—	53700—.

LAUSANNE

S

B.C. Vaudoise	1175.—	1170.—
Crédit Fonc. Vaudois	885.—	880.—
Rom. d'Electricité	575.—	580.—
Ateliers constr. Vevey	810.—	780.—
La Suisse-Vie	3800.— d	3800.—

GENÈVE

ACTIONS		
Amerosec	119.50	119.50
Bque Paris Pays-Bas	302.—	304.—
Charmilles (At. des)	1050.—	1065.—
Physique porteur	545.— d	560.—
Sécheron porteur	478.—	478.—
S.K.F.	385.— d	383.— d
Oursina	5700.— d	5700.— d

Communiqués à titre indicatif par la Banque Cantonale Neuchâteloise

Bourse de Neuchâtel

ACTIONS	27 nov.	30 nov.
Banque Nationale	585.—	585.— d
Crédit Fonc. Neuchât.	650.— d	650.— d
La Neuchâteloise as.g.	1325.—	1325.— o
Appareillage Gardy	290.— d	290.— d
Câbl. élect. Cortaillod	12000.— d	12000.— d
Câbl.et tréf. Cossonay	4425.— d	4425.— d
Chaux et cim. Suis.r.	3800.—	3800.— d
Ed. Dubied & Cie S.A.	3000 —	3000.— d
Ciment Portland	6500.—	6700.—
Suchard Hol. S.A.«A»	1550.—	1500.— d
Suchard Hol. S.A.«B»	9850.— d	9850.— d
Tramways Neuchâtel.	560.— d	560.— d
Sté navigation lacs Ntel - Morat, priv.	65.— d	65.— d

OBLIGATIONS		
Etat Neuchât. 2½ 1932	99.—	99.50 o
Etat Neuchât. 3½ 1945	99.60 d	99.60
Etat Neuchât. 3½ 1949	97.— d	97.— d
Com. Neuch. 3¼ 1947	94.50 d	94.50 d
Com. Neuch. 3% 1951	89.— d	89.— d
Chx-de-Fds 3½ 1946	99.75	99.75
Le Locle 3½ 1947	96.— d	96.— d
Forc m Chât. 3¼ 1951	93.50 d	93.50
Elec. Neuch. 3% 1951	88.50 d	88.50 d
Tram Neuch. 3½ 1946	94.—	94.— d
Paillard S.A. 3½ 1960	90.— d	90.—
Suchard Hold 3¼ 1953	94.50 d	94.50
Tabacs N Ser 3½ 1953	99.25	99.25

Taux d'escompte Banque nationale 2 ½ %

Cours communiqués sans engagement par la Banque Cantonale Neuchâteloise

Cours des billets de banque étrangers

30 novembre 1964

	Achat	Vente
France	86.50	89.50
Italie	—.68	—.70
Allemagne	107.50	109.50
Espagne	7.—	7.30
U.S.A.	4.29	4.34
Angleterre	11 90	12.15
Belgique	8.55	8.80
Hollande	118.50	121.—
Autriche	16.55	16.85

Marché libre de l'or

Pièces suisses	39.—	41.—
Pièces françaises	35.50	37.50
Pièces anglaises	41.—	43.—
Pièces américaines	117.—	184.—
Lingots	4865.—	4905.—

Communiqués à titre indicatif par la Banque Cantonale Neuchâteloise

ARCADES ✆ 5 78 78

Ce soir à 20 h 30

dernier jour

Les amitiés particulières

La chance leur a souri...

Le tirage au sort de 100 machines à coudre BERNINA a favorisé Mlle Monique Bonjour, de Lignières (à gauche), et Mme Renée Perrinjaquet, de Travers. Voici Mme L. Carrard et l'agent BERNINA pour les districts de Neuchâtel, Boudry, Val-de-Travers et Val-de-Ruz, présentant aux heureuses gagnantes les modèles BERNINA qui, désormais, feront leur bonheur. Un cadeau de choix, un présent utile, une machine à coudre BERNINA choisie chez L. CARRARD, Epancheurs 9, Neuchâtel.

Dernières dépêches de la nuit

LES IDÉES ET LES FAITS

La troisième session du concile

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A la fin de la deuxième session du concile, des soixante-dix-sept schémas initiaux, qui furent réduits à treize par la suite, seuls deux furent promulgués, le schéma sur le renouveau liturgique actuellement en cours (la langue nationale prend une plus grande place dans les offices divins) et le schéma sur les moyens de communication sociale. Paul VI a promulgué trois nouveaux schémas, votés « in finis » à la quasi-unanimité des pères : le schéma « De Eclesia » qui établit notamment la collégialité des évêques, le schéma sur l'œcuménisme, le schéma sur les Eglises orientales de rite catholique.

Le premier a fait couler beaucoup d'encre. Il est clair néanmoins. Vatican I avait décrété l'infaillibilité pontificale en matière de foi et de mœurs, mais interrompu en 1870, il n'avait pu préciser la situation des évêques. Vatican II a mené à bien cette tâche délicate. Les évêques sont désignés comme les successeurs des apôtres. Mais ils ne peuvent agir collégialement qu'en accord avec le pape. Celui-ci, considéré comme on sait, comme successeur de Pierre par l'Eglise romaine, conserve ses prérogatives propres dans les domaines qui lui furent réservés, mais il peut s'entourer aussi des évêques dans ces domaines-là.

Cela se traduira dans la réalité par une autonomie plus large accordée à l'autorité diocésaine et aux conférences épiscopales de chaque pays, ainsi que par une participation plus large des évêques non italiens à l'administration centrale de l'Eglise, et notamment à la Curie en voie de remaniement. L'Eglise reste monarchique et hiérarchique, a dit le pape dans son discours de clôture, mais un souffle plus large l'inspire venant du monde entier.

Pour ce qui est des autres schémas adoptés, le point qui a soulevé la discussion la plus spectaculaire concerne la question juive. Le peuple juif est lavé désormais de l'accusation de déicide. D'où le tollé qui s'est élevé dans le monde arabe. Mais ce sont ici des répercussions de caractère politique, qui n'ont rien à voir avec la religion, qui se sont faites jour. Disons seulement qu'il est pour le moins paradoxal que les musulmans qui considèrent Jésus comme un simple prophète, soient précisément ceux-là mêmes qui réclament avec âpreté aujourd'hui le maintien de la notion de déicide !

× × ×

Un schéma renvoyé à la quatrième session, concerne la liberté religieuse. Il n'a été discuté qu'aux derniers jours des travaux. Et de toute évidence, il n'était pas au point. Mais c'est ici, comme dans le schéma sur l'Eglise relatif au maintien hiérarchique, que les chrétiens appartenant aux autres Eglises, les protestants notamment, se sont montrés les plus déçus. Il est bien certain que le pas franchi peut paraître timide. Mais qui, au fait, se faisait illusion ? L'unité organique du monde chrétien, si souhaitable, si désirable en soi, et surtout face aux grandes idéologies contemporaines, ne pouvait, de toute évidence, être pour demain. Bâclée, elle n'eût été créée que dans l'équivoque et en aurait suscité d'autres encore.

Au surplus, elle n'est pas l'affaire des hommes, mais de l'Esprit qui — pour les chrétiens — souffle quand il veut et comme il veut. Sur le plan humain, il ne saurait y avoir que des gestes de bonne volonté. Le concile, en se dégageant de l'ornière, a cherché à en accomplir un. Les autres Eglises chrétiennes les multiplient elles aussi par des mouvements d'avance souvent admirables, suivis parfois aussi par d'inévitables mouvements de repli. Mais le reste — c'est-à-dire l'essentiel — ne dépend pas de nous tous, tels que nous sommes...

René BRAICHET.

P. S. Une dernière remarque d'importance nous paraît devoir être faite. Jadis, les conciles furent souvent soumis à l'influence des puissances temporelles, celles des monarques, des princes ou des Etats. On s'en plaignit à juste titre. Mais aujourd'hui peut-on dire que les choses aient tout à fait changé ? En régime démocratique, de forts courants d'une opinion souvent mise en condition par le canal des moyens de communication, à l'instigation de groupes, dont le moins qu'on puisse dire est que ceux-ci ne sont pas dénués d'arrière-pensées politiques, s'exercent pendant les sessions. Le temporel pèse sur le spirituel, comme disait Péguy. Raison de plus pour tenter de dégager son jugement de ces scories. C'est en profondeur et par le haut que se fera l'unité, non au niveau de nos oppositions et de nos passions du moment.

Deux cosmonautes attendent

En Amérique, on « s'approche » de la lune...

CAP KENNEDY, (UPI). — L'agence américaine de l'aéronautique et de l'espace (NASA) a décidé de procéder la semaine prochaine à l'ultime essai à vide de la capsule spatiale biplace Gemini. C'est à bord de cette capsule que deux cosmonautes pourront faire des « vols d'entraînement » de deux semaines en vue du projet Apollo (le vol lunaire prévu vers 1970).

L'essai final de Gemini pourrait avoir lieu le 7 ou le 8 décembre. Une fusée à deux étages Titan II lancera la capsule, qui pèse trois tonnes et demie, au-dessus de l'Atlantique. Après un parcours de 3460 km et un vol de 19 minutes, la capsule rentrera dans l'atmosphère à peu près dans les conditions prévues pour le vol « habité » de Gemini : trois révolutions autour du globe vers le mois de mars 1965 avec Virgil Grissom et John Young à bord.

Le vol suivant, qui durera quatre jours, est prévu pour le début 1965 avec James Macdivitt et Edward White à bord. Un troisième vol, d'une durée de sept jours, sera la première expérience de « rendez-vous » dans le cosmos avec un autre engin spatial.

Situation toujours confuse dans l'est du Congo

Que donneront les entretiens entre de Gaulle et Tchombé ?

L'Algérie pour un recours au conseil de sécurité

Cependant le septième avion ramenant en Belgique des réfugiés du Congo est arrivé hier à Bruxelles. 75 réfugiés de Paulis et de Stanleyville étaient à bord de ce « bœing » spécial. Ils ont été accueillis par le ministre de la santé.

Le total des réfugiés ramenés en Belgique par la compagnie aérienne belge depuis mercredi dernier s'élève ainsi à 681.

Appel des rebelles

On apprend que deux « envoyés » des rebelles congolais ont quitté lundi Khartoum pour se rendre au Caire. Ils ont remis au gouvernement soudanais un appel pressant du « gouvernement » de Stanleyville sollicitant du personnel médical, des volontaires, des officiers et de l'argent pour des armes.

Les observateurs politiques à Khartoum déclarent que la requête des rebelles congolais est actuellement examinée par le gouvernement soudanais et le « front de l'unité nationale ».

De source bien informée, on apprend qu'un des « envoyés » est Sadie Roberts, un neveu de Patrice Lumumba. Lors d'une assemblée politique à Ondurman, Sadie Roberts a déclaré, dimanche soir que les insurgés congolais combattent maintenant contre les mercenaires américains, belges, allemands ou israéliens.

Entre-temps, on indique de Juba, dans le sud du Soudan que de nouveaux réfugiés ont franchi la frontière congolaise. Sept officiers blessés ont été hospitalisés à Juba.

Une lettre au Négus

M. J. Kasavubu, président de la République congolaise, a adressé un télégramme à l'empereur Haïlé Sélassié d'Ethiopie, dans lequel il écrit : « Je suis au regret de devoir vous informer de l'étonnement que moi-même, mon peuple et mon gouvernement avons ressenti en apprenant les démarches que vous avez entreprises en faveur de la convocation d'une réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine sur le Congo. » « La décision de faire appel à des forces de secours, poursuit M. Joseph Kasavubu, n'avait pour but que d'éviter les massacres de toute sorte. »

Nouveaux combats

A la suite de l'accident d'avion que nous relatons en première page et aussi de la situation militaire à Stanleyville, tous les avions ont reçu l'ordre de ne plus atterrir sur l'aérodrome de cette ville.

L'armée nationale congolaise continue d'effectuer des tirs de mortier vers la rive gauche du fleuve Congo où les rebelles semblent vouloir résister farouchement.

L'aviation de chasse intervient également sur la rive gauche et aux alentours de Stanleyville, lançant des « rockets » et mitraillant les groupes rebelles.

Appel à l'ONU

On a appris cette nuit qu'un certain nombre de délégations africaines, dont l'Algérie, avaient soumis, lundi, au groupe africain, une lettre demandant la réunion d'urgence du conseil de sécurité sur la situation au Congo.

Cette lettre fait état de la menace à la paix et à la sécurité internationales que cause la présence de forces étrangères au Congo ex-belge, et demande le retrait immédiat de ces troupes.

Si cette demande réunit sufisamment de signatures, elle sera remise aussitôt au président du conseil de sécurité.

Le président Senghor, président du Sénégal, s'est déclaré contre la réunion des chefs d'Etat de l'O.U.A., a propos du Congo, estimant que cette réunion inopportune « au nom des principes de souveraineté ».

LE MONDE : Tchombé essayera de se faire dédouaner à Paris

Dans un long article consacré à la visite de M. Tchombé à Paris, M. Philippe Herreman, directeur du « service africain » du journal « Le Monde », écrit notamment :

« Aujourd'hui, la situation n'est pas si confortable au Congo et en Afrique qu'il ne souhaite prendre ses distances à l'égard d'un allié américain aussi compromettant qu'utile, et trouver d'autres partenaires.

La France se présente à propos : elle a su demeurer neutre jusqu'à présent, ménager à la fois ses relations avec Léopoldville et ses « contacts » avec les révolutionnaires. Ses avis sont suivis dans la plupart des Etats francophones. Sa position peut avoir du poids dans les prochains débats à l'ONU.

Voilà qui suffirait à expliquer la démarche de M. Tchombé à Paris.

Mais peut-être le leader congolais voit-il avant tout, dans sa visite à de Gaulle, le « décolonisateur », une occasion particulièrement opportune dans les circonstances présentes de se dédouaner aux yeux de ses détracteurs africains... »

Des instructeurs militaires

Evoquant devant la presse française les problèmes de son pays, M. Tchombé a déclaré, en ce qui concerne la réorganisation militaire du Congo-Léopoldville :

« Nous sommes un pays indépendant, et de ce fait libre de nous organiser à notre guise. Aux termes de notre constitution, le service militaire est obligatoire. Nous ne manquerons donc pas de soldats. Il nous faudrait, par contre, des conseillers militaires et rien ne pourrait nous empêcher de les demander à l'étranger, à l'instar de tous les autres pays africains. Un exemple édifiant entre tous : les gardes du corps de M. Jomo Kenyatta, premier ministre du Kenya et président de la commission « ad hoc » sur le Congo, sont des Britanniques. »

LE « FAUSSAIRE »

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Quand le mari voit rentrer sa jeune femme, il ne sait pas qu'en penser. Est-ce elle ? Ou n'est-ce qu'un fantôme ? Comment savoir ? Entre humains, quand un être donne le meilleur de soi à un autre, le don peut être bafoué, mais il y a encore équilibre. Entre un être de chair et un fantôme, le déséquilibre est définitif. Le mari le verra bien. Quand il s'approchera de sa femme, ce sera comme s'il couchait avec la Mort. Il aura l'impression atroce d'entrer dans un enfer caverneux où il cesse lui-même d'être homme.

Avec le vieux, nous faisons un pas de plus vers le fantastique. Redevenu vivant, le vieux reste néanmoins invisible à tous, sauf à ceux qui l'aiment. Il a la douleur de constater que personne parmi les siens ne le voit plus, sauf son chien et son petit-fils. Quant à la vieille, elle imagine un bon truc ; elle va se faire objet et s'identifier à une châtaigne. Ainsi, sans être vue, elle saura tout et pénétrera tous les secrets qu'on lui a toujours cachés. Mais personne parmi ses proches ne pense plus à elle et ils n'ont pas de secrets. Elle est flouée.

Bilan

Que penser de ce livre ? Est-ce là, comme on voudrait nous le faire croire, un roman de révolte contre la condition humaine ? Est-ce vraiment le scandale qu'il reflète ?

S'il signifie que les morts sont bien vite morts, enterrés et oubliés, il y a effectivement scandale, mais nous le savions déjà. S'il signifie que les morts ne peuvent rentrer chez eux, dans leur famille, sans tout déranger, nous nous en doutions également, d'autant plus qu'ils réapparaissent non comme des êtres vivants, mais comme des fantômes. Ils ne devraient donc pas trop s'étonner si cela tourne mal. Ils auraient été mieux inspirés de changer d'identité et d'aller voir ce qui se passe ailleurs.

En somme, plutôt que Le Faussaire, *ce roman devrait s'intituler* Le Malentendu. *La vie a ses droits qui ne doivent pas être violés ni dérangés. Ou bien un mort est mort, ou bien il est vivant ; mais être mort et reprendre sa place parmi les vivants, cela ne va pas. Il y a fausse donne.*

C'est pourquoi la leçon que Jean Blanzat tire de là me semble vaine. D'ailleurs pas un instant l'auteur ne s'interroge sur la valeur réelle de ces « âmes mortes » ; elles sont ce qu'elles sont, un point c'est tout. Son agnosticisme ne comporte donc aucune espèce de « révolte », tout au plus une gêne. Les décédés de Jean Blanzat sont bien remis sur pied, mais ils évoluent dans la grisaille, ils n'échappent pas au brouillard. C'est à peine si on les distingue.. Ils ne font que s'assombrir, puis d'eux-mêmes rentrent dans la nuit.

Conception, personnages, langue, style, tout chez Jean Blanzat est gris, nu, volontairement pauvre. N'y a-t-il donc rien ici qui touche ou émeuve ? Si. Les choses de la campagne, la ferme, les champs, les haies, les chevaux, les chiens, les poules. Tout cela est un peu court, comme coupé de tout prolongement, mais non sans poésie.

Si les consignes syndicales sont observées

Les fonctionnaires français et agents des services publics feront grève le 11 décembre

La « rentrée sociale » se produit plus tard que prévu parce que les centrales syndicales ont attendu de savoir ce qu'il y avait dans le 5me plan économique.

Elles sont déçues. Ce plan, qui engage l'avenir de l'économie française pour cinq ans, leur semble dépourvu de tout caractère vraiment « social ». Il n'est, pour eux, que la projection sur l'avenir des mesures rigoureuses et « anti-sociales » du plan d'austérité de M. Giscard d'Estaing.

Les salaires, disent-ils, restent bloqués, les revenus contenus, l'expansion dépourvues de « moteurs » assez puissant pour obtenir un redressement de l'économie, la lutte contre la hausse des prix timides, la consommation freinée, les mesures sociales insignifiantes.

Toutes les centrales syndicales, CGT, Force ouvrière, CFDT (ex CFTC), CFTC orthodoxe, fédération de l'éducation nationale (autonome et CGC cadres), sont tombées d'accord pour ne plus reculer l'heure de la lutte revendicative.

Pour un jour

Tout travail cessera le 11 décembre, pour 24 heures dans l'ensemble du secteur public et nationalisé. Une seule centrale, F.O. invite ses adhérents du secteur privé à faire également grève, les autres laissent leurs dirigeants locaux libres de leurs décisions.

Mais, il est évident, que si le gaz et l'électricité sont coupés, les trains et transports urbains arrêtés, le secteur privé, dans sa presque totalité, sera condamné sinon à la grève du moins au chômage pendant une journée entière.

Pas de manifestation

Les syndicats voulaient lancer leur mouvement, dont la grève générale du 11 n'est, soulignent-ils, que le premier combat, par une manifestation spectaculaire : l'embouteillage de tout le centre de la capitale, le 2 décembre.

Ils appelaient les travailleurs parisiens et de la banlieue à se rassembler à la gare Saint-Lazare pour « marcher » sur le Palais royal, c'est-à-dire sur le ministère des finances.

Le préfet de police a interdit cette manifestation qui, fixée à l'heure de la sortie des bureaux et entreprises, aurait provoqué des embarras inextricables.

Les syndicats ont protesté, mais se sont finalement inclinés pour éviter des heurts avec la police.

Le « rattrapage »

Le gouvernement ne songe pas plus à empêcher la grève — il ne le pourrait d'ailleurs pas — que les précédentes. Il a cependant réagi en annonçant que les dirigeants des organisations syndicales du secteur public seront invités cette semaine dans les ministères de tutelle intéressés, pour prendre connaissance des conclusions du « rapport Grégoire ».

Ce rapport, dont la publication est ainsi hâtés, concerne l'évolution en 1963 des salaires dans les cinq grandes entreprises nationales du secteur public par rapport à l'évolution de ceux du secteur privé.

La commission Grégoire avait pour tâche de « mesurer » le décalage intervenu en un an entre les salaires payés par l'Etat à ses divers personnels et ceux consentis par le patronat privé.

Les syndicats sont sceptiques sur les résultats de ce « rapport Grégoire », même si les « sages » de la commission confirment qu'il existe bien un décalage, ils doutent, étant donné les expériences passées, que le gouvernement consente un « rattrapage » qui irait à l'encontre de sa politique anti-inflationniste.

Bonn se montrerait favorable à un prix unique des céréales au sein de l'Europe des Six

BONN (ATS-AFP). — A l'issue de la réunion du cabinet économique réuni hier sous la présidence du chancelier Erhard. On apprenait de bonne source qu'un accord aurait été réalisé au sujet du prix des céréales et que des instruction claires et nettes auraient été données à la délégation de la République fédérale d'Allemagne qui se rendra à Bruxelles.

Le secret a été gardé au sujet des décisions prises et des instructions données à la délégation de la République fédérale allemande. On croit savoir qu'on n'a pas arrêté le prix des céréales, qu'on compte soumettre au conseil des ministres à Bruxelles. On a été d'accord, à Bonn, pour estimer que l'harmonisation devrait avoir lieu le 1er juillet 1967. La Fédération allemande de l'agriculture a proposé que ce prix se situe entre le prix allemand actuel qui est de 475 marks la tonne et celui qui est proposé dans le plan Mansholt qui s'élève à 425 marks. Les experts estiment donc que le prix définitif pourrait se situer aux environs de 440 marks.

Mesures de compensation

On apprend d'autre part qu'un accord a été réalisé au sujet des mesures de compensation que le gouvernement de Bonn prendra en faveur, de l'agriculture allemande pour combler le manque à gagner entraîne pour les paysans par l'harmonisation du prix des céréales. La Fédération allemande de l'agriculture estimait ce déficit à 1,1 milliard de marks. En 1965, les paysans recevraient 840 millions de marks auxquels viendrait s'ajouter en 1966, un complément de 260 millions.

BOUDDHISTES

(Suite de la première page)

Pour une raison inconnue, une locomotive, dont le moteur était en marche, mais sans mécanicien à bord, a démarré du dépôt proche de la gare centrale et s'est écrasée sur les bâtiments de la gare.

Le mécanicien de la locomotive a été arrêté.

Les chefs bouddhistes ont décidé de fermer le siège de leur organisation à Saigon pour protester contre le gouvernement Tran Van-huong. Un immense calicot pourpre d'une trentaine de mètres de long, a été tendu sur les murs du siège, proclamant : « Nous fermons pour une durée indéterminée pour protester contre les mensonges et les déformations de la vérité du premier ministre Tran Van-huong, concernant l'association bouddhiste. »

« Mariner IV »

PASADENA (Californie), (ATS-AFP). — « Mariner IV » est à présent sur le bon cap en direction de la planète Mars, qu'il doit photographier au mois de juillet. En effet, une troisième tentative pour orienter le satellite en direction de l'étoile Canope, a été couronnée de succès hier matin, annoncent les savants de la NASA.

SPORTS dernière

Villars-Kloten

DIVERGENCES

Le match de championnat de hockey sur glace Villars-Kloten, renvoyé dimanche en raison des chutes de neige, a été fixé au dimanche 6 décembre, à 15 heures, par le comité de la Ligue nationale. Kloten n'est pas d'accord avec cette date, qui a été fixée sans que l'avis de ses dirigeants n'ait été demandé. Samedi soir, Kloten doit aller affronter Berne tandis que Villars viendra rencontrer Young Sprinters. On devine aisément les raisons qui poussent les Zuricois à ne pas vouloir accepter la décision de la Ligue. Mais Villars n'avait-il pas été opposé à Berne avant de recevoir Kloten, qui avait eu la visite de Davos ? La protestation zuricoise a peu de chance d'être reçue quand bien même Kloten éprouve des difficultés à trouver une date pour son match de coupe contre Lugano.

F. P.

Willi Pastrano n'a pas failli

Le boxeur américain Willi Pastrano, champion du monde des poids mi-lourds, a conservé son titre en battant, hier soir, à Manchester, le Britannique Terry Downes par k.-o. technique (abandon) au 11me round du combat prévu en 15 reprises.

Aux Six jours

Aux Six jours de Zurich, devant 8000 spectateurs, la paire hollando-suisse Post-Pfenninger a remporté l'américaine de 100 minutes dotée de 4000 francs. Après cette course, le classement général est le suivant : 1. Post-Pfenninger, 223 p ; 2. à un tour : Lykke-Engen (Da), 83 ; 3. à trois tours: van Steenbergen-Severeyns (Be), 106, etc.

Moscou ayant rejeté le plan U Thant

Vers un dur affrontement de l'URSS et des Etats-Unis à l'assemblée de l'ONU

NEW-YORK (ATS-AFP). — Le plan U Thant consistant à contourner, en quelque sorte les votes normaux de l'assemblée générale pour éviter un affrontement Etats-Unis-URSS, a fait long feu.

L'Union soviétique l'a rejeté officiellement et catégoriquement quelques minutes avant que le secrétaire d'Etat américain Dean Rusk et son collègue soviétique, M. Gromyko ne se rencontrent au cours d'un déjeuner de travail, à New-York.

Le rejet soviétique rend impossible la mise en œuvre du plan U Thant et devrait rendre inévitable une épreuve de force politique Etats-Unis-URSS sur l'application de l'article 19 de la charte à l'encontre de l'Union soviétique.

Cet article prévoit que les Etats membres, en retard de plus de deux ans dans le paiement de leurs contributions à l'ONU sont privés de leurs droits de vote.

Les Etats-Unis n'ont cessé de faire valoir que cet article s'appliquait à l'URSS en raison de son refus de payer pour le financement des opérations de l'ONU au Congo et au Moyen-Orient.

L'Union soviétique affirme qu'elle n'est redevable de rien à l'ONU, car elle tient ces opérations pour illégales et paye scrupuleusement ses quote-parts au budget ordinaire de l'organisation.

UN FAIT PAR JOUR

Automne...

Cette année, nous pourrons oublier jusqu'au souvenir des souliers de M. « K », martelant en cadence les pupitres de l'ONU.

MM. Gromyko et Fedorenko n'ont point coutume de se déchausser en public et M. Dean Rusk est trop bien élevé pour se livrer à de tels excès.

Cependant, on est prié de ne pas rater le lever de rideau de la nouvelle revue de Manhattan : le spectacle en vaudra la peine.

Au moment même où parvenait sur le bureau de U Thant le « niet » de Kossyguine et Brejnev, le « New-York Herald Tribune » écrivait : « Les Soviétiques feront tout cette année pour retrouver la force que leur veto a perdu au conseil de sécurité ».

En fait, on pense bien que ce n'est pas uniquement pour une question de gros sous que les Etats-Unis et l'URSS se préparent à se parler de la grosse dent. C'est le prétexte, pas l'objet. Mais ce prétexte-là, à lui seul, risque de faire un certain bruit.

Une légère gelée blanche se dessine dans les relations entre les deux super-grands. Ce n'est pas l'hiver, c'est déjà l'automne.

Il y a d'abord la force multilatérale qui, en dépit de la présence à Londres de M. Ball, vient de recevoir de nouvelles torpilles grand format. Triste week-end qu'a dû passer à Londres l'adjoint de M. Rusk. La presse du dimanche s'est littéralement déchaînée contre le projet américain.

Même une partie de la presse américaine s'y est mise et le « Saturday Evening Post », dans un sourire, pouvait écrire : « En somme, la force multilatérale, qu'est-ce que c'est ?... Une réception offerte par les Etats-Unis et à laquelle personne ne veut assister ».

Il y a l'Allemagne prise dans son ensemble, l'Allemagne, objet de bien des convoitises et de bien des discordes ; l'Allemagne, qui divise des alliés qui pourtant s'étaient juré une éternelle amitié.

L'URSS le sait, l'URSS en profite, et l'URSS attend. Il apparaît, si l'on en croit le « Daily Telegraph » que « l'opinion allemande est actuellement exaspérée contre la Grande-Bretagne en raison de l'attitude antiallemande du parti travailliste ».

On peut être sûr que sur le bureau des dirigeants soviétiques l'article en cause figurait hier en bonne place, et que cette phrase-ci notamment devait être soulignée d'une main ferme : « Les perspectives de notre balance des paiements sont telles que la Grande-Bretagne ne peut plus consacrer à sa défense nationale une part plus importante de son revenu national ».

Cela fait bien des sujets déjà d'élever la voix. Et encore, ne parlons-nous ni du Congo, ni de la Chine, du Congo notamment, qui sera certainement au centre des débats.

M. Ball a beau dire qu'il a décidé « d'examiner sérieusement la situation de la Grande-Bretagne », la délégation américaine à l'ONU a beau se montrer « extrêmement surprise » de la décision soviétique, il est sans doute déjà un peu tard pour éviter l'orage.

D'autant que la diplomatie soviétique paraît avoir repris le cours de ses chères habitudes : c'est en se rendant au déjeuner auquel l'avait convié M. Gromyko que M. Rusk a appris la décision soviétique.

De ce côté-ci de l'Atlantique, on aurait quand même décommandé le repas.

L. GRANGER.

CADEAUX...

MANTEAU DE CUIR ★ VESTE DE DAIM ★ FUSEAUX ★ ANORAK ★ PULLOVER ★ CHEMISE SPORT ★ GANTS ★ ÉCHARPE ★ COUVERTURE

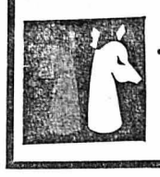

JACQUES JUTZELER
cuirs et peaux
Hôpital 3 - Neuchâtel